

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme JULIE FORGET, présidente**
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET MINIER MATAWINIE
À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 30 janvier 2020 à 13 h 30
Chalet du Mont-Trinité
220, chemin du Mont-Trinité
Saint-Michel-des-Saints

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 30 JANVIER 2020
MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS3

PÉRIODE DE QUESTIONS:

M. PAUL COMEAU 13
M. HUGO LAPOINTE 28
Mme MAY DAGHER 41
Mme CLAIRE PILON 45

SUSPENSION
REPRISE

QUESTIONS DE LA COMMISSION 58
M. GILLES CARTIER..... 82
M. CLAUDE BOUTIN..... 89
M. DIMITRI KHARITIDI..... 97

SUSPENSION
REPRISE

Mme MARTINE FOURNIER..... 105
Mme NANCY MÉNARD..... 111
M. DANIEL TOKATELOFF..... 123

MOT DE LA FIN 131

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JANVIER À 19 H

SÉANCE DU 30 JANVIER 2020
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs, bonjour. Alors, rebienvvenue pour plusieurs et bienvenue pour les nouveaux. Nous sommes rendus maintenant à la 4e séance de l'audience publique sur le *Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints*.

10

Je vous demanderais, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires ou autres appareils électroniques.

15

Aussi, la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias.

Avant de débiter, je dois vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

20

- 1- Donc, je demande aux participants d'éviter les préambules, sauf ceux nécessaires à la compréhension de la question;
- 2- Deux questions par intervention sont permises, sans sous-question; vous pouvez vous réinscrire à l'arrière pour d'autres questions;
- 3- Toutes les questions et réponses me sont directement adressées;
- 4- Et enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne sera toléré dans la salle, et ce, afin d'assurer un dialogue serein et respectueux.

25

Nous débiterons avec les personnes inscrites d'hier. On avait quand même une liste de plus d'une dizaine dans le même ordre qu'hier. Évidemment, le registre est maintenant ouvert, vous pouvez aller vous inscrire.

30

J'avais quelques petits messages, donc nous allons faire la séance d'après-midi et ce soir, nous pensons que ça se terminera ce soir. Comme on a déjà quand même plusieurs questions d'avancées, la commission aussi.

35

Aussi, ce que je vous dirais, c'est que ceux qui n'auront pas réussi à passer, je vais fermer le registre à un moment donné, il y aura évidemment la période de questions par écrit qui est toujours disponible. D'ailleurs, on a reçu plus de 60 questions par écrit. Vous voyez qu'entre les audiences, il n'y a pas beaucoup de temps. On ne les a pas traitées encore, c'est juste pour vous dire que nous le ferons au retour à nos bureaux à Québec. Et donc, ce qu'on a à faire, c'est de trier celles qui ont déjà été posées. Donc, celles qui ont déjà été posées, la commission ne fera pas de suivi, mais pour celles qui n'ont pas été posées, nous allons les envoyer par écrit aux personnes concernées.

40

45 Aussi, pour ceux qui ont déposé, parmi les participants, il y a des gens qui ont déposé des documents en anglais. Seulement vous expliquer que, comme nous sommes un organisme du gouvernement du Québec, avec la politique linguistique, nous ne pourrons déposer votre document s'il n'y a pas de résumé en français.

50 Toutefois, la commission le lira, le considérera dans son analyse. Donc, c'est à vous de juger, là, si c'est pour le public ou la commission, et si c'est pour le public, il faut fournir un résumé en français et à ce moment-là, on pourra le déposer.

55 Sinon, il y avait, donc la réponse pour le BAPE, nous avons eu une question qui nous concernait, donc on a eu le temps de vérifier. Alors, selon la loi, dans le fond, le commissaire au lobby, il reçoit une demande de n'importe quelle organisation du Québec et il en fait la diffusion. En réalité, son rôle c'est de prendre l'inscription, c'est la personne qui souhaite faire le lobby qui liste les organismes, et c'est diffusé pour des raisons de transparence.

60 Nous n'étions pas au courant que nous étions sur cette liste et, de toute façon, le BAPE ne prend aucune démarche d'initiateurs ou même des ministères qui sont sur des projets passés, présents et à venir. Alors, en fait, la procédure c'est que les organismes qui sont sur la liste, c'est eux qui prennent la décision de recevoir la demande de lobbying ou pas. Et dans le cas du BAPE, c'est des refus catégoriques depuis 40 ans. Alors, ça n'est jamais arrivé.

65 Voilà. J'espère que ça répondait à la question de madame, si je me rappelle bien, c'était madame Gagnon. Je ne sais pas si elle est là aujourd'hui, mais bon, de toute façon c'était bon pour le public.

70 Alors, je vais déposer la réponse de notre conseiller juridique, qui est en détail, pour ceux qui veulent aller voir l'information, comment ça fonctionne.

Alors, avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier auprès de l'initiateur ainsi que des personnes-ressources si vous aviez de nouveaux documents.

75 Je voulais aussi vous dire que je sais qu'on a demandé de faire des présentations; étant donné qu'on avait une forte participation, vous comprendrez qu'on n'a pas pu laisser des moments de présentation à chacun d'entre vous. Parfois, quand il y a moins de participants, ça permet justement d'ajouter du contenu.

80 Par contre, nous vous invitons, si vous trouvez que ça vulgarise bien certains aspects de vos travaux, de les déposer à la commission si jamais, à la fin de la dernière séance, on n'a pas abordé ce sujet ou on n'a pas demandé la présentation.

85 Comme, par exemple, je crois que certains l'ont déjà fait, mais c'était juste pour l'offrir à tout le monde.

Alors, je vais commencer par l'initiateur, s'il y avait des réponses que vous aviez à transmettre et que vous avez eu le temps d'avoir.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

90

Oui, je peux peut-être commencer avec trois petites rectifications. La première, je voulais vous confirmer que c'est réellement à l'initiative de notre avocate interne, là, de déposer au Registre des lobbyistes une inscription pour la rencontre préparatoire – juste pour éviter la confusion – du 15 janvier, on a fait une inscription en ce sens.

95

Deuxième petit truc, hier, juste...

LA PRÉSIDENTE :

100

L'inscription, vous voulez dire au Registre des lobbyistes?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

105

Oui, c'est notre avocate interne que, étant donné les discussions qu'elle, elle a eues avec le registraire des lobbyistes, c'est que toute interaction avec le gouvernement...

LA PRÉSIDENTE :

110

Ah, je comprends.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

115

Donc elle, elle a pris l'initiative, ah, la rencontre préparatoire, c'est une interaction avec un organisme du gouvernement, donc elle a consigné ça au Registre des lobbyistes. Il faudrait avoir une discussion plus philosophique...

LA PRÉSIDENTE :

120

Bien, c'est bon. C'est un bon point. Donc, en réalité, pour le public, là, il y a eu une rencontre préparatoire avec vous, il y a eu une rencontre préparatoire avec l'initiateur, et une rencontre préparatoire avec les personnes-ressources, surtout pour parler des documents qu'ils devaient présenter pour bien tenir la première partie de l'audience. Donc, ce que je comprends, c'est que c'est dans ce cadre-là que notre nom aurait été ajouté et non pas dans d'autres intentions.

125

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Bien, j'ai confirmé puis c'est réellement nous autres qui l'avons fait.

130 Deuxième petite rectification, je voulais juste, suite à la réflexion qu'on a amorcée hier sur le chemin d'accès, le rayon d'un kilomètre par rapport à la gestion des impacts, je vous confirme qu'on va faire un petit mémo technique dans les prochaines journées – on n'a pas eu le temps de le compléter – avec les différents impacts du tracé B versus tracé C, en fonction de peut-être une mise à jour de notre gestion des impacts. Donc, c'est en route.

135 Et, aussi, une petite rectification importante par rapport aux oiseaux migrateurs. On n'a peut-être pas été clairs, hier. Dans le volume 1, chapitre 5, section 5.4.3 concernant les mesures de protection pour les espèces en voie de... qui sont plus rares, là, les deux espèces qu'on avait...

140 **LA PRÉSIDENTE :**

À statut.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

145 À statut, les espèces à statut particulier, on avait des mesures de protection, mais ce sont, ce n'est pas seulement pour eux, c'est pour tous les oiseaux. La citoyenne avait 100 % raison, c'est pour tous les oiseaux migrateurs et les autres oiseaux, c'est les mêmes mesures qui vont être prises puis qui vont être réalisées, selon la loi fédérale de 1994, qu'on va appliquer, comme on indique dans l'étude d'impact.

150 Ça, c'était pour les rectifications. Pour les dépôts qu'on a faits aujourd'hui, notre communication du 27 janvier 2020 avec Hydro-Québec concernant la ligne 120 kV, on l'a déposée.

155 Au niveau de l'évaluation des charges attendues dans l'effluent final, qu'on a discuté hier par un citoyen;

Une note technique sur les références en lien avec la codisposition et la gestion de la restauration des résidus miniers;

160 Une figure montrant la remontée du niveau simulée dans la phase 5 en fonction du temps, qui était demandé par monsieur le commissaire;

165 Le sommaire en français du rapport *Open Pit Design*, qu'on a soumis le 29 janvier, on n'avait pas de sommaire en français;

La liste des rencontres avec les organismes inscrits au Registre des lobbyistes, qu'on a consignées;

170 La présentation de la codisposition de Martine Paradis hier;

Et la présentation du plan d'intégration que j'ai faite hier.

175 Tout a été consigné aujourd'hui. Et aussi, bien entendu, confidentiellement, on a soumis les ententes avec les Premières nations atikamekw qu'on demande de garder confidentielles pour respecter nos ententes avec eux.

LA PRÉSIDENTE :

180 C'est bon. Il y avait celle de Saint-Michel-des-Saints aussi ou c'est...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

185 Celle de Saint-Michel-des-Saints est déjà accessible en ligne. On l'avait mise dans le communiqué de presse puis elle est accessible en ligne, mais on peut la redéposer officiellement par le processus, si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

190 Oui, je pense que oui. Oui, c'est surtout pour que les gens n'aient pas besoin de la chercher.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

195 Parfait, on va faire ça.

LA PRÉSIDENTE :

200 Puis j'ai reçu l'enveloppe confidentielle, donc c'est fait.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Merci.

205 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est complet?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

210 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

215 Les personnes-ressources, est-ce qu'il y a des compléments d'information à apporter?

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

220 Oui, bonjour, nous on a déposé quatre...

LA PRÉSIDENTE :

N'oubliez pas de dire vos noms, là, je suis obligée de le redire.

225 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

230 Oui, pardon. Marie-Lou Coulombe, ministère de l'Environnement. On a déposé quatre documents. Donc, le premier c'est relativement au contrôle, c'est la *Directive sur le traitement des manquements à la législation environnementale*, donc ça décrit un peu le processus du contrôle du Ministère;

Et les autres documents, c'est sur le bruit. Donc, il y a *Le traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent*, soit la *Note d'instructions 98-01*;

235 Il y a *Les lignes directrices relativement au niveau sonore provenant d'un chantier de construction industriel*;

Et, finalement, *Les Recommandations administratives du MDDEP concernant la nuisance relative au bruit routier*.

240

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Est-ce que Madame Fournier ou...

245 **Mme CRISTINE FOURNIER :**

250 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Bonjour tout le monde! Alors, nous souhaiterions revenir sur la question de monsieur Gilles Cartier et sur le sujet des PIT et les dépôts des demandes, et j'inviterais madame Émilie Samson, du secteur du Territoire de notre ministère à venir nous donner l'information.

LA PRÉSIDENTE :

255 Oui, je vous écoute.

Mme ÉMILIE SAMSON :

260 Donc, oui, bonjour! C'est pour apporter une précision à la question de monsieur Cartier. On n'avait pas pu s'exprimer concernant la question suivante : s'il existe une stratégie, une politique, un plan, soit provincial ou régional, sur le développement récréotouristique durable. Donc, pour le bénéfice de la population, oui, il en existe un. C'est le *Plan de développement des terres publiques de Lanaudière, volet récréotouristique*.

265 Ce document est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population.

270 Et il y a également un second document qui s'appelle *Le Plan d'affectation du territoire public*. Dans le fond, celui-ci définit, il véhicule les orientations gouvernementales en matière d'utilisation et de protection des terres du domaine de l'État. Les deux ont été déposés lors de la première séance au BAPE.

275 Et j'avais également une seconde précision à venir apporter à la suite des échanges qui ont été faits hier concernant le plan d'intégration du territoire déposé par l'initiateur comme mesure d'atténuation. Comme l'a mentionné ma collègue Marie-Lou du MELCC, le MERN sera consulté dans le cadre de l'évaluation environnementale.

280 Après l'approbation du décret, l'initiateur pourra déposer des demandes d'utilisation des terres du domaine de l'État au Centre de services du territoire public, ce qui a été transmis hier, afin d'obtenir les droits fonciers pour obtenir les autorisations de sentiers et pour l'émission des baux à des fins commerciales, communautaires et industrielles. Par contre, ces droits n'ont pas été délégués à la MRC de Matawinie en vertu de l'entente de délégation de gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

285 Donc, c'était pour venir préciser ces deux points.

LA PRÉSIDENTE :

D'autres précisions au niveau des personnes-ressources?

290 **Mme LOUISE LAJOIE :**

295 J'ai eu des réponses du ministère de la Santé, mais il me manque les organisations communautaires pour une partie de la réponse à madame Beaudry d'hier. Est-ce que ce serait préférable d'attendre que j'aie le complément d'information pour tout vous donner?

LA PRÉSIDENTE :

À votre guise.

300 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Alors, j'attends cette réponse puis je vous reviens.

305 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

Mme AMÉLIE BENOÎT :

310 Bonjour, Amélie Benoît, secteur Faune, MFFP. Deux petites précisions, à savoir la première à titre d'information, le commissaire, monsieur Locat, avait demandé s'il y avait d'autres projets de cas d'ennoisement de fosses pour la création d'habitats potentiels du poisson. Après consultation avec mes homologues des autres régions, rapidement j'ai eu de l'information à savoir que ça s'est fait sur la Côte-Nord au lac Jeannine et aussi dans une ancienne fosse à Val d'Or.

315 De plus, en Montérégie, bien, on n'a pas nécessairement beaucoup de mines, mais on m'a informée qu'il y avait beaucoup de carrières qui étaient devenues des habitats assez productifs. Puis ça, c'était fait notamment avec l'ajout de substrat meuble et de l'ajout de végétation aquatique. Donc, on voit que c'est possible. C'est sûr qu'il faut étudier les cas et tout ça plus en détail, mais il y a eu d'autres cas auxquels on peut se référer.

320 Et j'avais eu la demande de madame Josée Gagnon en lien avec l'avifaune et l'application de nos lois et règlements par rapport à ça. Donc, je vais vous lire la réponse que j'ai eue de ma collègue :

325 « Le MFFP applique les lois qui sont sous sa responsabilité – donc la LCMVF, qui est la *Loi de la conservation et de la mise en valeur de la faune* et la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* –. Si lors de l'analyse on constate qu'une espèce avec un statut fédéral est présente, on en avise donc notre homologue fédéral. L'analyse de l'étude d'impact ne tient pas compte seulement des EMVS, les inventaires fauniques doivent couvrir l'ensemble des groupes
330 d'espèces présentes et les mesures d'atténuation, comme la protection de la période de nidification touche la majorité des espèces. »

Et deuxième question qu'elle avait posée en lien avec les mesures d'atténuation, si on ne pouvait pas respecter une date de nidification, notamment lors de déboisement, alors ça disait :

335 « Le déboisement des habitats a un impact important sur la faune. Au minimum le MFFP demande de respecter les dates de déboisement afin d'atténuer l'impact direct sur la nidification en cours et le MFFP ne peut exiger moins que la période de restriction aux fins de protection des espèces, bien entendu, afin de respecter son mandat de conservation de la faune et de ses
340 habitats. Si le promoteur ne peut respecter ce minimum, il devra alors proposer une solution alternative et le tout à la satisfaction du MFFP. »

LA PRÉSIDENTE :

Puis c'est un permis? Ça prend quelle forme?

345

Mme AMÉLIE BENOÎT :

En fait, ça va être une autorisation à ce moment-là.

350

LA PRÉSIDENTE :

Une autorisation, parfait. Merci. D'autres compléments?

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

355

Oui, donc Félix Nadeau-Rochon pour la MRC de Matawinie. On nous avait adressé la question sur l'étude sur les répercussions pour le parc régional et ses activités. Donc, à ce moment-là, on avait répondu qu'on n'avait pas l'expertise. Enfin, on réitère cette position-là à l'effet qu'on n'a pas l'expertise, les données, de même que les connaissances scientifiques pour adresser cet enjeu-là.

360

Et, par la suite, on nous a adressé des questions relativement aux états financiers de la SDPRM, Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie, qui est la société qui gère le Parc régional du Lac-Taureau, donc on a déposé les états financiers de 2010 à 2018, le rapport d'activités annuel de 2011 à aujourd'hui, à 2018, en fait, et les règlements généraux de la SDPRM où y trouve, notamment, la mission.

365

Et par la suite, il y avait des questions qui avaient été adressées, notamment au niveau de la répartition de la villégiature, on a déposé une *Note 1 et 2* où on fournit des données relatives à la répartition du nombre de logements et de la valeur des immeubles au rôle pour 2019 et 2016. Par contre, c'est important de tenir compte que pour 2010, comme ça avait été demandé, c'est, à toutes fins pratiques, impossible de filtrer les données pour ces éléments-là.

370

Donc, cette note-là est disponible. Je sais que ça avait été adressé à la municipalité, mais c'est nous autres qui avons la...

375

LA PRÉSIDENTE :

L'information.

380

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

L'information, donc on a déposé une *Note 1 et 2*.

385 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Benoît de Saint-Michel-des-Saints?

390 **M. CLAUDE BENOÎT :**

Oui, Claude Benoît. Premièrement, la municipalité a déposé la *Note 1* qui concerne la ventilation des redevances minières qui a été déposée tantôt.

395 Je voudrais apporter une précision sur une réponse suite à une question posée par monsieur Paul Comeau, qui a eu lieu mardi le 28 janvier. Monsieur Paul Comeau mentionnait qu'une autre municipalité en Outaouais et son maire avaient fait voter une résolution disant que cette municipalité n'était pas compatible avec l'exploitation minière. La question était :

400 « En quoi la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est compatible avec l'exploitation minière? »

Après quelques demandes de précision entre la présidente et monsieur Comeau concernant la question, madame la présidente a dirigé à la municipalité la question, à savoir :

405 « En quoi vous trouvez que le projet est compatible, contrairement à d'autres municipalités qui ont déclaré certaines zones de leur territoire incompatibles au secteur minier? »

En résumé, la municipalité a répondu que le zonage et les grandes affectations étaient conformes.

410 Ensuite, madame la présidente a précisé la question en demandant s'il y avait des gens qui avaient fait une demande d'évaluer la compatibilité d'une zone. La réponse a été de dire que si ça avait été le cas, ça se serait passé plus du côté politique.

415 La municipalité désire rajouter ou préciser qu'à notre souvenir, aucune demande n'a été faite concernant la compatibilité de cette zone et les demandes étant plutôt d'ordre général, au principe ou à l'existence même de la mine. Oui, certaines personnes auraient aimé que la municipalité dise non à cette mine. Malgré cette opposition, le Conseil n'a pas jugé bon de rendre incompatible la zone ou le projet de Nouveau Monde Graphite est situé ou de dire non au projet.

420 Depuis le début, la municipalité n'est pas contre le positionnement du projet dans le territoire. Le projet pourrait moins nuire au tourisme qui est majoritairement orienté vers le réservoir Taureau ni aux villégiateurs et aux résidents.

425 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, c'est bon, vous avez donné la réponse à la question, mais là, vous êtes plus dans l'opinion.

430 **M. CLAUDE BENOÎT :**

O.K.

435 **LA PRÉSIDENTE :**

Je veux dire, je sais que la municipalité a l'intention de déposer un mémoire.

M. CLAUDE BENOÎT :

440 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

445 Donc, c'était seulement, dans le fond la réponse à la question, c'était qu'il n'y a pas eu de citoyens qui en ont fait une demande explicite à votre connaissance. C'est bien ça?

M. CLAUDE BENOÎT :

450 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

455 **M. CLAUDE BENOÎT :**

Pour faire suite au dépôt de la MRC, voulez-vous que je mentionne les chiffres concernant les logements ou...

460 **LA PRÉSIDENTE :**

Les logements pour la disponibilité de logements?

M. CLAUDE BENOÎT :

465 Non, concernant les villégiateurs, qui avait été posée par monsieur...

LA PRÉSIDENTE :

470 Je pense que vous les avez dits hier.

M. CLAUDE BENOÎT :

475 Non, ce n'était pas... on avait parlé de 442 chalets, mais le montant était erroné.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon. Parfait. Donc, oui, on est intéressés, bien sûr.

480 **M. CLAUDE BENOÎT :**

O.K. Dans le fond, les données qu'on a, je veux commencer par la richesse foncière uniformisée qu'on nous avait demandée, entre 2010 et 2020. 2010, ce n'est pas disponible... 2000 n'est pas disponible. En 2010, on a une richesse foncière de 379 031 770 \$ qui comprend toute la municipalité, là, puis qui comprend les villégiatures, le résidentiel, le commercial et l'industriel. Mais on n'a pas de ventilation là-dessus. Et, en 2020, on est passés à 526 608 948 \$. Ça, c'était pour la valeur, richesse uniformisée.

490 Pour les données qu'on a actuellement, pour 2016, qui ont été déposées tantôt par la MRC, le villégiateur, il y a 1 112 chalets pour une évaluation de 196 528 100 \$ et pour les résidentiels permanents, 1 240, pour une évaluation de 179 173 800 \$.

495 Et en 2019, pour les villégiateurs, 110 logements, pour une évaluation de 201 817 500 \$ et pour les permanents de Saint-Michel, 1 277 permanents, pour une évaluation globale de 190 373 800 \$.

Si on veut la population, bien, on fait le ratio par le 2,1 pour obtenir le résultat.

LA PRÉSIDENTE :

500 Parfait.

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

505 Juste une petite précision sur les données 2016-2019, tantôt on parlait de la valeur uniformisée du côté de la municipalité, nous, on a fourni les chiffres en valeurs non uniformisées. Donc, ce n'est peut-être pas le même comparable, là, il faut vraiment les prendre séparés.

510 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, je vous remercie.

M. CLAUDE BENOÎT :

515 Pour terminer, à une question d'hier de monsieur Gilles Cartier concernant :

« Y a-t-il eu une analyse indépendante payée par la municipalité de Saint-Michel-des-Saints? »

520 Aucune analyse indépendante payée par la municipalité n'est prévue au budget. Étant donné que l'analyse indépendante a été mandatée par le comité d'accompagnement, la municipalité n'en voit pas la nécessité étant donné que la municipalité ne possède pas les budgets pour cette étude.

525 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci beaucoup, tout le monde, d'avoir pris le peu de temps que vous aviez entre les séances pour trouver les réponses.

530

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. PAUL COMEAU**

535 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'inviterais, en fait c'était une dame qui n'était pas là hier, je ne sais pas si elle est revenue, madame Odette Sarrazin. Non? Sinon, après, ce serait monsieur Paul Comeau. Bonjour!

540

M. PAUL COMEAU :

545 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le Commissaire, membres de la commission. Est-ce qu'on m'entend bien, oui? Alors, j'aimerais commencer – mon nom est Paul Comeau, résident de Saint-Michel-des-Saints.

550 Comme préambule, qui est propre à ma question, j'aimerais dire que compte tenu de l'offre de graphite au Québec et des avancées de Mason Graphite qui ont sous la main tous les permis requis avec une réserve confirmée de 2 mégatonnes probables à 2,7 mégatonnes, et qui rencontrent, semble-t-il, l'acceptabilité sociale visant le même marché, entre autres le graphite

sphéronisé ayant effectué des tests concluants pour une application lithium-ion comparativement à une... voilà.

555 Et en comparatif de ça, ce qu'on a chez Nouveau Monde Graphite, c'est une réserve probable, si j'ai bien compris les explications de monsieur Desaulniers...

LA PRÉSIDENTE :

560 La question, Monsieur Comeau?

M. PAUL COMEAU :

565 ... et une acceptabilité sociale à confirmer. Alors, ma question peut être adressée aux instances gouvernementales, je vous laisse le soin de décider, Madame la Présidente, est-ce qu'on pourrait avoir un tableau comparatif des projets au Québec avec les ressources prouvées et probables et un peu avec les paramètres que j'ai donnés dans mon préambule, pour pouvoir avoir une analyse juste de l'offre actuelle?

LA PRÉSIDENTE :

570 On avait d'ailleurs prévu, avec madame Fournier, faire ça, mais madame Fournier disait qu'elle attendait quelques informations, mais on pourrait probablement – êtes-vous là ce soir?

M. PAUL COMEAU :

575 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

580 O.K. Donc, peut-être – oui, vous, mais ça peut être un peu plus tard dans l'après-midi ou ce soir, mais nous, on avait identifié ce sujet-là, le portrait un peu du graphite au Québec, le portrait minier à Lanaudière, donc ça devrait répondre à certaines de vos questions. Donc, on peut passer à votre deuxième puis je vais vous garder en note, je vous ferai revenir au moment que madame Fournier sera prête à compléter sa présentation.

585 **M. PAUL COMEAU :**

590 Excellent. Je reviens sur un point qui a été mentionné hier dans le contexte des explications de la représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux, il a été question de programme de formation en industrie minière et selon les données actuelles associées aux incertitudes du marché du graphite, et même si on imagine le meilleur scénario pour Nouveau Monde, soit une durée de vie probable de la mine de 25 ans, qu'advient-il pour ces personnes qui pourraient être formées pour l'industrie minière ici à Saint-Michel et à

595 Manawan au-delà de cette période? Et ça, c'est dans le meilleur des scénarios 25 ans. Et aussi, dans le scénario où il y aurait une fermeture plus rapprochée dans le temps.

LA PRÉSIDENTE :

600 C'est bon.

M. PAUL COMEAU :

605 L'idée étant de fournir une carrière et non pas une job aux personnes, et surtout un plan de vie dans la région à ces personnes-là, qui s'étale peut-être au-delà d'une seule génération. Donc, est-ce qu'on pourrait proposer des plans à plus long terme pour vraiment un plan de vie?

LA PRÉSIDENTE :

610 La proposition c'est dans le mémoire. Donc, la question c'est de savoir, après la fermeture c'est quoi qui est prévu? C'est ça?

M. PAUL COMEAU :

615 Bien, plus une vision à long terme. Développement durable, c'est plus qu'une génération, je pense.

LA PRÉSIDENTE :

620 Oui, mais du point de vue du ministère de l'Éducation ou du point de vue de l'initiateur au moment que la mine ferme puis la contraction économique qui s'ensuit, là?

M. PAUL COMEAU :

625 Oui, je dirais du point de vue du ministère de l'Éducation, oui, des plans à long terme.

LA PRÉSIDENTE :

630 Donc, pas nécessairement liés directement à la responsabilité du projet minier, mais dans le fond, faire de la formation, mais qu'est-ce qu'il advient des gens qui ont été formés dans cette carrière-là?

M. PAUL COMEAU :

635 Oui, dans le cadre, évidemment, et dans le contexte de l'industrie minière, mais au-delà de ça, vraiment un plan de vie. Écoutez, moi, je suis de la région de Lanaudière, j'ai dû m'expatrier

pour faire une carrière, au fond, puis je comprends ce que c'est aussi. C'est une note plus personnelle, mais voilà.

LA PRÉSIDENTE :

640

Oui, mais c'est correct. Mais pour l'aspect éducation à long terme, on n'a malheureusement, je crois qu'on n'a pas la personne-ressource ici pour ça, mais par contre, on peut peut-être noter votre question par écrit, là. Dans le fond, le ministère de l'Éducation, on ne l'a pas convoqué parce qu'on ne pensait pas avoir des questions nombreuses sur ce sujet.

645

Par contre, je pense qu'on devrait enchaîner sur le sujet, parce qu'en réalité, un projet minier, ça crée un boum économique, mais il y a souvent une contraction. Donc, je pense que ce qui est intéressant de votre question – ça nous mène vers ça, mais on n'oublie pas la question que vous nous posez, on va vous trouver votre réponse, c'est juste le plan à plus long terme dans un contexte minier pour la formation puis les carrières puis un plan de vie pour les gens d'ici, mais le volet qui nous concerne, plus proche de notre mandat, j'aimerais entendre, dans le fond, l'initiateur sur le plan de fermeture, en réalité, pour prendre notre jargon, c'est le plan de fermeture social, qu'est-ce qui est prévu pour la... c'est ça, de s'assurer un accompagnement du milieu vers la contraction économique qui suit la mine.

650

655

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Effectivement, c'est un sujet super important, on a parlé beaucoup du plan de fermeture environnemental dans les derniers jours, mais le plan de fermeture humain, c'est super important. On a plusieurs initiatives, puis si on veut être vraiment dans un développement durable, ce qui va durer dans le temps, c'est l'expertise qu'on crée chez les gens, beaucoup, et c'est pour quoi qu'on s'implique beaucoup auprès des jeunes avec GEM, on crée un fonds régional d'investissement.

660

L'entente qu'on a avec la municipalité, essentiellement, c'est pour planifier le futur pour que, dans le futur, toutes les entreprises qui vont avoir travaillé sur notre projet, tous les gens qui vont avoir travaillé sur notre projet vont être en mesure d'être capables d'exporter leur savoir, comme on voit dans plusieurs endroits en Abitibi. L'expertise qui s'est créée dans ces endroits-là, elle est capable d'être reconnue internationalement.

665

C'est pourquoi qu'une politique d'achat local, c'est important. C'est important d'embaucher des gens locaux aussi, qui vont être capables d'aller à l'extérieur après. C'est aussi quelque chose d'important par rapport, qu'on discute avec les instances gouvernementales, par rapport à notre mine électrique. Ce qu'on veut faire, on a un DEP qu'on commence là, mais on voudrait développer aussi, au fur et à mesure qu'on développe notre projet de mine électrique, d'avoir le premier centre de formation pour la maintenance de véhicules lourds électriques.

670

675

Bien ça, c'est un savoir qu'il n'y aura pas ailleurs sur la planète, on pourrait quasiment dire, tu sais. Ça fait que c'est quelque chose qu'on va être capables d'exporter, qui va aller au-delà de notre roche, de notre ressource qui est non renouvelable.

680

Donc, on a plusieurs mesures, on l'a étudié dans l'étude d'impact, on a un secteur entier sur le milieu humain, on reconnaît que c'est un défi pour un projet minier qui a une durée fixe dans le temps – bon, ça va-tu être 26 ans? On verra. Il y a toujours des renouvellements de ressources qui sont possibles, mais il faut le prévoir, ce moment-là de plan de fermeture, puis on le prévoit dès aujourd'hui. Puis le plan d'intégration au territoire, c'est un peu ça aussi. C'est de ne pas garder le territoire de notre mine comme étant seulement une zone industrielle, mais d'aussi prévoir comment cette zone-là en entier va être réutilisée quand le projet d'exploitation va s'effriter.

685

690 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce qu'il y a eu un plan – bien, d'ailleurs je vais poser la question aussi au ministère de l'Environnement – est-ce que le plan de fermeture sociale est une exigence, la portion sociale? Puis, évidemment, dans votre cas, est-ce qu'elle a été prévue? Puis là, je reviens un peu sur la notion du logement.

695

Là, je pense que pour la formation, ce qu'on souhaite dire, Monsieur Comeau, ce que je comprends de la réponse c'est qu'il y a des compétences, ce qu'on appelle les compétences transférables, ça fait qu'il y a des portions, dans le fond, de l'éducation qui va être donnée qui n'est pas juste pour travailler dans une mine de graphite. Donc, par exemple la santé/sécurité au travail, c'est très important dans le secteur minier. Une fois que tu as fait cette formation-là, c'est bon pour partout, mais il y a sûrement des parties de la formation qui sont très liées à la mine de graphite.

700

Donc, effectivement, après, si la mine de graphite ferme, ce n'est pas une expertise qui est transférable. Je ne sais pas si vous me suivez? Donc, cette portion-là, puis pour, donc, dans le fond, le reste du plan social, c'est la contraction économique puis l'accompagnement, puis quelle responsabilité pour l'initiateur versus les personnes-ressources, parce que le gouvernement aussi a une responsabilité dans la contraction économique.

705

710

Je vous écoute.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui, je veux juste ajouter, dans l'étude d'impact, puis ce n'est pas dans le plan de fermeture, mais on a une mesure d'atténuation pour la période de fermeture. En fait, c'est un plan de transition vers les dernières années de la vie de la mine, pour favoriser la transition des employés qui travaillent à la mine vers d'autres secteurs.

715

720 **LA PRÉSIDENTE :**

D'autres chemins.

725 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, c'est ça. Donc, c'est une mesure qui est présentée dans l'étude d'impact, là.

LA PRÉSIDENTE :

730 Parfait.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

À la page 727.

735

LA PRÉSIDENTE :

Pour être précis.

740 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

745

Parfait. Oui, une réaction de madame Lajoie?

Mme LOUISE LAJOIE :

750

Je voulais juste mentionner que nous avons abordé cette considération dans la présentation PowerPoint pour l'effet *boomtown*, et qu'il y aurait des effets négatifs sur les extravailleurs après, puis une difficulté peut-être de se retrouver un nouvel emploi pour s'attacher régionalement.

755 **LA PRÉSIDENTE :**

760

Mais pouvez-vous élaborer? Parce qu'effectivement, les PowerPoint, avant que les gens les lisent, puis je ne sais pas, peut-être qu'on va avoir le temps de les aborder, mais peut-être pas, mais peut-être faire un peu le résumé, dans le fond, de non seulement les responsabilités du Ministère, mais aussi, est-ce qu'il y a un accompagnement provenant de certains ministères outre... parce qu'il va y avoir de l'argent à Saint-Michel-des-Saints, mais il ne sera pas prévu pour l'accompagnement nécessairement de ça, là.

765 On voit que l'initiateur a un programme volontaire, au-delà de ça, est-ce qu'il y a des accompagnements au Ministère? Ça fait que ma question est à deux volets, là, le volet votre analyse, vos constats, puis le deuxième volet, quelles sont les mesures d'accompagnement du ministère Santé et Services sociaux.

Mme LOUISE LAJOIE :

770 Je vais répondre partiellement. Dans ce qui a trait à la santé publique, nous avons des considérations pour aider à accompagner au niveau local, tant la municipalité que la personne qui offre les emplois et les formations. Donc, il y a plusieurs niveaux social, psychologique qui peuvent être abordés, mais aussi au niveau de la santé *at large* des gens. Et, comme c'est une préoccupation, souvent on s'est posé la question et dans des cas où il y a de la difficulté et où il peut y avoir des tensions, de la polarisation, il y a toute une méthodologie sur l'analyse du risque et la communication entre les différentes parties où on prend partie prenante pour pouvoir justement faciliter certaines discussions, un peu comme une médiation à plusieurs.

LA PRÉSIDENTE :

780 O.K., donc vous offrez ce service-là public?

Mme LOUISE LAJOIE :

785 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

790 Parfait. Puis est-ce que vous le budgétiez à l'avance sachant que là, il risque d'y avoir plus de stress localisé, est-ce qu'il y a une planification budgétaire qui dit, bon, parce qu'il y a des enjeux, on s'assure que les intervenants locaux, ils ont le financement?

Mme LOUISE LAJOIE :

795 Je ne peux pas parler au niveau budget, je dois m'assurer, au niveau de services financiers, mais nous, en tant qu'individus, qui offrons un service de santé publique, on l'offre. Ça fait partie de nos tâches d'accompagner dans des situations, les municipalités et les gens qui ont une demande, surtout les citoyens parce qu'on a à coeur la santé des citoyens, comme je vous disais, d'une façon globale. Donc, quand il y a des demandes qui sont faites, pour nous, la collectivité, c'est comme notre patient.

LA PRÉSIDENTE :

805 Oui. Non, mais je comprends que c'est votre responsabilité, c'est juste un peu dans le même esprit que je posais la question au ministère de l'Environnement. C'est que, dans le fond,

vous allez avoir des tâches accrues localement. Je pense que pour le ministère de l'Environnement c'est déjà dans leurs fonctions de budgéter ça parce qu'ils sont même en charge de la procédure, mais des fois, pour certains ministères, c'est de le descendre localement.

810 Donc, juste de savoir un peu votre mécanique d'augmentation des ressources, compte tenu qu'ici, il peut y avoir des enjeux de cohésion sociale, disons, ou comme vous dites, des règlements de médiation. Donc, vous n'êtes pas obligée de me répondre maintenant, mais...

Mme LOUISE LAJOIE :

815 Ça fait partie des réponses qu'on a acheminées auprès du CISSS de Lanaudière et qui vous seront transmises tout à l'heure.

LA PRÉSIDENTE :

820 O.K., parfait. Puis peut-être un ajout, je dirais, c'est que là, on ne l'a pas invité, mais c'est aussi un rôle d'Emploi Québec, à ma connaissance. Donc, il y a comme tout ce... ça fait que je pense que ce serait un très bon partenaire pour leur projet volontaire. Eux aussi, c'est la même chose, c'est leur fonction. C'est juste qu'ils doivent être bien informés. Donc, je pense que ça répondait à vos questions?

825

M. PAUL COMEAU :

Assez bien, oui, je dirais.

830

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, monsieur Locat a un complément.

835

LE COMMISSAIRE :

En fait, c'est dans le contexte de qu'est-ce qui se passe après la fermeture possible de ce chantier-là, s'il se développe. La question, j'aimerais la poser aussi à la ville de Saint-Michel-des-Saints, à savoir, est-ce qu'ils ont une conception durable des profits qu'ils vont tirer ou des surplus de revenus qu'ils vont tirer de la présence de la mine?

840

LA PRÉSIDENTE :

Dans une perspective d'équité intergénérationnelle, par exemple.

845

M. CLAUDE BENOÎT :

Je pense que c'est énuméré dans le dépôt que la municipalité a fait tantôt, les argents à quoi qu'ils vont servir.

850

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais O.K., mais est-ce que vous avez servi par année puis même, jusqu'après la mine?

855

M. CLAUDE BENOÎT :

Non, ce n'est pas factuellement.

860

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Bien, dans le fond, la question c'est, est-ce qu'après 25 ans, lorsqu'il y aura contraction économique, il va rester de l'argent à Saint-Michel-des-Saints pour justement diversifier l'économie parce que la mine s'en va? Bon, elle peut agrandir, il peut arriver d'autre chose, mais disons qu'avec l'information qu'on a en ce moment, dans 26 ans... c'est ça. C'est ça, l'essence de la question. C'est comment va être géré l'argent au fil du temps pour l'équité intergénérationnelle? Il y a un groupe qui va vivre un boum économique puis l'autre génération pourrait vivre une contraction.

865

870

M. CLAUDE BENOÎT :

Il faudrait que je vous revienne tantôt avec la réponse, là. Actuellement, je ne suis pas en mesure de vous répondre.

875

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez même prendre, c'est une bonne réflexion, vous pouvez même prendre 48 heures. Oui?

880

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Oui, bonjour, Marie-Lou Coulombe, ministère de l'Environnement. Est-ce que vous voulez qu'on explique comment on analyse les impacts sociaux dans ce cadre-là?

885

LA PRÉSIDENTE :

Oui, puis aussi, c'est ça, au niveau du plan de fermeture, c'est quoi vos critères pour garder qui sont comme acceptables, là.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

890

Parfait, je laisserais ma collègue répondre à cette question, Maud Ablain.

Mme MAUD ABLAIN :

895

Oui, Maud Ablain, ministère de l'Environnement. Donc, particulièrement, par rapport au plan de fermeture pour le milieu social ou au niveau plan humain, il faut voir dans l'étude d'impact, on a des experts qui regardent aussi les impacts sociaux et puis les particularités du milieu d'accueil vont être prises en considération. Donc, dans le contexte où peut-être ici il y aurait une mine, on n'est pas dans une région minière, donc c'est une industrie particulière qui s'insère dans ce milieu d'accueil ci.

900

Et puis on va regarder également les mesures d'atténuation qui sont proposées par le promoteur. Un plan de fermeture au niveau humain n'est pas obligatoire, mais ça pourrait être demandé si c'est jugé pertinent au cours de l'analyse environnementale qui va débiter prochainement.

905

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça vous est déjà arrivé d'en demander une lorsque l'enjeu était trop...

910

Mme MAUD ABLAIN :

À ma connaissance, non, mais je pourrais vérifier si ça a déjà été demandé.

915

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci. Puis une dernière question, après vous pourrez retourner à votre place. Le logement, hier on parlait beaucoup du logement, que ça a été évalué de manière qualitative, bien sûr c'est un peu la même logique à la contraction. Donc, on a l'augmentation de la valeur de la propriété puis après on a une contraction, donc est-ce que ça fait partie aussi du plan de transition dont vous parlez?

920

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui...

925

LA PRÉSIDENTE :

Ou d'accompagnement à la transition?

930

M. ÉRIC DESAULNIERS :

935 Pour le logement, en fait, on a initié dès ce matin une recherche approfondie dans le prochain mois pour comprendre exactement le taux de disponibilité dans... on aura une image plus claire dans le prochain mois pour répondre précisément à la question. Ce que je dirais là-dessus c'est que Saint-Michel-des-Saints a déjà vécu une situation un peu similaire, c'est-à-dire qu'il y avait 300 à 400 personnes qui travaillaient de plus ici en emploi direct quand Louisiana-Pacific a fermé en 2006-2007, bien, ils ont vécu une fermeture comme ça.

940 Donc, le village a déjà habité, on peut dire, une activité industrielle, même un petit peu plus grosse que qu'est-ce qu'on va construire, ça fait que c'est quand même intéressant de voir que l'infrastructure, tant sociale que matérielle, est résiliente et que probablement pourrait assez facilement revenir dans cet état, dans cette condition-là, puis la prochaine fois que ça arrive, au départ de la mine un jour, on ne sait pas quand encore, bien, qui est prévu 26 ans comme on l'a souligné dans l'étude actuelle, bien, on va être plus en mesure probablement, avec les acquis de qu'est-ce qui s'est passé avec Louisiana-Pacific, de mieux réagir, de mieux préparer le plan de transition.

LA PRÉSIDENTE :

950 En fait, c'est l'avantage du secteur minier, parce qu'on connaît plus la date de fin, en réalité.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

955 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

960 Donc, la transition se planifie.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

965 Est-ce que votre plan de transition est assez détaillé ou mis à jour ou ça pourrait être déposé ou...

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

970 Non, en fait, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

975

C'est dans l'étude d'impact.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

980

... c'est une mesure, en fait, qui est prévue...

LA PRÉSIDENTE :

985

À la page 727.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

990

Oui, exactement, donc qui est prévue d'être mise en place, dans ce cas-ci vers la fin de la durée de vie de la mine, mais on peut regarder pour élaborer peut-être quelque chose de préliminaire, là.

LA PRÉSIDENTE :

995

Parfait.

M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

1000

Puis si vous me permettez peut-être d'ajouter là-dessus, Madame la Présidente, que pourquoi il n'est pas présentement totalement élaboré, c'est parce que c'est un plan qu'on veut mettre en place en collaboration avec les autorités locales. Vous avez parlé d'Emploi Québec, la communauté atikamekw, donc il y a un ensemble de partenaires qu'on veut rassembler puis qui va également permettre de faire un lien avec le comité de suivi qui suit les indicateurs sociaux, dans le cadre de l'évolution du projet.

1005

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci. Oui, Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

1010

Oui, j'avais une question pour madame Lajoie. En fait qui vient de, ce que je viens d'entendre de la part de monsieur Desaulniers, à savoir donc qu'il y aurait eu ici vers 2006 la fermeture d'une usine importante. Alors, ma question c'est est-ce qu'on a des données sur les impacts socioéconomiques que ça a pu avoir à ce moment-là? Et comment est-ce que la réaction ou la réhabilitation ou la transition s'est faite? Parce que là, on parle du futur, mais si on avait des

1015

données disponibles sur un événement qui est quand même relativement récent, on parle de 2006, donc c'est la question.

Mme LOUISE LAJOIE :

1020

Est-ce que je peux vous revenir avec toute l'information? Je suis au courant, je sais qu'il y a plusieurs personnes qui ont été réengagées dans la scierie, mais j'aimerais compléter l'information avec l'équipe de Santé au travail qui n'est pas ici présentement.

1025

LE COMMISSAIRE :

Très bien.

Mme LOUISE LAJOIE :

1030

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1035

Merci.

M. PAUL COMEAU :

Madame la Présidente, est-ce que je peux présenter une précision sur un élément?

1040

LA PRÉSIDENTE :

C'est du commentaire ou une...

1045

M. PAUL COMEAU :

Non, c'est vraiment une précision.

LA PRÉSIDENTE :

1050

Mais vous ne pouvez pas commenter sur ce que l'initiateur a dit, je suis désolée. Mais vous pouvez le mettre dans le...

M. PAUL COMEAU :

1055

Non, non, sur des statistiques d'emploi de Louisiana-Pacific. C'est en fait, à la fermeture en 2006, c'était autour de 180 emplois directs, main-d'oeuvre directe.

LA PRÉSIDENTE :

1060

O.K., c'est bon. Merci.

M. PAUL COMEAU :

1065

À ma connaissance pour avoir travaillé pour eux.

LA PRÉSIDENTE :

1070

Ah, c'est un bon contexte, merci.

M. PAUL COMEAU :

Merci.

1075

M. HUGO LAPOINTE

LA PRÉSIDENTE :

1080

J'inviterais maintenant monsieur Hugo Lapointe.

M. HUGO LAPOINTE :

1085

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

1090

Bonjour!

M. HUGO LAPOINTE :

Deuxième fois en deux jours, on va y arriver.

1095

LA PRÉSIDENTE :

En plus, les deux fois vous étiez le dernier de la soirée.

M. HUGO LAPOINTE :

1100

J'aurais deux diapos pour ma question, est-ce que c'est possible de les présenter? Soit sur cet ordinateur ou sur le mien?

LA PRÉSIDENTE :

1105

C'est parce qu'on ne l'a pas vue avant.

M. HUGO LAPOINTE :

1110

Ah, c'est un tableau avec trois données et une figure. Je peux vous les montrer si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

1115

Un instant. En autant que ce soit des données factuelles, sans opinion.

M. HUGO LAPOINTE :

1120

Factuelles. J'en ai besoin pour ma question. Merci. Pendant qu'il l'installe, j'ai oublié de me présenter la dernière fois, Hugo Lapointe, je suis co-porte-parole de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, mais je suis également coordonnateur national de Mining Watch Canada. Je siège également sur le comité aviseur du ministre des Mines du Québec.

1125

Je ne sais pas si on les voit? Donc, le temps que les diapos arrivent. Donc, le but de ma question, ça concerne vraiment le contexte financier; et pourquoi ça nous intéresse pour notre mémoire? C'est qu'on fait une adéquation entre risques financiers et risques environnementaux et c'est fondamental. Actuellement, on sent qu'il y a un malaise autour de cette question-là ou il y a une mauvaise compréhension.

1130

Donc, au graphique, qu'est-ce que vous avez, c'est les données statistiques du USGS 2009, 2014, 2018 sur les réserves mondiales connues. Ce qu'on constate essentiellement c'est que sur 10 ans, les réserves mondiales connues de graphite ont augmenté de 323 % et actuellement, au taux de production annuel actuel, c'est plus ou moins 300 ans de réserves qui sont connues. C'est phénoménal, et c'est documenté dans le document de réflexion sur les minéraux stratégiques du gouvernement du Québec, particulièrement au graphite.

1135

Ce phénomène est fortement... contribue fortement, en fait, à la baisse du prix du graphite au cours de la même période et on ne s'attardera pas aux chiffres ici, mais on voit les tendances. Le point rouge, c'est le point de l'étude de faisabilité de Nouveau Monde Graphite à 1 730 US.

1140

1145 Donc, ma question : dans ce contexte qui a changé au cours des dix, mais je dirais même cinq dernières années, considérant l'étude de faisabilité de Nouveau Monde en 2018, il y a eu une baisse depuis sur les marchés mondiaux, serait-il possible, pour Nouveau Monde Graphite, de déposer à la commission une révision des plans de sensibilité financière de son étude sur trois éléments de revenus et sur cinq éléments de dépenses?

Je pourrais les énumérer : le premier élément de revenus c'est donc voir à la baisse, 20-30 %, comment ça changerait la performance.

1150 **LA PRÉSIDENTE :**

Le prix.

1155 **M. HUGO LAPOINTE :**

Sur le prix, oui, le prix de vente. Le taux de change, qui est actuellement à 0,76 \$ dans l'étude, le revoir à la hausse à 10-15 % pour être plus prudent, plus conservateur.

1160 Le troisième élément de revenus c'est la teneur du gisement et le taux de récupération, donc actuellement qui est à 4,35 %, le revoir plus conservateur à moins de 10 %, moins 15 % de ça.

1165 Sur le côté des dépenses, si vous me permettez je veux juste voir mes notes parce qu'il y a cinq éléments. Sur la codisposition, qui est un élément majeur de ce projet-là, c'est-à-dire pour que ça fonctionne, qui coûte déjà cher – actuellement on estime dans l'étude de faisabilité à, grosso modo, là, 225 millions le coût total de la gestion des déchets miniers. Dans un scénario où ça coûterait peut-être 20-35 % de plus, car il y a toujours des imprévus.

1170 Le scénario tout électrique, actuellement dans l'étude de faisabilité, ce n'est pas clair, combien que ça coûte le scénario tout électrique, considérant que ce serait la première mine, selon le promoteur à faire ça. Donc, augmenter ce coût-là de 50 % dans l'étude de sensibilité.

1175 L'usine de traitement des eaux. Actuellement, elle est estimée à 400 000 \$ dans l'étude de faisabilité. Serait-il possible de l'avoir à 30 millions?

LE COMMISSAIRE :

1180 Je vous arrêtera ici. Là, j'ai l'impression que vous donnez des devoirs. C'est-à-dire que là, vous avez des montants... je pense que c'est très bien de demander qu'il refasse ses calculs, mais si vous lui dites comment faire les calculs, bien là, c'est peut-être un peu compliqué, là.

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais il énonçait les critères.

1185

LE COMMISSAIRE :

Ah, O.K., d'accord.

1190

LA PRÉSIDENTE :

Moi, je suis à l'aise avec ça, mais c'est juste que là c'est un peu long.

M. HUGO LAPOINTE :

1195

Ce que je vous propose c'est que je vais vous déposer le tableau, ça va être plus simple. On voit tous les critères puis ce qu'on dit, c'est pour la commission, déposer une variante de ces critères-là...

1200

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais on ne demande pas, vous souhaiteriez avoir.

M. HUGO LAPOINTE :

1205

C'est-à-dire oui, tout à fait. On souhaiterait que la commission demande au promoteur de déposer les variantes de sensibilité financière avec ces critères-là et qu'on voie le résultat global...

LA PRÉSIDENTE :

1210

Avez-vous nommé les cinq? Avez-vous fini votre liste?

M. HUGO LAPOINTE :

1215

Non, mais on m'a interrompu.

LA PRÉSIDENTE :

1220

Non, non, mais écoutez, vous en avez nommé trois, là, juste terminer la liste. Il va le prendre, dans le fond c'est de le prendre en note puis d'évaluer si c'est possible.

M. HUGO LAPOINTE :

1225 Les deux, trois autres que j'ai – excusez, c'est six pas cinq – le financement actuellement c'est sur un scénario de 100 % *equity financing* – excusez l'anglicisme – mais plutôt y aller conservateur avec un 50 % dette, 50% *equity*.

LA PRÉSIDENTE :

1230 Non, mais juste donner, c'est ça, juste donner le critère.

M. HUGO LAPOINTE :

1235 Ah, juste donner le critère?

LA PRÉSIDENTE :

Après, eux autres, ça va être leur CFO qui va décider c'est quoi le bon scénario.

1240 **M. HUGO LAPOINTE :**

O.K., oui, c'est ça. Je vais vous donner le tableau, si possible, là. Partage de revenus, municipalité/Manawan; ça, ce n'était pas dans l'étude de faisabilité de 2018. L'achat des résidences à un kilomètre, c'est l'étude...

1245

LA PRÉSIDENTE :

Ça, ils l'ont donné hier.

1250 **M. HUGO LAPOINTE :**

Oui, c'est à un kilomètre dans l'étude de faisabilité actuelle, mais on a vu dans d'autres cas, ça peut s'étendre à deux, trois kilomètres.

1255

LA PRÉSIDENTE :

Ah, vous voulez dire un scénario de variantes, O.K.

M. HUGO LAPOINTE :

1260

Exact. Et c'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

1265 C'est bon. Bien, la commission était aussi intéressée à certains scénarios pour la simple raison que c'est vrai qu'il me semble, de mémoire, que c'était 2018 ou début 2019, l'étude de faisabilité qui était dans une annexe, là.

1270 En réalité, pour la commission, ce qui nous intéressait c'est qu'on voulait aussi voir comment évaluer le revenu pour l'État québécois, donc d'avoir un scénario peut-être pessimiste, réaliste... bien, celui avec lequel vous travaillez en ce moment, un optimiste puis un plus pessimiste. Puis là, bien, avec les variables ajoutées par monsieur Lapointe, ce serait de voir qu'est-ce que vous pouvez faire ou voulez faire, là. Je vous laisse réagir.

1275 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1280 Il y avait deux volets à la question, il y a le prix de vente et la dépense, et la manière qu'on a calculé notre économie global dans notre 43-101, c'est un peu notre modèle financier qui a été fait de manière indépendante par les ingénieurs de DRA Met-Chem. Ce n'est pas nous qui faisons ça, on est cotés en bourse, on est régis par des règlements, donc c'est vraiment une étude qui a été faite, indépendante, qu'on a très peu de décisions à prendre dedans, c'est vraiment indépendant.

1285 Mais le premier point, c'est le prix de vente. On a, on le voit ici avec le graphique puis on le voyait avec la diapositive précédente qu'on semble suggérer qu'il y aurait une baisse de l'appétit pour le graphite dans le futur. Ici, j'ai une référence assez claire d'un organisme très bien...

LA PRÉSIDENTE :

1290 Bien, je ne pense pas. Moi, je n'ai pas entendu ça comme propos, là. C'est surtout de faire un scénario avec un prix qui pourrait changer. Le reste, qu'est-ce qui est suggéré, ça va aller dans le mémoire, là, mais là, pour l'instant, c'est de savoir si c'est possible de donner des scénarios qui tiendraient compte de certains de ces critères-là.

1295 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1300 Puis, dans le fond, de prendre le temps de le faire au rythme que vous pouvez le faire, mais votre CFO avait été très efficace hier, on ne sait pas. Mais ce serait d'avoir, dans le fond, les scénarios qui permettraient de voir et d'être le plus à jour possible pour la commission d'enquête.

1305

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1310 On peut faire plusieurs scénarios possibles, mais il va falloir faire attention de la manière que c'est, parce que nous, on ne peut pas jouer dans notre modèle économique. Ça devient une donnée qui devient publique et on change un peu l'économique sans que ce soit nous qui l'ayons fait indépendant. Ça fait que...

LA PRÉSIDENTE :

1315 Ça peut être un estimé, un estimé des scénarios pour étude.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1320 Exactement, il ne faut pas... jouer dans un 43-101 pour une entreprise cotée en bourse, ce n'est pas...

LA PRÉSIDENTE :

1325 Non, on comprend.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Exactement.

1330 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ce serait plus de faire, dans le fond, une note avec des scénarios préliminaires et provisoires.

1335 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Mais je pense qu'il y aurait une rectification à faire un petit peu sur le marché du graphite futur, là, mais on la fera au moment voulu.

1340 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, effectivement. Ça va peut-être revenir, effectivement. Donc, la conclusion c'est que vous allez évaluer si c'est possible de faire les scénarios?

1345 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

On va proposer plusieurs modèles différents, on peut étudier plus en détail ce que monsieur Lapointe suggère. Les hypothèses qui... on peut jouer avec le modèle un peu comme on veut en

1350 faisant des hypothèses puis en regardant les scénarios. Ça a déjà été fait de manière très conservatrice, de la manière la plus réaliste possible par nos ingénieurs, mais on peut jouer dans le modèle pour voir, ou l'analyse de sensibilité économique. On en a produit plusieurs images d'analyses de sensibilité économique de notre étude de faisabilité, mais on peut faire plusieurs images comme ça avec notre CFO, sans problème.

1355 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

1360 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Mais il faudrait les spécifier parce qu'on a une infinité de modèles qu'on pourrait sortir.

LA PRÉSIDENTE :

1365 Oui, oui. Mais en même temps, vous êtes qualifiés pour déterminer ceux qui sont les plus... dans le fond, ceux qui sont les plus intéressants pour que nous, on évalue dans l'ensemble le projet. Donc, on ne veut pas les quinze...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1370 J'adore que vous spécifiiez que nous sommes qualifiés pour déterminer lesquels sont bons.

LA PRÉSIDENTE :

1375 Bien, j'imagine. J'imagine. Mais, non, mais ce que je veux dire c'est qu'à votre regard, en fonction des critères, bien, je veux dire, les suggestions de monsieur Lapointe, voir qu'est-ce que vous pouvez générer, ce serait utile à la commission d'enquête aussi pour voir ce que ça coûte à... ce qu'il y a comme revenus à l'État québécois, potentiels, et comme coûts à l'État québécois aussi. Ça convient?

1380 Alors, vous nous revenez sur... puis pour le marché, on revient avec madame Fournier tout à l'heure, donc vous pourrez apporter votre correction à ce moment-là.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1385 Pas de problème.

M. HUGO LAPOINTE :

1390 Pour les fins de la commission, est-ce que je pourrais déposer le tableau avec les critères? Est-ce que ce serait plus simple pour tout le monde?

LE COMMISSAIRE :

Vous l'avez présenté.

1395

LA PRÉSIDENTE :

Vous l'avez présenté, donc vous pouvez le déposer.

1400

M. HUGO LAPOINTE :

O.K., parfait.

LA PRÉSIDENTE :

1405

Donc, la deuxième question?

M. HUGO LAPOINTE :

1410

Et juste pour clarification, on ne demande pas de rouvrir le...

LA PRÉSIDENTE :

Le 43-101?

1415

M. HUGO LAPOINTE :

Non, non, c'est ça, c'est juste...

1420

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, je pense que c'est entendu.

M. HUGO LAPOINTE :

1425

... des scénarios de sensibilité pour le BAPE.

1430

Donc oui, deuxième question. Deux éléments sur les coûts qui nous intéressent particulièrement d'avoir un peu plus de détails, c'est le traitement des eaux. Considérant, par exemple, qu'ailleurs au Canada il y a des projets miniers qui ont installé, qui ont dû installer des usines de traitement des eaux qui ont coûté 30-35 millions, qui vont devoir traiter les eaux pendant 400 ans – j'en ai visité une au BC cet été – et considérant les charges polluantes qui ont été déposées hier dans l'étude et, bon, le pire, le réaliste et l'optimiste, les scénarios, sur 50, 100, voire plus que 100 années, ce serait bien d'avoir... disons, de comprendre c'est quoi la pire

1435 situation au niveau des coûts d'une usine de traitement des eaux en CAPEX, donc
l'investissement, et l'opération, dans le pire des cas, et voir si, ultimement, la compagnie est
capable d'absorber ce prix-là.

LA PRÉSIDENTE :

1440 Ou si c'était tenu compte dans la contingence. Je ne sais pas si vous voulez préciser?
Donc, est-ce que votre contingence inclut le pire scénario ou est-ce que le prix que vous avez en
ce moment est un prix optimiste ou pessimiste?

1445 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Étant donné que c'est Martine qui l'a signé, ce bout-là je pense que ça vaut la peine qu'elle
commente.

1450 **LA PRÉSIDENTE :**

On vous écoute.

Mme MARTINE PARADIS :

1455 Enfin, oui, le coût d'installation de l'usine de traitement des eaux est inclus dans la
faisabilité, dans le NI 43-101, ensuite c'est des coûts d'opération. Advenant qu'on doive la
maintenir après la fermeture, c'est des coûts d'opération d'une usine qui est déjà en place, donc
c'est vraiment minimal. C'est comparable aux coûts qu'on peut voir annuellement pour l'opération
1460 post-restauration.

LA PRÉSIDENTE :

Mais la question c'est est-ce que ça s'applique au pire scénario?

1465 **Mme MARTINE PARADIS :**

Oui parce que le pire scénario de continuer à collecter les eaux et les traiter comme on le
fait annuellement sur une mine. Donc, ce n'est pas des...

1470 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc pour vous, ça inclut le pire scénario.

1475 **Mme MARTINE PARADIS :**

Ça l'inclut et, de plus, si on avait à le faire, c'est rajouté à la garantie financière à chaque révision du plan de restauration. Donc, c'est de l'argent qui n'est pas libéré.

1480 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Est-ce que ça répond à votre question?

1485 **M. HUGO LAPOINTE :**

Juste pour clarifier, quand nous on parle de pire scénario, on parle d'un double critère, c'est-à-dire la charge, le volume des différents contaminants qu'ils pourraient devoir traiter, donc il y a toute la question du volume qui passe dans l'usine, et la concentration. Donc, les deux vont ensemble. Actuellement, ce n'est pas notre compréhension que l'étude de faisabilité est basée sur ce pire scénario là.

1490

Et juste pour fins de clarification, est-ce que l'usine de traitement... combien coûte l'usine de traitement des eaux actuellement dans le...

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ça, j'avais compris que vous vouliez avoir ça. C'est quoi le coût de l'usine de traitement actuel? On ne vous en demande pas...

1500 **Mme MARTINE PARADIS :**

Il faudrait que j'aïlle vérifier dans la...

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

Avec le numéro de page?

1510 **Mme MARTINE PARADIS :**

... dans la faisabilité. Non, je ne sais pas le numéro de page ni le coût par coeur, je peux revenir avec le coût de l'usine de traitement des eaux, c'est dans le...

1515 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis la précision liée à la charge puis la concentration, est-ce que vous voulez...

Mme MARTINE PARADIS :

1520 Oui, en fait, le pire scénario est déjà inclus parce qu'on prévoit ne pas avoir de concentration ni de charge à l'effluent, mais on *design*, on a quand même fait l'ingénierie d'une usine de traitement, comme si ça allait générer de l'acidité. Donc, c'est inclus dans les coûts, un traitement des métaux quand on anticipe qu'il y aura peu, voire pas de métaux dans les eaux pendant l'opération.

1525 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez préciser, donc, dans la réponse du coût? Je ne sais pas si c'est possible, là, ce n'est pas mon expertise, mais le coût, la portion du coût, dans le fond, qui prévoit le scénario, qui prévoit le pire scénario. Bien, juste le présenter ainsi.

1530

Mme MARTINE PARADIS :

1535 Bien, ce n'est pas le pessimiste, c'est un scénario moyen qui considère qu'il va quand même y avoir une charge en métaux, une concentration en métaux. Par contre, notre concept vise à ne pas avoir de concentration ou peu, en bas des normes, avant l'usine de traitement des eaux.

LA PRÉSIDENTE :

1540 Quelque chose à rajouter?

Mme MARTINE PARADIS :

1545 Mais tous les produits qui sont ajoutés, c'est un traitement en *batch*, je veux dire, les produits sont ajoutés selon la concentration en métaux à l'usine de traitement, donc...

LA PRÉSIDENTE :

1550 Parce que ma compréhension, c'est qu'on fait une usine de traitement pour le scénario, bon, évidemment, qu'on a prévu, le concept. Là, la question c'est, admettons que le concept, il y a des choses qui ne marcheraient pas bien, donc est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu en plus à l'usine de traitement? C'est ça que je comprends? C'est ça qui est à comprendre?

M. HUGO LAPOINTE :

1555 Oui, sur un horizon 50, 100 et plus.

LA PRÉSIDENTE :

1560 Et longtemps.

M. HUGO LAPOINTE :

1565 Puis comme monsieur le commissaire, dans ses questions hier, le soulignait, c'est que ces choses-là évoluent dans le temps et les charges polluantes, à cause du temps de latence, à cause des différents... et là, dans 50 ans, ça peut être pire que c'est à l'an 25. Même chose, à l'an 100, ça pourrait être pire que c'est à l'an 25.

LA PRÉSIDENTE :

1570 Donc, c'est pour le maintenant et après.

M. HUGO LAPOINTE :

1575 Donc, l'usine doit être capable de traiter ces situations-là.

LA PRÉSIDENTE :

1580 Bien, vous pouvez...

Mme MARTINE PARADIS :

1585 Bien non, les critères de conception sont faits selon les essais hier que j'ai montrés de lixiviation plus les essais cinétiques. Donc, on identifie tous les potentiels de contamination, autant des résidus miniers ou qui pourraient venir du concentrateur et c'est là-dessus, ça, c'est inclus pour tous les métaux, même si on prévoit ne pas avoir ces métaux-là puis nous, on prévoit ne pas avoir d'augmentation de la concentration avec le temps parce qu'on prévoit limiter la génération d'acide.

1590 C'est sûr que si on compare avec une mine qui laisse oxyder ses résidus, oui, effectivement, le coût de traitement des eaux augmente avec le temps.

LA PRÉSIDENTE :

1595 Merci, je vais donner la parole à mon collègue, monsieur Locat.

LE COMMISSAIRE :

1600 Une question. Vous avez dit que vous avez fait des scénarios qui étaient le pire, en fait je comprends que le système en principe, il devrait faire en sorte qu'il n'y a pas grand-chose qui va

sortir du site de la halde, donc d'après vos calculs, ce serait très faible, mais vous avez pris en compte, au niveau du traitement, comme si tout de même il y avait des choses à traiter.

1605 Ce que j'aimerais savoir, je rejoins un peu la question de monsieur Lapointe, c'est si on part, si on continue dans le raisonnement que c'est possible qu'il y ait quand même des résidus acides qui soient extraits, est-ce que ce serait possible, est-ce que vous avez évalué le temps, pas de latence ici, mais c'est le temps – ce qu'ils appellent en anglais le *depletion time* –, le temps de consommation. Pendant combien d'années il y a un potentiel de génération d'eau acide sur ce site-là, est-ce que c'est 50 ans? 100 ans? 500 ans?

1610 Est-ce que donc vous avez une estimation de pendant combien de temps le site, dans le pire des cas, pourrait être générateur d'acide, compte tenu du volume de matériaux qui sont générateurs d'acide et des cinétiques de réactions que vous avez évaluées?

1615 **Mme MARTINE PARADIS :**

Oui, on n'a pas évalué un temps maximal, mais je peux vous dire, par expérience, que c'est une réaction qui peut continuer pendant des dizaines, centaines d'années quand ils sont vraiment exposés à l'air. On a plusieurs... les cas des sites miniers abandonnés, c'est une réaction exponentielle. C'est pour ça qu'on veut la limiter dès le départ.

1620

Puis le début de la question, c'était en lien avec...

LE COMMISSAIRE :

1625

Mais c'est un peu, et si on parlait d'un peu de la pérennité du système, donc la longueur du traitement potentiel, enfin on est dans les cas les pires, comme on disait tantôt, là, c'est-à-dire que vous, vous dites qu'à priori, le système devrait empêcher la formation de rejets d'eau acide ou forte en métaux, ça va être bien contrôlé, mais vous avez aussi considéré dans vos simulations qu'il y en aurait quand même, donc sous cet angle-là, la question que je pose c'est à savoir, pendant combien de temps on peut estimer que le site pourrait produire des effluents acides.

1630

Mme MARTINE PARADIS :

1635 Quand on fait la comparaison, on ne peut pas seulement considérer le temps que les résidus vont réagir parce que dans tous les cas, les sites doivent être restaurés. Donc, même si on réagit pendant l'opération, on met un recouvrement. Et là, une fois que le recouvrement est en place, on voit vraiment une tendance à la baisse du traitement. Donc, les mines qui n'ont pas géré les résidus comme nous on le propose voient quand même leur concentration diminuer avec le temps, sauf si elles ont un recouvrement qui est inefficace.

1640

Donc, nous autres, on prévoit ne pas en avoir à l'opération, plus on a un recouvrement final, standard comme les autres types de parcs à résidus qu'ils restaurent. Donc, je ne vois pas la probabilité d'avoir une concentration qui augmente avec la gestion des résidus qu'on propose.

1645

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1650

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Donc, en résumé, on va regarder pour ce qui serait notre pire scénario selon nos experts puis...

1655

Mme MARTINE PARADIS :

Bien, encore, il faut s'entendre sur un pire scénario.

1660

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Selon toi.

Mme CRISTINE FOURNIER :

1665

Est-ce que c'est un pire scénario sans considérer la codisposition?

LA PRÉSIDENTE :

Je vous demande de répondre à la question au meilleur de vos compétences.

1670

M. ÉRIC DESAULNIERS :

C'est ça. On va le faire.

1675

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'êtes pas obligée de le faire maintenant, vous pouvez réfléchir entre vous, même, puis nous revenir.

1680

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Exact.

1685 **Mme MARTINE PARADIS :**

Bon.

1690 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. HUGO LAPOINTE :

1695 Exemple de pire scénario, la couverture capillaire ne fonctionne pas.

LA PRÉSIDENTE :

1700 Bien, je pense qu'ils savent c'est quoi l'exemple... c'est bon, merci pour l'exemple. Alors, merci, Monsieur Lapointe. Je vais inviter maintenant monsieur Bernard Cartier. Est-ce que monsieur Cartier est parmi nous? Sinon, madame May Dagher.

1705

Mme MAY DAGHER

Mme MAY DAGHER :

Bonjour, Madame la Présidente.

1710

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

1715 **Mme MAY DAGHER :**

1720 Monsieur le Commissaire. Efficacité économique dans les 16 principes. En tant que résidents de Saint-Michel-des-Saints, oui, nous constatons qu'il y a un véritablement manque de main-d'oeuvre spécialisée dans plusieurs secteurs. La municipalité, MRC pourraient-elles déposer à la commission un tableau qui en fait état tout en déposant aussi un tableau qui listerait les différents projets d'entreprises, petits, moyens et grands, des deux dernières années dont le projet de granule La Granaudière et de celles prévues au cours des cinq prochaines années, incluant les dates probables de construction, d'opération, et le nombre d'emplois directs et indirects qui en découleraient.

1725

LA PRÉSIDENTE :

Donc, une analyse de la main-d'oeuvre, finalement.

1730 **Mme MAY DAGHER :**

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

1735

Une analyse de la main-d'oeuvre et du portrait des entreprises de Saint-Michel-des-Saints, particulièrement, ou de la MRC aussi, Madame Dagher? Saint-Michel-des-Saints?

Mme MAY DAGHER :

1740

Saint-Michel-des-Saints, en particulier.

LA PRÉSIDENTE :

1745

Oui. Je vais demander à monsieur Benoît de répondre si une telle étude est disponible ou en développement.

M. CLAUDE BENOÎT :

1750

Je vous dirais une partie en développement, là, mais c'est de quoi qui n'est pas facile à faire. Avec les années qui s'en viennent, parce que dans le fond, il n'y a pas juste la mine, là, il y a d'autres projets en cours. Il y en a qui sont en procédure de démarrage puis que c'est pour la mine et d'autres que c'est pour d'autres projets. Ça fait que c'est plusieurs choses en même temps, là.

1755

Mme MAY DAGHER :

Et qui listerait aussi...

1760

LA PRÉSIDENTE :

Un instant. En même temps, comme la mine doit faire sa propre analyse de main-d'oeuvre, donc sa demande, ce qu'elle, elle a besoin, et vous, l'offre et les autres secteurs, étant donné que vous êtes dans un plan d'intégration, un comité d'accompagnement, ce serait probablement aidant que les deux vous soyez capables d'arrimer les données.

1765

M. CLAUDE BENOÎT :

Oui.

1770

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous pouvez profiter de la commission d'enquête pour sécuriser certains citoyens, sinon je comprends que ça peut être plus long à produire.

1775

M. CLAUDE BENOÎT :

On va travailler avec, en collaboration avec Nouveau Monde pour préparer quelque chose.

1780

LA PRÉSIDENTE :

Parce que c'est la même chose – je vais faire un peu de chemin sur votre question – on avait aussi des questions sur... dans le fond, ce serait intéressant de voir – je crois que vous avez un tableau qui ressemble un peu à ça dans l'étude d'impact, c'était les niveaux de qualification aussi de vos employés. Donc, au-delà, hier on parlait de la courbe de main-d'oeuvre dans le temps, mais c'est aussi la quantité de qualifiés, semi-qualifiés, pas qualifiés, comme ça, ça donne une idée aussi à l'espace, dans le fond, à la main-d'oeuvre qui serait disponible ou pas localement.

1785

1790

C'est un peu par là, je pense, que vous vouliez aller, Madame Dagher?

Mme MAY DAGHER :

Oui. Oui, puis lister aussi les secteurs de main-d'oeuvre spécialisée qui sont en cours de manque criant.

1795

LA PRÉSIDENTE :

Donc, identifier les secteurs plus en rareté de main-d'oeuvre.

1800

Mme MAY DAGHER :

Voilà. Aussi.

1805

LA PRÉSIDENTE :

Donc, juste évaluer si c'est possible et nous revenir avec une réponse.

M. CLAUDE BENOÎT :

1810

Oui, puis il va y avoir la collaboration de la Chambre de commerce aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1815

Oui. C'est ça, ça peut être une évaluation, ça peut être un atelier de travail, même, des fois. Ça va beaucoup mettre les gens en collectif.

Mme MAY DAGHER :

1820

Est-ce qu'ils peuvent déposer le tableau pour...

LA PRÉSIDENTE :

1825

C'est bon. Un instant, monsieur Gauthier veut réagir.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

1830

Il y a un comité de main-d'oeuvre qui a été mis en place justement avec nous, La Granaudière, la scierie, probablement la Chambre de commerce et la municipalité, donc probablement le...

LA PRÉSIDENTE :

1835

Donc, ce serait peut-être le bon forum?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

... le bon forum pour traiter de ça, là.

1840

LA PRÉSIDENTE :

Donc, identifier la demande, l'offre puis, dans le fond, votre plan d'action pour assurer la transition. Parfait. Deuxième question, Madame Dagher?

1845

Mme MAY DAGHER :

1850

Dans ce contexte de pénurie de main-d'oeuvre et aussi de projets d'entreprises, dont celui de La Granaudière – entre parenthèses 180 emplois directs et indirects – comment la municipalité continue d'affirmer qu'il y a une dévitalisation et que le projet de Nouveau Monde Graphite est absolument nécessaire pour contrer celle-ci alors que les faits semblent indiquer le contraire?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Benoît?

1855

M. CLAUDE BENOÎT :

Je vais prendre la question en délibération.

1860

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Donc, vous devriez avoir la réponse... mais là, il n'y aura pas de séance publique demain, mais peut-être ce soir ou par écrit.

1865

Mme MAY DAGHER :

Parfait.

1870

Mme CLAIRE PILON

LA PRÉSIDENTE :

1875

Merci beaucoup. J'inviterais madame Claire Pilon. Ce sera la dernière question, après on prendra une petite pause.

Mme CLAIRE PILON :

1880

Bonjour! Je suis Claire Pilon, je suis résidente à Saint-Michel-des-Saints.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

1885

Mme CLAIRE PILON :

1890

Autrefois, villégiateur, maintenant résidente permanente. Ma question est de savoir exactement ce qu'est le comité d'accompagnement. Ce que je veux savoir c'est, qui l'a initié, qui en fait partie, qui a invité qui, et surtout quel est le mandat et est-ce qu'il existe encore.

LA PRÉSIDENTE :

1895 Bonne question, et je crois qu'en plus on avait demandé à l'initiateur de faire une petite présentation sur le portrait des comités et tout ça. Donc, peut-être premièrement répondre à la question de madame Pilon puis enchaîner? Il y a plusieurs comités avec plusieurs mandats, donc on voulait aussi préciser ça.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1900 Avant que je passe la parole à Frédéric qui va aller plus en détail, ça, ça a vraiment été initié depuis le début de nos consultations ici qu'on a fait à Saint-Michel, on essayait d'établir un comité qui allait ressembler à celui qui allait être utilisé après quand on allait débiter l'exploitation. Donc, c'est venu vraiment...

1905

LA PRÉSIDENTE :

Pour le comité de suivi, là.

1910

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui, le comité de suivi qui est...

LA PRÉSIDENTE :

1915

Qui est réglementaire.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1920

Qui est réglementaire, ça fait qu'on s'est dit, dans la période d'exploration dans laquelle on explorait déjà comment allait ressembler notre exploitation puis de quelle façon qu'on voudrait qu'elle soit, on avait entamé nos consultations puis ça a vraiment été, je pense, depuis 2016, puis on a fondé le comité en 2017, puis depuis ce temps-là c'est chapeauté, je ne dirais pas chapeauté, mais coordonné par Frédéric chez nous et Isabelle. Ça fait que je vais laisser Frédéric aller plus en détail.

1925

LA PRÉSIDENTE :

1930 Peut-être juste expliquer l'accompagnement en premier, puis est-ce qu'elle est courte, votre présentation?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui.

1935

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est un sommaire sur une page, là, quelque chose comme ça?

1940

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Bien, ce n'est pas un sommaire d'une page, mais c'est en fait, on présente, on a trois comités qu'on a initiés.

1945

LA PRÉSIDENTE :

O.K., c'est bon.

1950

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Qui présente chacun de façon succincte, là.

1955

LA PRÉSIDENTE :

Super. Donc, je vous laisse expliquer les comités.

1960

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Donc, en fait, donc, c'est ça, on a initié trois comités, donc soit le comité d'accompagnement, aussi le comité de liaison, donc, avec la municipalité, et aussi le comité de formation de la main-d'oeuvre, lequel j'ai requis il y a quelques instants.

1965

Donc, au niveau du comité d'accompagnement qui a été initié en 2017, donc en mai 2017, il y a eu une rencontre créatrice, si je peux dire. Donc, on a rencontré les principales parties prenantes qu'on avait identifiées en lien avec les enjeux reliés au projet afin de voir l'intérêt à créer un tel comité. Donc, c'est vraiment de notre initiative. Donc, dans le fond, l'objectif principal du comité d'accompagnement c'est de favoriser l'implication de la communauté dans l'ensemble du projet de la mine, du projet minier Matawinie. Donc ça, c'est le comité d'accompagnement.

1970

LA PRÉSIDENTE :

Puis c'est lui qui deviendrait le comité de suivi.

1975

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui, c'est ça. Dans le fond, on est en réflexion, dans le comité, parce qu'il a été fait sous la forme d'un... bon, qui respecte les critères d'un comité de suivi tels que définis par le Règlement. Donc, on l'a appelé comité d'accompagnement parce qu'en fait, à ce moment-là, il n'y avait pas

1980 de suivi à proprement parler à faire, donc c'était vraiment parce qu'on était en élaboration de projet et puis on tenait à ce que la communauté soit... les parties prenantes par rapport aux principaux enjeux soient impliquées à chacune des étapes du projet.

1985 Donc, en fait, on a la composition du comité d'accompagnement, donc on a deux représentants de la MRC, donc soit un au niveau aménagement du territoire, et un au niveau développement économique, en fait qui était anciennement les CLD qui ont été fusionnés, là, avec la MRC. Un représentant du Conseil de la Nation atikamekw, un représentant des municipalités de Saint-Michel et Saint-Zénon, quelqu'un de la Chambre de commerce, ensuite de ça, un représentant du domaine récréotouristique, deux représentants d'organismes environnementaux, quelqu'un du Conseil de la Nation atikamekw. Ensuite de ça, il y a un siège au niveau de représentant pour un groupe d'intérêt en lien avec les enjeux du projet et quatre citoyens. Donc, deux citoyens de Saint-Michel, un de Saint-Zénon et un de Manawan.

1990 **LA PRÉSIDENTE :**

1995 Ça, c'est le premier volet de votre question.

Mme CLAIRE PILON :

Oui.

2000 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, c'était la mission, est-ce que c'était assez clair, la mission, pour vous?

2005 **Mme CLAIRE PILON :**

Oui, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

2010 O.K. Donc là, il y a juste deux autres comités, donc si ça vous intéresse, après on ira à votre deuxième question.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2015 Bien, je vais y aller rapidement. Donc, comité de liaison, lui, il a été mis sur pied suivant l'entente-cadre ou de principe qu'on a signée avec la municipalité en 2018, donc c'est vraiment un lieu d'échange entre Nouveau Monde et la municipalité. Donc, c'est vraiment un canal de communication et ce que ce comité-là, dans le fond, il y a deux représentants de Nouveau Monde, deux représentants de Saint-Michel-des-Saints avec des gens invités au besoin, si je
2020 peux dire, là. Donc ça, c'est le comité de liaison.

2025

Et le comité de formation de la main-d'oeuvre, dans le fond, ça a été initié par Nouveau Monde et on a mis, justement pour les enjeux identifiés au niveau de la main-d'oeuvre ici, donc c'était pour mettre sur pied notamment les formations, là, *L'Essentiel des mines*, le DEP en opération d'équipements de production. Et comme il y avait, en fait, des besoins dans la communauté pour d'autres secteurs, donc il y a donc la scierie, La Granaudière, la Commission scolaire, la Chambre de commerce, le Conseil des Atikamekw de Manawan et, enfin, le Carrefour jeunesse Matawinie.

2030

Donc ça, c'est nos trois principaux... les trois comités qu'on a mis sur pied, là.

LA PRÉSIDENTE :

2035

Puis dans le fond, celui qui ferait le suivi social et environnemental, c'est le comité d'accompagnement qui serait peut-être un peu changé...

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2040

Bien, c'est ça. Bien, en fait, c'est en vue de l'obtention du bail minier, là, qui est de 30 jours après l'obtention du bail, on doit mettre sur pied le comité de suivi à proprement parler. Donc, on est en réflexion au sein du comité, est-ce qu'on dissout, si je peux dire, le comité d'accompagnement actuel et en créer un autre ou on le transforme...

LA PRÉSIDENTE :

2045

On change.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2050

... on change sa vocation vers un comité de suivi parce qu'en fait, les parties prenantes identifiées sur le comité d'accompagnement risquent d'être les mêmes qu'au niveau du comité de suivi, d'accompagnement, pardon, et sachant aussi que les gens prêts à s'impliquer, à donner du temps aussi au sein d'un comité comme ça, bien, c'est une ressource, sommes tout, rare.

LA PRÉSIDENTE :

2055

D'ailleurs, c'était une question que nous avons pour madame Fournier. Donc, c'est quoi le rôle du MERN dans l'encadrement des comités de suivi, puis avez-vous fait des études sur l'efficacité des comités de suivi puis avoir des recommandations sur comment mieux les former? Je pense qu'un des enjeux qui est souvent soulevé, c'est justement le financement des comités de suivi. Donc, juste nous dire si vous devez approuver, par exemple, on ne sait pas, le cadre pour les comités de suivi.

2060

Mme CRISTINE FOURNIER :

2065

Oui. Concernant les comités de suivi, ce sont des dispositions qui sont dans la *Loi sur les mines* et comme monsieur Gauthier a dit tout à l'heure, la Loi prévoit que ces comités-là doivent être constitués 30 jours après l'obtention d'un bail minier, mais ce qui est suggéré aussi, c'est que dès que le projet démarre, le comité de suivi soit formé.

2070

Alors, qu'est-ce que ça fait un comité de suivi, c'est pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet minier. Le comité de suivi est constitué par l'exploitant, le choix des membres c'est selon la méthode qui est déterminée par l'exploitant. Majoritairement, ce sont des membres indépendants de l'exploitant. Il faut qu'ils soient tous de la région où se trouve le bail minier. Le nombre de représentants est déterminé par l'exploitant.

2075

Alors, au minimum, un représentant du milieu municipal, un représentant du milieu économique, un citoyen, un représentant d'une communauté autochtone consultée par le gouvernement et chaque comité de suivi fixe ses mandats cas par cas, et puis le comité de suivi c'est une obligation de moyen et non de résultat. C'est-à-dire que c'est prévu dans la Loi, mais si l'exploitant essaie de former un tel comité et qu'il n'y a pas de réception de la part du milieu, alors l'exploitant n'est pas pénalisé parce qu'il n'y a pas de comité de suivi.

2080

On a vu récemment dans des journaux, là, où ça avait été soulevé ce point-là, alors je réitère que c'est une obligation de moyen et non de résultat.

2085

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Puis vous n'avez pas droit de regard sur la composition, c'est ça que je comprends, là? Dans le fond, les critères et tout ça.

2090

Mme CRISTINE FOURNIER :

Non. Ce que je peux vous dire c'est qu'actuellement, il y a de la documentation qui est disponible à notre ministère, il y a un guide de bonnes pratiques pour les comités de suivi puis ce guide-là fait état aussi des obligations légales des promoteurs pour les projets miniers et d'hydrocarbures.

2095

Si vous avez des questions, des commentaires, des suggestions, j'ai également fourni une adresse courriel à cet effet-là. Et pour le cadre légal des comités eux-mêmes, vous adressez vos questions au service des mines.

2100

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci beaucoup.

2105

LE COMMISSAIRE :

2110

J'aurais une question. Donc, le rôle des comités de suivi c'est quoi à présent?

LA PRÉSIDENTE :

Elle l'a nommé.

2115

LE COMMISSAIRE :

Vis-à-vis, par exemple les...

LA PRÉSIDENTE :

2120

Principalement, ce qu'elle a donné...

Mme CRISTINE FOURNIER :

2125

Oui, c'est ça. Principalement, c'est d'accompagner les citoyens dans la démarche du projet qui est mis en place par l'exploitant.

LE COMMISSAIRE :

2130

C'est ça, mais en fait, un détail potentiel, par exemple, du rôle du comité de suivi, est-ce que ce serait de s'assurer que les engagements à moyen et à long terme sont assurés parce qu'ici, si j'ai bien compris, le concept du comité de suivi c'est un accompagnement tout au long de la vie de la mine.

2135

Mme CRISTINE FOURNIER :

Oui. C'est ce qui est souhaité.

LE COMMISSAIRE :

2140

O.K., bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2145

Vous avez aussi dit qu'ils peuvent se donner un mandat, des mandats spécifiques à eux-mêmes.

Mme CRISTINE FOURNIER :

2150 Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

2155 C'est ça.

Mme CRISTINE FOURNIER :

Oui.

2160 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, le mandat en tant que tel n'est pas restrictif.

Mme CRISTINE FOURNIER :

2165 Non, pas du tout.

LE COMMISSAIRE :

2170 O.K., et côté financier, c'est quoi les exigences financières vis-à-vis le comité de suivi de la mine?

Mme CRISTINE FOURNIER :

2175 Il faudrait voir vraiment dans le guide parce que le guide, il est ministériel, maintenant. À l'époque, nous, on en avait élaboré un, mais maintenant, il est ministériel. Alors, il faut vraiment se référer au guide pour voir, là, ce qui est prévu, mais ce n'est pas le Ministère qui impose des... quelque chose pour le financement.

2180 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, je tourne ma question vers la mine à présent, dans vos planifications financières, vous avez prévu quel budget annuel pour le soutien du comité de suivi?

2185 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Bien, en fait, actuellement, ce n'est pas budgété à proprement parler, mais par contre, on peut regarder le montant...

2190

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2195 C'est budgété, mais dans une enveloppe globale pour le soutien à la communauté, mais on peut aller dans la précision. Je pourrais demander à « le dit CFO » qui a beaucoup de travail sur la planche, qu'il nous détaille aussi la portion qu'il y a dans le...

LA PRÉSIDENTE :

2200 Bien, c'est peut-être plus le prévoir parce que c'est long terme, tu sais c'est juste prévoir... parce qu'en réalité, je pense, certaines expériences montrent que le comité de suivi perd en vigueur à un moment donné à cause du manque de ressources.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2205 Parfait. Je ne voudrais pas donner un mauvais chiffre, on va chercher le bon chiffre.

LA PRÉSIDENTE :

2210 C'est bon.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2215 Juste préciser qu'en fait, c'était dans notre intention quand même d'offrir des moyens au comité de suivi, par contre c'est ça. Comme mentionné, ce n'est juste pas nécessairement clairement identifié dans le budget.

LA PRÉSIDENTE :

2220 Peut-être l'ajouter, je pense, dans votre liste des coûts environnementaux sociaux, peut-être ajouter ça là.

LE COMMISSAIRE :

2225 Excusez-moi, Madame la Présidente, mais ça revient un peu à la suite de votre réponse, donc vous avez indiqué qu'il y avait des comités de suivi, que finalement la compagnie ne réussissait pas à en créer un. Est-ce que vous avez des analyses qui nous expliquent pourquoi ça n'a pas fonctionné?

Mme CRISTINE FOURNIER :

2230 Ce que je vous ai mentionné, c'est ce qu'on a vu dans le fil de presse, mais on n'a pas été sollicités pour se pencher là-dessus.

2235 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis au niveau du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a des engagements liés au comité actuellement dans le cadre de cette procédure?

2240 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Excusez-nous. Oui, c'est Marie-Lou Coulombe, je laisserais la parole à ma collègue Maud Ablain pour répondre à cette question.

2245 **Mme MAUD ABLAIN :**

Est-ce que vous voulez dire des engagements pris par le promoteur dans le cadre de son étude d'impact?

2250 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bien, dans le sens, dans vos discussions sur l'avis de recevabilité, est-ce que le comité de suivi a été un élément?

2255 **Mme MAUD ABLAIN :**

2260 Bien, nous, c'est ça. On considère que le comité de suivi qui est demandé lors de la délivrance du bail répond à nos attentes. Donc, comme il va devoir être mis en place si le projet est réalisé, on considère qu'il y aura un comité de suivi. Par contre, si on a des exigences supplémentaires qui ne viennent pas contrecarrer ce qui est déjà prévu par le MERN, mais qu'on veut faire des ajouts, des précisions ou orienter le promoteur vers des éléments particuliers, là, on peut le faire en cours d'analyse environnementale et lui demander de prendre certains engagements par rapport au comité de suivi, mais il faut évidemment que ça respecte quand même les exigences du MERN.

2265 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends. Merci beaucoup. Alors, votre deuxième question, Madame Pilon? Ah, excusez-moi.

2270 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Je voulais juste ajouter que la santé publique et le ministère de l'Environnement sont souvent parties intégrantes de comités de suivi lorsqu'il y a des enjeux pour la population.

2275 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez dire que vous allez agir comme observateur dans les comités locaux?

2280 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2285 Bien, je veux dire, votre Direction régionale?

Mme LOUISE LAJOIE :

Oui, oui, locale dans la région, oui.

2290

LA PRÉSIDENTE :

Pour répondre aux questions.

2295 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Et ça m'est arrivé dans quelques comités de suivi, entre autres.

LA PRÉSIDENTE :

2300

C'est bon, merci.

Mme LOUISE LAJOIE :

2305

Et je peux rajouter? Même après la fermeture d'une entreprise parce que c'est souvent là où on veut continuer de suivre l'évolution des, par exemple, qualité d'eau et air et tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

2310

Merci pour le complément. Excusez-moi, votre première question était très, très attirante, finalement.

Mme CRISTINE FOURNIER :

2315

Madame la...

Mme CLAIRE PILON :

J'aurais besoin qu'on... excusez.

2320

LA PRÉSIDENTE :

Oui, un instant.

2325

Mme CRISTINE FOURNIER :

Oui, on me demande d'apporter la précision que le comité de suivi dont il a été question dans le fil de presse, c'était concernant les hydrocarbures.

2330

LA PRÉSIDENTE :

O.K., pas une mine. Oui, Madame Pilon?

2335

Mme CLAIRE PILON :

J'avais juste une question, sauf qu'avec les réponses que je reçois, j'en ai une deuxième qui surgit. Étant donné que le comité, si je comprends bien, le comité d'accompagnement devient presque le comité de suivi, je comprends également que la composition de ce comité-là peut changer. Ma question c'est, au niveau du comité d'accompagnement, est-ce qu'au départ on avait prévu inviter des gens qui ont des réserves très fortes par rapport à l'exploitation de la mine pour avoir, comme, le pendant du côté initiation du projet, donc aller chercher les opposants pour savoir en quoi on a de la difficulté.

2340

LA PRÉSIDENTE :

Donc, est-ce que lors de la composition de la première version du comité d'accompagnement, il y a eu une consultation, un équilibre des forces?

2345

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui, en fait la Coalition des opposants au projet en Haute-Matawinie a été invitée. Donc, et en fait, ils ont demandé deux sièges, ce qui a été accepté pour finalement refuser l'invitation pour les raisons qui leur appartiennent.

2350

LA PRÉSIDENTE :

Puis parmi les citoyens, avez-vous des villégiateurs du domaine Lagrange?

2355

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2360

Non. Les citoyens, en fait, c'est un appel à tous qu'on a fait au niveau public via les publications locales.

LA PRÉSIDENTE :

2365

Puis la sélection se faisait comment?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2370

Bien, comme il y avait peu de monde qui...

LA PRÉSIDENTE :

2375

Qui se sont manifestés?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Donc, c'était facile à combler, donc...

2380

LA PRÉSIDENTE :

O.K., parfait. Ça répond à votre question?

Mme CLAIRE PILON :

2385

Parfaitement, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2390

Merci. Alors, on va prendre une pause de dix minutes. Merci pour votre patience.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2395

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

2400 **LA PRÉSIDENTE :**

Veuillez reprendre vos places, s'il vous plaît, on va reprendre. Alors, étant donné qu'il y a eu beaucoup de questions sur l'eau, on se disait qu'on pouvait aborder la thématique de l'eau, surface et souterraine, et on aurait aimé faire un peu le même exercice qu'on a fait avec le trafic hier.

2405

Donc, si on pouvait sortir une carte et nous expliquer le cheminement de l'eau, dans le fond, et le scénario. Dans le fond, ce qui nous intéresse aussi c'est de savoir à quel moment le concentré, dans le fond le concentré aux normes se trouve à être dilué dans le ruisseau à l'Eau Morte, pour être plus spécifique, mais avant de se rendre là, on aimerait avoir le chemin, un peu comme on a fait avec la route.

2410

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

On peut y aller, oui?

2415

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Faites juste un petit zoom.

2420

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Donc, au niveau de l'eau de surface, donc premièrement, le projet est situé à l'intérieur du bassin versant de la rivière Matawin qui est elle-même située à l'intérieur de la rivière Saint-Maurice. Donc, dans le fond, les eaux qui sont sur le site, donc on est sur une surélévation, une colline, donc les eaux ici, sur le site, s'écoulent de façon radiale, si on peut dire. On est en tête de bassin versant, donc il y a des eaux, bien, des petits bassins versants de moins de 5 kilomètres carrés, là, qui s'écoulent dans tous les sens dans le fond.

2425

Et donc, pour le projet minier, on va capter l'ensemble des eaux au pourtour du site et ainsi que pomper les eaux de dénoyage au niveau de la fosse. Donc, il y a un système de gestion des eaux qui va être des bassins collecteurs situés ici. Je vais zoomer encore un peu, là. Donc, il y a des bassins collecteurs situés à des endroits au niveau des points bas pour capter les eaux de ruissellement par des fossés de drainage.

2430

2435

Ensuite de ça, ces eaux-là vont être, donc il y a un bassin de collecte à proximité du site industriel où est-ce qu'il y a l'usine, qui va capter les eaux de ruissellement, mais aussi les eaux de procédé. Donc, il y a un bassin collecteur situé ici qui va capter les eaux situées sur la portion nord de la halde de codisposition.

2440 Ici, il y a un bassin collecteur qui va être, s'il est utilisé à partir de l'année 15 seulement,
pour capter les eaux situées dans la portion ici. Et, enfin, on a un bassin, un grand bassin
collecteur qui va capter les eaux, qui va, en fait, récupérer les eaux de tous les bassins collecteurs
2445 qui vont être amenées par pompage et l'usine de traitement des eaux est située ici. Donc, l'usine
de traitement des eaux, dans le fond, c'est selon l'évolution parce que le projet minier évolue au fil
des années, et donc la gestion des eaux, le volume d'eau à gérer évolue également. Donc, vers la
fin de la mine, on a plus d'eau à gérer qu'au début.

2450 Donc, les eaux sont amenées ici dans le bassin de sédimentation et amenées par pompage
au niveau de l'usine de traitement des eaux.

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être expliquer, un bassin de sédimentation?

2455 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Bien, dans le fond, c'est permettre les matières en suspension recueillies lors du
ruissellement, si je peux dire, ça permet de décanter les eaux.

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2465 Donc, ici, au niveau de l'usine de traitement des eaux, donc ici on va traiter trois éléments
principaux : le pH, les matières en suspension et les métaux. Donc ici, c'est un ensemble, l'usine
de traitement des eaux, c'est un ensemble de conduites avec des injecteurs pour traiter, injecter
des produits pour traiter ce qu'on vise traiter.

2470 Ensuite de ça, on a un bassin de polissage. Non, en fait, après l'usine de traitement des
eaux, il va y avoir, les eaux vont être envoyées vers des géotubes qui sont en quelque sorte des
membranes qui vont retenir les particules qui vont avoir floclé pendant le traitement des eaux, et
ensuite de ça, ça va être envoyé au bassin de polissage. Et ce bassin-là va alimenter à nouveau
2475 l'usine de traitement de minerais et le surplus d'eau va être envoyé à l'effluent final, donc le
surplus d'eau traitée au ruisseau à l'Eau Morte.

LA PRÉSIDENTE :

2480 Pouvez-vous zoomer puis nous amener jusqu'à...

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Jusqu'au ruisseau à l'Eau Morte?

2485

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bien juste zoomer sur l'usine de traitement des eaux.

2490

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2495

Puis, dans le fond, juste nous guider où c'est rejeté puis en réalité – là, je sais que vous avez sûrement un autre graphique pour ça, là, mais dans le fond, là, c'est de l'eau traitée qui se trouve à...

2500

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui, c'est ça, qui va respecter les normes et qui est soumise aussi à des objectifs environnementaux de rejets qui ont été calculés par le ministère de l'Environnement, qui visent à favoriser l'intégration, le retour de l'eau au niveau du milieu récepteur.

2505

LA PRÉSIDENTE :

Juste finir le chemin de l'eau, puis après... dans le fond, ce qu'on comprend c'est que oui, la concentration, mais il y a quand même une charge qui rentre dans l'eau, mais on va parler après, là, à quel moment cette charge-là ou cette concentration-là est très acceptable. Mettez juste, pour le ruisseau, là, après ça se jette dans la rivière Matawin, j'imagine, directement?

2510

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui. Donc ici, à l'effluent final, donc ça se jette dans le ruisseau à l'Eau Morte et, ensuite de ça, 15 kilomètres plus loin, ce qu'on voit ici, il y a de nombreux méandres au niveau du ruisseau à l'Eau Morte, donc se jette... bon, ça sort un petit peu de la carte, non, il est ici, donc par ici, donc au niveau de la rivière Matawin. Et ensuite de ça, au niveau de la rivière Matawin, bien c'est un 7 kilomètres avant le réservoir Taureau.

2515

2520

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Question? C'était ça, le chemin que je souhaitais, merci beaucoup.

2525 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous pouvez distinguer d'où et où vont les eaux usées par rapport aux eaux minières, là, et comment est-ce qu'elles sont réunies, si elles le sont, avant le rejet dans le milieu?

2530 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Donc, en fait, c'est l'origine des eaux de...

2535 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, le traitement des eaux usées se fait... elles sont accumulées où puis il se fait comment?

2540 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Les eaux usées sanitaires?

LE COMMISSAIRE :

2545 Sanitaires, oui.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Ah! Pardon.

2550 **LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi.

2555 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

2560 Donc, c'est au niveau du site de l'usine, à proximité du site de l'usine et, en fait, c'est rejeté dans le bassin collecteur à proximité de l'usine, après traitement, évidemment, donc ici ça va être un traitement qui va viser d'abord et avant tout, bon, les matières en suspension, matières solides et aussi bactériologiques parce que c'est des eaux sanitaires, et ça va être envoyé au niveau du bassin collecteur situé à proximité de l'usine, qui va s'intégrer, finalement, dans le réseau de gestion des eaux globales du site.

2565 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis donc, hier, on avait un peu une discussion, donc il y a une charge quand même malgré tout, malgré que, bon, elle est traitée, elle est en principe inoffensive, mais il y a quand même une

2570 charge. Dans un cas où, par exemple, l'usine... en fait, on se demandait même s'il y avait un suivi
en temps réel de la situation dans l'usine de traitement des eaux, autant au niveau de son débit,
tout ça, pour que vous puissiez rapidement réagir avant qu'il y ait un rejet, là, surtout s'il y a un
enjeu de débit, même, dans le ruisseau, donc ça, ça en était un, et puis l'autre aspect c'est
jusqu'où, finalement, dans le ruisseau – parce qu'il est long, là, comme vous dites, 15 kilomètres –
est-ce qu'il y a un kilomètre que c'est quand même un peu plus chargé puis qu'après, finalement,
c'est plus inoffensif? Tu sais, c'est un peu ça, la nature de ma question.

2575

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2580 En fait, la première... en fait pour la deuxième partie de la question, je vais inviter Claude
Côté à venir parler, mais pour la première partie, oui, il y a un suivi en continu. En fait, on s'assure
que l'eau respecte les normes.

LA PRÉSIDENTE :

2585 En temps réel, c'est ça?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2590 Oui, en temps réel donc pour plusieurs paramètres ou presque, là, tu sais, à l'heure, là.
Donc, et puis si jamais il y a un dépassement, en fait l'eau retourne vers le bassin de
sédimentations pour être retraitée.

LA PRÉSIDENTE :

2595 O.K.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2600 Donc, et puis aussi, ce qu'il faut dire c'est qu'on prévoit ne pas rejeter à l'effluent plusieurs
jours par année, parce qu'il faut approvisionner notre usine de traitement des eaux. Donc, on
prévoit approvisionner l'eau de l'usine de traitement à partir des eaux captées sur le site.

LA PRÉSIDENTE :

2605 Parfait.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que c'est un système qui va être automatisé?

2610 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Semi-automatique. Au niveau du traitement vous parlez?

2615 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, le traitement et gestion, là, concernant les pompages quand les débits d'étiage ne sont pas suffisants pour le rejet, par exemple, dans le milieu...

2620 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Ah, bien, pour le débit? Oui, le débit d'étiage, c'est qu'on va... en fait, on a une mesure d'atténuation qui est prévue lorsque le débit du ruisseau à l'Eau Morte est inférieur à 182 mètres cubes par seconde, donc on va arrêter de rejeter à l'effluent. Donc, ça, il va y avoir une station de mesure qui va nous indiquer le débit en temps réel.

2625

Et puis au niveau de l'usine de traitement, bien, dans le fond, c'est semi-automatique, si on peut dire. Donc, il y a un opérateur qui l'opère, mais ça se fait de façon en partie automatique, là.

2630 **LE COMMISSAIRE :**

Il y avait une des questions qui étaient posées concernant, il y avait une préoccupation d'identifiée dans l'étude d'impact, dans le PR6 à la page 41, à l'effet que la technologie de coagulation était retenue comme étant la meilleure technologie et qu'elle allait être démontrée par le projet de démonstration. Alors, est-ce que vous avez des résultats sur cette étude-là?

2635

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui. Bien, au niveau du projet de démonstration, oui, jusqu'à maintenant, on a en fait une conformité à 100 % au niveau de l'effluent final du projet de démonstration, puis on a rejeté une trentaine de jours en 2019.

2640

LE COMMISSAIRE :

Aussi, il y avait une préoccupation concernant le phosphore au niveau du lac Taureau.

2645

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui.

2650 **LE COMMISSAIRE :**

Et puis c'est à l'effet que dans votre processus de nettoyage, si on peut dire, de filtration des eaux domestiques, des eaux sanitaires, vous ne faites pas l'enlèvement du phosphore. Donc, est-ce que vous comptez faire un suivi? Qu'est-ce que vous comptez faire là-dessus?

2655 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

En fait, on a, dans les réponses aux questions qu'on a fournies en septembre, là, ou suivant les commentaires du Ministère, on a prévu ajouter une unité de déphosphatation au niveau des eaux sanitaires.

2660 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

2665 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Donc, est-ce que je peux, pour la question des charges, peut-être que Claude Côté pourra...

2670 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. La question n'était pas répondue encore.

2675 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Juste pour des fins de vulgarisation, j'ai demandé à Frédéric de confirmer, l'eau en ce moment est potable. Donc, on a même confirmé sa «potabilité», juste pour des fins de vulgarisation, à l'usine de démonstration aujourd'hui sur le site, sur la colline.

2680 **LA PRÉSIDENTE :**

Laquelle eau qui est potable, excusez-moi?

2685 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Celle qui est dans notre bassin de polissage en ce moment dans notre usine, on a testé les coliformes, tout ça, ça fait que...

2690 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça, après la première passe...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2695 Ce n'est pas pour inciter les gens pour en boire, ce n'est pas ça le but, mais c'est pour des fins de vulgarisation.

LA PRÉSIDENTE :

2700 Ça va faire partie de votre site touristique.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2705 Oui.

M. CLAUDE CÔTÉ :

2710 Bonjour, Madame la Présidente. Monsieur, le Commissaire. Mon nom est Claude Côté, SNC Lavalin...

LA PRÉSIDENTE :

2715 Un instant, un instant. Ça fait trois personnes avec le cellulaire, là. Je vais vous donner un bon une minute pour les fermer. Ce n'est pas « travaillable », nécessairement. Est-ce qu'on a identifié? Est-ce que la sacoche est trop loin? C'est bon? On vous écoute.

M. CLAUDE CÔTÉ :

2720 Oui. Alors, je disais donc, mon nom est Claude Côté, SNC Lavalin. Alors, concernant le milieu récepteur, alors on a évalué dans l'étude d'impact les concentrations qui vont résulter du rejet de l'effluent final dans le milieu récepteur. On a évalué ça pour différents scénarios de débits, débit moyen, débit d'étiage. Évidemment, les situations les plus difficiles sont lorsqu'on a des débits d'étiage parce qu'on a moins de dilution disponible.

2725 On a regardé deux types d'étiage, un étiage que je dirais qui est relativement fréquent, là, qui est une fréquence qui revient une fois tous les deux ans, statistiquement parlant, et on a regardé également un étiage qui est un peu plus, je dirais, sévère, plus rare, qui revient statistiquement une fois tous les dix ans. Et ce qui ressort des résultats c'est qu'on a, pour les situations d'étiage très sévères – en fait, même on a regardé pour un étiage qui est un petit peu plus sévère que ce qu'on appelle la récurrence une fois tous les dix ans...

2730 **LA PRÉSIDENTE :**

2735 Oui, j'imagine avec les changements climatiques, vous avez pris des contingences supplémentaires.

M. CLAUDE CÔTÉ :

2740 On n'a pas vraiment tenu compte de cette influence-là de façon quantitative, on l'a plus
traitée de façon qualitative, là, parce que vraiment, qu'est-ce que ça va être exactement, on ne le
sait pas trop, là. Mais avec le débit d'étiage sévère qu'on divise de moitié, parce que pourquoi on
a pris ce débit-là, parce que c'est un des paramètres qui intervient quand on calcule les objectifs
environnementaux de rejets. Alors, on s'est dit qu'on va regarder avec ce débit-là puis si on a des
problèmes, bien, ça va nous donner une petite idée que peut-être on va avoir des problèmes avec
les objectifs environnementaux de rejets.

2745 Alors, les résultats nous disent que pour des situations d'étiage très sévères, on aurait de la
difficulté à rencontrer les critères de qualité de l'eau pour le cuivre et le nickel, uniquement. Alors,
on a...

2750 **LA PRÉSIDENTE :**

Difficultés, ça veut dire?

2755 **M. CLAUDE CÔTÉ :**

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

2760 Difficultés, c'est ce que ça prend plus de temps avant qu'ils ne soient dilués?

M. CLAUDE CÔTÉ :

2765 Ça veut dire que dans le ruisseau à l'Eau Morte, les critères de qualité de l'eau seraient
dépassés, jusqu'à ce qu'on atteigne la rivière Matawin où là il y a beaucoup de dilution et à ce
moment-là, on revient...

LA PRÉSIDENTE :

2770 Le cuivre et? Excusez-moi, cuivre et nickel?

M. CLAUDE CÔTÉ :

2775 Cuivre et nickel, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, pour le cuivre et nickel, ça prend tous les 15 kilomètres, il faut se rendre à la rivière avec un plus haut débit pour la diluer.

2780

M. CLAUDE CÔTÉ :

Ça, c'est la situation qu'on aurait, mais par contre, avec ces résultats-là on a décidé de mettre en place une mesure qui consiste à arrêter l'effluent final, lorsqu'on va avoir des situations d'étiage assez bas.

2785

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est une mesure d'évitement, finalement.

2790

M. CLAUDE CÔTÉ :

On peut appeler ça une mesure d'évitement. Et on a déterminé qu'au point de rejet, avec un débit de 182 litres par seconde, on était – ou plus – on était toujours, on allait toujours rencontrer les critères de qualité de l'eau.

2795

LA PRÉSIDENTE :

Dès les premiers mètres de la rivière.

2800

M. CLAUDE CÔTÉ :

Dès les premiers mètres, dans le fond, partout.

2805

LA PRÉSIDENTE :

Donc pour tous les autres paramètres, dès que ça sort, on est dans les normes.

M. CLAUDE CÔTÉ :

2810

Pour tous les autres paramètres, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, là, je veux dire sans votre mesure, là. Ce que je veux dire c'est que s'il n'y avait pas eu la mesure, il y a seulement le nickel et le cuivre qui ne rencontraient pas les paramètres puis sinon, tous les autres...

2815

M. CLAUDE CÔTÉ :

2820

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2825

Excusez-moi, les normes, sinon tous les autres, dès la sortie de l'usine de traitement, il n'y avait pas un certain nombre de mètres, là.

M. CLAUDE CÔTÉ :

2830

On a regardé le fer, on a regardé le zinc, il n'y avait pas vraiment de problème.

LA PRÉSIDENTE :

2835

Donc, finalement, avec la mesure, il n'y a pas d'enjeu...

M. CLAUDE CÔTÉ :

2840

Donc, avec la mesure qu'on a mise en place, donc on évite de rejeter pendant les situations d'étiage sévère, de sorte qu'on ne dépassera jamais les critères de qualité de l'eau dans le ruisseau à l'Eau Morte. Ce qui fait, ça, donc 182 litres par secondes, on a établi que c'était un débit, on allait avoir un 182 litres par seconde ou moins environ 5 % du temps ou à peu près l'équivalent de 18 jours dans l'année, en moyenne, statistiquement parlant.

LA PRÉSIDENTE :

2845

Parfait.

M. CLAUDE CÔTÉ :

2850

Donc, quand on ne rejette pas, évidemment, bien, nous on accumule dans les bassins de collecte qui ont...

LA PRÉSIDENTE :

2855

Moi, ça répond à ma question, merci. Une autre question?

LE COMMISSAIRE :

2860

Oui, j'avais une question concernant le ministère de l'Environnement. Vous avez indiqué qu'il y aurait une possibilité que vous révisiez les OER, donc les objectifs environnementaux de rejets, si j'ai bien traduit, non pas nécessairement en fonction du débit d'étiage, mais en fonction

d'un débit minimal, s'il y a lieu. Pouvez-vous commenter là-dessus sur la révision prévue des OER en fonction du débit minimal de 182 litres par seconde?

2865 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

2870 En fait, cette avenue-là va être analysée dans la prochaine étape de la procédure, là. C'est effectivement quelque chose qui avait été regardé. Cependant, on a demandé des précisions concernant le type de façon qu'on pourra mesurer le débit dans le ruisseau pour confirmer. Donc, est-ce que ça répond à votre question? Bien, effectivement, c'est quelque chose qu'on avait dit dans nos questions, qu'il pourrait être réévalué, mais on va regarder ça à l'analyse environnementale en fonction des réponses qu'on a obtenues.

2875 **LE COMMISSAIRE :**

Mais juste pour une simulation, est-ce que ce serait des objectifs qui seraient revus à la hausse ou à la baisse, d'après vous? Plus sévères ou moins sévères, en fait, c'est ce que je veux dire.

2880 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

En fait, ils seraient moins sévères, là, en...

2885 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez prendre le temps d'y penser.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

2890 Oui, je vais y penser.

LA PRÉSIDENTE :

2895 Ce n'est pas une question nécessairement facile. On voulait demander aussi à madame Benoît, il y avait toute la, dans le fond, lors des échanges de questions, la notion d'habitation de poisson potentielle. Bon, évidemment, dans les inventaires, ce n'était pas nécessairement des cours d'eau à fort potentiel de pêche, mais on aimerait vous entendre à cet effet-là.

2900 **Mme AMÉLIE BENOÎT :**

Oui. Donc, Amélie Benoît, secteur de la Faune. En fait, bien, il faut dire que les inventaires de prime abord qui ont été réalisés, on fait référence à nos protocoles standardisés et nos guides de normalisation pour les inventaires étiologiques dans les plans d'eau d'intérieur. Après coup,

2905 c'est sûr que nous, avec la *Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune*, et nos définitions de l'habitat du poisson, tout cours d'eau est un habitat potentiel pour le poisson.

2910 Donc, selon les résultats qu'on a obtenus, que ce soit, comment dire, de moins bon potentiel à une qualité exceptionnelle, pour nous, tout fait référence à l'habitat du poisson parce que quand on parle d'habitat du poisson, on fait référence aussi à mollusques, crustacés et autres produits pouvant être dérivés donc, produits sexuels, tout ça, du poisson comme tel.

2915 Donc ça, c'est un premier aspect, puis pour la finalité par rapport au nombre de cours d'eau ou, après ça, à compenser dû aux travaux, qui sont comptabilisés comme habitats du poisson, parce que comme je vous dis, pour chez nous, l'ensemble des cours d'eau sont caractérisés comme habitats du poisson, ça, c'est un élément qui est encore en discussion au niveau de l'acceptabilité du projet, là. Puis je sais que le MPO était également dans les discussions ou, en tout cas, du moins à venir, dans ce que j'avais su dans les correspondances.

2920 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est dans l'analyse environnementale et l'avis que vous allez formuler au ministère de l'Environnement.

2925 **Mme AMÉLIE BENOÎT :**

Tout à fait. Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2930 Parfait.

LE COMMISSAIRE :

2935 Une dernière question sur ce sujet-là qui irait au ministère de l'Environnement, c'est concernant la séparation des eaux usées sanitaires et minières pour le traitement et le suivi. Je pense que dans ce cas-ci, ça ne sera pas toujours traité séparément ou surveillé, est-ce que vous avez des commentaires sur cet aspect-là?

2940 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Bien, la directive, dans la *Directive 019*, on exige que les eaux usées minières soient séparées, dans ce cas-ci, pour le projet.

LE COMMISSAIRE :

2945 O.K. Et est-ce que c'est ce qui est prévu pour NMG?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Comme c'est là, non, ce n'est pas prévu. Bien, en fait... vas-y.

2950

Mme MARTINE PARADIS :

Oui. En fait, dans le repositionnement des bassins collecteurs suite aux réponses aux questions, on a un bassin collecteur plus près du site du concentrateur qui n'était pas là à l'étude d'impact initialement et il y a une possibilité de faire un bassin à même le bassin, de séparer un petit bassin pour les eaux sanitaires, là. Ce n'était pas la raison de...

2955

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Excusez-moi, j'ai mal compris la question dans ce cas-là.

2960

LE COMMISSAIRE :

C'est concernant le traitement des eaux...

2965

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Des eaux usées sanitaires vous parlez?

2970

LE COMMISSAIRE :

Sanitaires, c'est ça.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

2975

O.K., c'est ça que je n'avais pas compris, désolée. Donc, nous, ce qu'on exige, qu'il y ait un suivi du traitement, donc qui est fait sur les eaux usées domestiques à la sortie de la station de traitement des eaux usées sanitaires. Donc, les eaux peuvent après ça retourner dans la gestion générale du site, mais on doit faire un suivi à la sortie de l'usine de traitement des eaux usées domestiques.

2980

Puis je peux revenir sur la question de tout à l'heure. Donc, c'est important de rappeler que les objectifs environnementaux de rejets sont déterminés en fonction de différents facteurs, dont notamment le débit d'étiage. Si le débit d'étiage qui est donné par le projet, donc si on décide d'arrêter le rejet de l'effluent à partir d'un débit d'étiage qui est plus élevé que celui qu'on observe dans l'environnement, donc à partir de 180 litres par seconde, donc les OER seraient moins sévères parce qu'on a un débit plus important qui permet une charge plus importante.

2985

2990 **LE COMMISSAIRE :**

Merci bien.

2995 **LA PRÉSIDENTE :**

On voulait terminer, bien terminer – évidemment, vous allez peut-être avoir des questions, le public, sur l'eau – maintenant, on voulait peut-être passer à l'eau souterraine.

3000 Donc, pouvez-vous juste faire un résumé simplifié de la migration des contaminants dans les eaux souterraines?

Mme MARTINE PARADIS :

3005 O.K., je peux le résumer même sans carte, ou voulez-vous une carte? Mais je peux le résumer en fait...

LA PRÉSIDENTE :

3010 Ça peut être utile, une aide visuelle, si ça peut...

Mme MARTINE PARADIS :

3015 Peut-être juste le layout du projet dans le rapport. Donc, ici, on voit les courbes piézométriques des eaux souterraines. La fosse est là à titre indicatif, mais c'est avant le projet. Donc, on a une ligne de partage des eaux entre le lac aux Pierres, qui vient couper ici un peu la fosse, donc dans nos bassins versants ici, le lac aux Pierres est alimenté par un bassin versant qui est indépendant de celui de la fosse, sauf pour l'extrémité ici, et sinon les eaux sont un écoulement radial. La rivière Matawin est par ici, le réservoir du lac Taureau, ici on a notre effluent. Donc, ça, c'est avant le site.

3020 Pendant les activités de la mine, bien, les eaux, toutes les eaux sur la halde – la halde est ici – sont collectées dans les fossés et les eaux dans le remblai par le pompage qui se fait dans la fosse au fur et à mesure qu'elle avance sont dirigées vers la zone qui est plus basse et collectées aussi dans notre système de traitement qui va à l'effluent.

3025 Donc, pendant l'opération minière, autant les eaux souterraines que les eaux de surface sont collectées. Et suite, à la mine, on change un peu le réseau, donc pour le transport des contaminants, ce qu'on avait vu dans l'étude d'impact, la modélisation de SNC Lavalin ont en premier fait une calibration plus au niveau grande échelle régionale, mais c'est plus grande échelle avec les niveaux d'eau, pour confirmer que l'eau, comme on le voit ici, va vers la rivière Matawin avec... ils se sont calibrés sur le réseau hydrographique plus les puits d'observation.

3030

3035 Et on a refait une validation plus spécifique avec l'étude qu'on a faite pour les concentrations sources et nos scénarios, une approche de risque de tous les endroits où l'eau pourrait sortir, pour voir les moyens de mitigation, un peu un genre de guide d'opération, et là, on a raffiné la modélisation hydrogéologique pour faire ça au pourtour de la fosse, vraiment, pour savoir comment les eaux souterraines allaient se comporter.

3040 On a aussi reçu des données de la campagne de terrain en 2019 faite par SNC Lavalin qui venait confirmer que le roc en profondeur a une moins grande perméabilité que ce qui avait été supposé dans l'étude qu'on voit, le modèle hydrogéologique de l'étude d'impact. Ce que ça crée, c'est que le remblai qui est très perméable va beaucoup contrôler la direction des eaux après la fosse, il est plus perméable que toute la roche qui est encaissante, donc je disais, ça va prendre 25 ans environ, 25 à 30 ans pour que le plan d'eau revienne à son état initial. L'eau va remonter dans le remblai et après 10 à 20 ans, on est en train de refaire les modélisations, avant qu'un gradient revienne et puis l'eau va s'accumuler majoritairement vers le sud et un peu le plan d'eau ici, une petite fraction irait vers le nord après que le plan d'eau soit revenu à l'état. Après la fermeture...

3050 **LA PRÉSIDENTE :**

Combien d'années après la fermeture?

3055 **Mme MARTINE PARADIS :**

Bien, on estime que c'est 25 à 30 ans, la remontée d'eau, là.

LA PRÉSIDENTE :

3060 O.K.

LE COMMISSAIRE :

3065 En fait, je devrais dire, moi, je suis surtout intéressé par la situation après la fermeture, l'évolution à long terme. Les conditions de qualité des eaux souterraines.

Mme MARTINE PARADIS :

3070 Donc, dans la modélisation qu'on a refaite, ce qu'on a constaté c'est une région avec beaucoup de creux et hauts topographiques, donc l'hydrogéologie locale, une fois que la fosse va être remplie avec notre plan d'eau, va être contrôlée par ces hauts et bas topographiques là. Donc, comme on a plusieurs milieux de résurgence, l'eau souterraine va principalement sortir ici au sud et un peu vers le nord.

3075

LE COMMISSAIRE :

3080 Est-ce que vous pourriez projeter ce qu'on a vu dans l'étude d'impact? Parce que c'est sûr que si vous nous présentez des études qu'on n'a pas vues, c'est un peu difficile à discuter. Nous, on base l'analyse sur ce que l'on voit dans le document. Donc si, par exemple, quand je regarde le modèle hydrogéologique que vous avez développé au début dans l'étude d'impact, vous l'avez en courbe puis vous l'avez en 3D, donc pour la modélisation.

Mme MARTINE PARADIS :

3085 En fait dans l'étude d'impact, il y a une seule figure qui simule post-fermeture, c'est celle-ci avec le transport des contaminants, et c'est le modèle initial. Alors, c'était un pire cas pour simuler les rabattements qui... non, mais la calibration initiale de la modélisation était pour simuler des rabattements, initialement. Donc, comme je disais, ils se sont calibrés sur les cours d'eau pour avoir ultimement où l'eau allait aller, donc on avait un fort gradient par ici, donc l'écoulement se faisait à 100 % sans résurgence dans leurs hypothèses vers la rivière. Donc, on avait un temps de résidence beaucoup plus long.

3090 Ça, c'est ce qu'on a vu dans l'étude d'impact, ce qui a été présenté dans l'étude d'impact. Ensuite, dans les réponses aux questions, on a remodelisé avec l'effet de la géomembrane sur la halde parce que ça enlève une partie de la recharge. Donc, là, ça se déplaçait un peu ici, vers le nord, au niveau plus régional, au niveau de l'aquifère du roc qui était vraiment le modèle sur lequel SNC s'est calibrée pour faire sa modélisation hydrogéologique.

3100 Dans le rapport qui a été déposé hier matin, la modélisation considère les milieux humides, les points de résurgence et tous les points où ça peut ressortir, plus toutes les données de SNC Lavalin sur les nouvelles données de perméabilité du roc jusqu'en surface.

LE COMMISSAIRE :

3105 Par contre, enfin si je reviens quand même à l'étude d'impact comme telle, dans les documents qui sont disponibles, je voulais voir un peu les données que vous avez pour définir le modèle géologique dans la partie nord, quand on regarde la carte des puits de forage, la connaissance du site, est-ce qu'elle est uniforme partout sur le territoire que vous avez modélisé ou si elle est concentrée plus alentour du secteur minier comme tel?

Mme MARTINE PARADIS :

3115 Elle est concentrée autour du secteur de la fosse. On a beaucoup de puits d'observation, les forages qu'on a faits pour l'exploration ont été utilisés pour faire la calibration, sinon on en a quand même, mais on en a quelques-uns entre les zones ici qui nous ont permis de faire la calibration, mais entre la rivière Matawin et la fosse, il y avait peu de puits d'observation, on en a ajouté pour faire le modèle plus les puits privés. On a une carte avec les puits, elle est dans... on

3120 voit tous les petits points bleus, là, qui sont tous les puits sur lesquels on s'est calibré, mais j'ai une meilleure... il y a une meilleure figure dans le plan de restauration dans la figure du suivi environnemental, on voit tous les puits qui sont sur le site.

3125 Puis la campagne qu'on a faite en 2019 a permis d'aller chercher l'horizon de 100 à 200 mètres sur lequel on n'avait pas de données lors de l'étude d'impact parce que c'est à ce moment-là que le projet a passé de 50 000 à 100 000 tonnes, donc on est allés collecter des données sur le roc plus profond.

LE COMMISSAIRE :

3130 Mais il demeure que l'incertitude est quand même beaucoup plus grande qu'on escomptait. La connaissance du côté entre le sommet et la rivière...

Mme MARTINE PARADIS :

3135 En fait, la connaissance est plus grande depuis l'étude d'impact parce qu'on a ajouté des forages, on a rajouté beaucoup d'essais de perméabilité, trois types d'essais de perméabilité, on a refait deux modélisations, une par approche de gestion de risque, en visant des secteurs plus près et on a...

3140 **LE COMMISSAIRE :**

C'est bien. Il y a une figure dans l'étude d'impact qui montre, en fonction du temps, vous avez une carte qui montre la localisation de trois points virtuels de mesure du niveau de concentration en cuivre et en zinc?

3145 **Mme MARTINE PARADIS :**

Oui.

3150 **LE COMMISSAIRE :**

En fonction du temps, et avec la modélisation, est-ce que vous pourriez présenter cette figure-là, s'il vous plaît? Bien, c'est le graphique, là, de concentration en fonction du temps par rapport au milieu.

3155 **Mme MARTINE PARADIS :**

Oui, c'est ça, oui.

3160 **LE COMMISSAIRE :**

Bon, c'est ça, oui. Alors donc, dans ce graphique-là, ici, pour ce qui est du zinc, par exemple, et du cuivre, si je comprends bien la définition de la contamination des eaux souterraines, on considère que si l'apport vient augmenter la valeur du bruit de fond dans un secteur donné, on peut parler de contamination. Ici, ce que la figure indique, c'est que... enfin, vous pouvez le décrire pour moi, donc ce qu'elle indique, c'est que vous avez trois... bien, décrivez-la donc à ma place, c'est encore mieux. O.K., allez-y donc.

3170 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Pardon? Je...

LA PRÉSIDENTE :

3175 Décrire le graphique.

LE COMMISSAIRE :

3180 Vous pouvez peut-être mieux le décrire que moi, là, moi, je vais le commenter après, là.

LA PRÉSIDENTE :

Juste décrire le graphique.

3185 **Mme MARTINE PARADIS :**

Ah, O.K., excusez-moi. Je n'avais pas compris.

LA PRÉSIDENTE :

3190 Parce que monsieur Locat était en train de faire la description pour vous, puis là, il s'en est rendu compte à mi-chemin.

Mme MARTINE PARADIS :

3195 Ah, O.K., O.K., mais non, je pensais que ça allait vers une question. C'est ça, c'est la concentration avec la distance en fonction qu'on s'éloigne de la fosse jusqu'au récepteur avec la concentration – eh, je ne vois même pas l'écriture – la concentration simulée des quatre principaux métaux qui ressortaient dans les essais cinétiques, puis on la compare aux critères de résurgence des eaux de surface, qui est le critère pour les eaux souterraines dans les eaux de surface, et avec la teneur de fond du milieu.

3200

LE COMMISSAIRE :

3205 C'est ça. Donc, la teneur de fond que vous avez utilisée ici, je prends pour le cuivre, par exemple, naturellement il est plus élevé, si on s'approche de la rivière Matawin, que la valeur de fond. Est-ce que vous pouvez me dire c'est quel endroit que vous avez utilisé pour déterminer la valeur de fond qui pourrait correspondre à la rivière Matawin?

3210 **Mme MARTINE PARADIS :**

En fait, ce n'est pas moi qui l'ai déterminé, donc je ne pourrais pas me prononcer sur la façon que la teneur de fond...

3215 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

3220 La teneur de fond maximale mesurée, en fait c'est un puits situé où est-ce qu'on a fait... dans le cadre de la caractérisation. Donc dans les échantillons qu'on a pris au pourtour, donc c'était la teneur maximale. Donc, pour la localisation exacte, je n'ai plus souvenir, là. Donc, il faudrait le...

LE COMMISSAIRE :

Je peux vous le dire.

3225

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui? Bon, bien, parfait, allez-y.

3230 **LE COMMISSAIRE :**

3235 En fait, c'est le trou TO-17-PRRNE dont les données sont au tableau 5.25. En fait, c'est un seul forage où toutes ces valeurs-là sont toutes très élevées. Alors, si vous montrez la situation donc effectivement près du secteur d'exploitation de la mine, alors la question c'est, en quoi cette concentration-là qui est unique dans toutes vos données, vous vous en servez pour dire que ça, c'est le bruit de fond de référence que je mets sur le graphique?

Mme MARTINE PARADIS :

3240 En fait, c'est une bonne question. On pourrait prendre la question SNC-Lavalin qui ont fait la modélisation, mais en fait moi, je pense qu'il faut se comparer aux critères de résurgence des eaux de surface, mais on peut venir...

LE COMMISSAIRE :

3245

Mais si vous avez de nouvelles modélisations, ce serait peut-être bien que vous nous reveniez avec une révision de ce graphique-là, s'il y a lieu, avec vos nouvelles données. Moi, je n'ai pas de problème.

3250

Mme MARTINE PARADIS :

En fait, les nouvelles modélisations ne montrent pas les mêmes résultats qu'ici. Parce qu'on a des nouvelles données d'hydrogéologie puis on a refait une approche par, oui, précaution. Donc...

3255

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça peut être déposé quand même?

3260

Mme MARTINE PARADIS :

C'est dans le rapport qu'on a déposé hier, on a les graphiques.

LA PRÉSIDENTE :

3265

Parfait.

Mme MARTINE PARADIS :

3270

Et ce que ça donne comme résultat, c'est quand même, c'est vraiment une approche... on peut mettre une figure, mais on voit la fosse avec les facteurs de dilution de la...

LA PRÉSIDENTE :

3275

Bien, c'est correct, là. Ça va aller.

LE COMMISSAIRE :

3280

Bien, regardez, moi, j'avais quelques questions, mais si effectivement on a refait l'étude, j'aime autant le vérifier.

Mme MARTINE PARADIS :

3285

En fait, c'était une demande du ministère de l'Environnement et aussi, c'était avec la faisabilité du projet, on devait refaire une campagne de caractérisation entre 100 mètres et 200 mètres donc les deux ont été faits...

LA PRÉSIDENTE :

3290 C'est bon. Donc, monsieur Locat va pouvoir mettre à jour ses questions puis vous les envoyer par écrit.

LE COMMISSAIRE :

3295 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3300 Mais par contre, il y avait la question du pourquoi avoir pris seulement un lieu, là, comme représentation. Je crois que ça...

Mme MARTINE PARADIS :

De la teneur de fond?

3305 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Ça, si vous pouvez nous revenir par écrit parce que ça, votre simulation ne va pas plus avoir changé ça.

3310 **Mme MARTINE PARADIS :**

En fait, on ne s'est pas comparé à la teneur de fond dans les nouvelles simulations, c'est vraiment comparé aux critères de résurgence des eaux de surface et la *Directive 019*.

3315 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

LE COMMISSAIRE :

3320 Puis j'aurais peut-être une autre petite question, à savoir dans le modèle hydrogéologique aux conditions limites, est-ce que vous avez tenu compte du fait qu'il y a une zone de pompage potentielle du côté du secteur de Lagrange?

3325 **Mme MARTINE PARADIS :**

Avec les puits qui sont...

3330 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, est-ce qu'ils ont une influence potentielle, ces puits-là, s'ils sont actifs, sur la déformation et la migration potentielles de contaminants?

3335 **Mme MARTINE PARADIS :**

3340 En fait, les puits dans le domaine Lagrange les plus près sont assez profonds, ils sont dans le roc, donc ils devraient avoir peu d'influence sur le modèle et le modèle qui est dans l'étude d'impact est vraiment calibré sur un gradient général des eaux. Tandis que quand vous allez voir l'autre modélisation, elle inclut plus tous les phénomènes locaux autour de la fosse et il y a peu, voire pas d'eau qui s'en va vers le secteur Lagrange parce qu'elle fait toute résurgence au sud ou elle va un peu vers le nord, après la fermeture.

3345 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Bien, merci. De toute façon, on va lire vos nouveaux documents. Merci.

3350

Mme GILLES CARTIER

LA PRÉSIDENTE :

3355 Merci beaucoup. Merci pour votre patience. Donc, on va prendre madame Chanel Cartier. Si vous êtes à l'aise avec le sujet pour interagir avec nous. C'est bon. Juste vous nommer et vous allez... je pense que vous avez déjà posé une question, juste vous assurer derrière que vous êtes enregistré à sa place.

3360 **M. GILLES CARTIER :**

Oui. Gilles Cartier.

LA PRÉSIDENTE :

3365 Parfait.

M. GILLES CARTIER :

3370 Alors, comme on sait, ce sont les jeunes enfants et les personnes âgées qui seront le plus à risque relativement à l'émission des particules fines émises par l'exploitation minière. Alors, selon les particules qui seront dégagées de l'exploitation minière, on parle des PM2.5 qui sont des

particules très, très fines et qui peuvent être, en fait qui peuvent s'installer dans les poumons très profondément.

3375 Ma question est : quelles seront les méthodes de contrôle mises en place afin de surveiller et de calibrer l'émission de ces particules fines au quotidien et à chacune des étapes de vie de la mine?

LA PRÉSIDENTE :

3380 Merci. Monsieur Desaulniers?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

3385 Frédéric?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3390 Donc, au niveau des PM2.5, donc des particules 2.5 microns, en fait les modélisations qu'on a réalisées démontrent qu'on respecte les critères du *Règlement de l'assainissement de l'air*, donc aux récepteurs sensibles au pourtour du projet, donc le critère étant quand même assez sévère.

3395 Ensuite de ça, au niveau des mesures mises en place, on parle du contrôle de l'érosion éolienne au niveau des haldes, on parle aussi de mise en place de dépoussiéreurs au niveau des points d'émission sur l'usine, concasseur, etc. On parle aussi de mettre en place de l'abat-poussière sur les surfaces de roulement. Ensuite de ça, il y en a certainement d'autres, là, mais ils ne me viennent pas tous en tête.

3400 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être donner la référence dans votre étude un peu plus tard. Vous avez juste...

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3405 Oui, bien en fait, on a refait la modélisation des émissions atmosphériques aux réponses aux questions qu'on a déposées en septembre, là. Donc, elles se trouvent à l'annexe 7, je crois.

LA PRÉSIDENTE :

3410 Parfait. Juste demander peut-être à madame Lajoie de réagir au niveau du ministère de la Santé.

3415 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Par rapport à la modélisation, j'avais déjà exprimé quelque chose. Je voulais juste rectifier que ce n'est pas nécessairement les personnes âgées et les enfants qui seraient les plus vulnérables. On pense aux gens qui ont des problèmes d'asthme, de maladie cardiaque et de maladie pulmonaire obstructive chronique qui sont plus sensibles en général, mais ça peut aussi être peut-être celles que vous évoquez.

Et je voulais juste mettre en considération que le trajet des camions, on pourrait peut-être trouver une solution créative, dans le style par exemple d'amener un convoi de 20 camions à la fois, qui soit planifié, que les gens sachent et qu'à ce moment-là, par conditions météo X ou par horaire qui peut être optimal, bien qu'il y ait tout un convoi qui passe puis ça pourrait en même temps amener peut-être une réflexion sur la sécurité et sur la charge et le déplacement des poussières.

3430 Bon, j'évoque ça, je vous le laisse comme réflexion, mais ça pourrait être des éléments de réponses, de solutions.

LA PRÉSIDENTE :

3435 Merci. Le ministère de l'Environnement?

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

3440 Oui, Marie-Lou Coulombe, ministère de l'Environnement. Je voulais juste mentionner que les normes et critères sur lesquels sont évalués les impacts sont élaborés en fonction des populations les plus vulnérables également.

LA PRÉSIDENTE :

3445 La norme, vous voulez dire.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

3450 La norme, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3455 Parfait. Je crois que ça répond à votre première question? Avez-vous une deuxième question?

M. GILLES CARTIER :

3460 Oui. Mais en fait, j'aimerais savoir... là, ce que je comprends c'est qu'il y a des capteurs qui seront sur le site, sur la route où les camions vont se promener, là, mais dans le village ici, de quelle façon est-ce que ça sera mesuré?

LA PRÉSIDENTE :

3465 Donc, la localisation des stations d'échantillonnage? Je pense que ça s'appelle exactement comme ça.

M. GILLES CARTIER :

3470 Oui. Et est-ce qu'on a tenu compte aussi des vents dominants?

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Ça, c'est comme vos deux sous-questions à la deuxième question. C'est bon.

3475 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

3480 Oui, en fait, au niveau des mesures de suivi, dans le fond, on a prévu dans notre programme de suivi, là, de mettre en place, là – en fait on n'a pas encore établi la localisation, il va falloir avoir des discussions avec le Ministère à ce niveau-là –, mais une station de mesure de la qualité de l'air à proximité du site, probablement vers le domaine Lagrange, là où est-ce qu'il y a les récepteurs sensibles.

3485 Au niveau du village, ce n'est pas prévu d'avoir de suivi parce qu'on est de loin en dessous des normes et critères au niveau du Règlement.

LA PRÉSIDENTE :

3490 Puis pour le chemin dont on parlait, Matawin Est, il y a quand même des résidences à proximité.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3495 Oui, bien au niveau des récepteurs situés à proximité du chemin, la modélisation qu'on a faite démontre qu'on est sous, pour les récepteurs sensibles, encore au niveau des habitations, sous le critère, là, les différents critères. Puis aussi, j'aimerais juste rappeler qu'au niveau des modélisations exigées par le Ministère, il demande des maximums sur des modélisations faites sur cinq ans, donc c'est des modélisations quand même très prudentes, là, du point de vue du récepteur sensible. Donc, ça répond?

LA PRÉSIDENTE :

3500

Bien, la question c'était la localisation des stations.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3505

Ah, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3510

Et au centre-ville. Donc, dans le fond, pour le centre-ville on a eu la réponse.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Les vents dominants. Au niveau des vents dominants...

3515

LA PRÉSIDENTE :

Oui, les vents dominants.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3520

... oui, ça a été considéré. Donc, les vents dominants montrent que ça va vers le domaine Lagrange et vers le village, et malgré ça, les modélisations qui sont très prudentes sur plusieurs aspects au niveau des hypothèses montrent qu'on est sous les critères et normes, là.

3525

LA PRÉSIDENTE :

Puis est-ce que ça fait partie du plan de suivi? Parce que je pense que c'était aussi ça, l'intention. Au-delà de la prédiction de l'étude d'impact...

3530

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui. Oui, bien c'est ça, on va mettre en place...

LA PRÉSIDENTE :

3535

Dans le fond, il y a toujours des vents étranges.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3540 Oui, bien, on va mettre en place une station de suivi au niveau de la qualité de l'air, là, donc ce serait à préciser, mais j'imagine ce genre de station là, une station météo avec un anémomètre, etc., là, donc...

LA PRÉSIDENTE :

3545 Parfait. Ça, c'est en discussion encore. Ce n'est pas encore décidé.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3550 Bien, c'est décidé qu'on va avoir une station de suivi qui va mesurer la direction et la force des vents, c'est juste, ce qui n'est pas décidé, c'est où exactement, parce que je crois qu'il faut avoir des discussions avec le Ministère sur la localisation précise de ça.

LA PRÉSIDENTE :

3555 Pour la poussière. Parfait.

M. GILLES CARTIER :

3560 Mais si votre modélisation démontre que vous allez être en dessous des maximums ici, moi, ce n'est pas de ça que je parle, moi, je parle si ça dépasse ça. Quelle sera votre méthode? Comment est-ce qu'on est informés et quelles mesures vous allez prendre? Parce que ce qu'on comprend, ce que les spécialistes disent, c'est que les microns particules voyagent, peuvent voyager sur 50 kilomètres. Alors...

3565 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais donc, on est plus dans le suivi. Dans le sens que si ça dépasse les normes dans certains contextes, comment vous allez faire le suivi puis informer les citoyens?

3570 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

3575 En fait, si on dépasse, si on ne dépasse pas, si notre station de mesure de suivi était située au pourtour immédiat du site, là, donc au niveau du domaine Lagrange, fort probablement, là, donc respecte les critères, les normes, bien, ça ne peut pas dépasser plus loin, là. C'est sûr, la concentration diminue avec la distance, là, peu importe la taille des particules, là. Même si certaines particules peuvent voyager loin.

3580 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais donc, il n'y aurait pas une logique d'avoir un suivi un peu plus loin pour être sûr qu'entre les deux, dans le fond, la baisse est comme vous aviez prévu?

3585 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Ce serait noyé dans le bruit de fond. Si vous voulez plus de détails précis là-dessus, peut-être notre expert en air peut venir détailler plus, mais ce serait clairement, je pense, noyé dans le bruit de fond, là.

3590 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, je pense que la réponse est claire. Là, ce qu'on comprend, c'est qu'ils jugent qu'il n'y aura pas ce dépassement-là.

3595 **M. GILLES CARTIER :**

Oui, mais c'est toujours s'il y en a un parce que le domaine Lagrange, j'espère qu'il y a des méthodes pour détecter dans ce coin-là, mais les enfants sont au village.

3600 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. C'est peut-être le mandat, comment vous avez appelé ça, Info-travaux, au-delà de « le camion va passer à telle heure », ça peut être aussi...

3605 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Un comité de suivi.

3610 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. Ça peut être aussi... on suspecte un dépassement là, on voudrait informer les résidents des trois, quatre résidences... c'est peut-être un peu dans ce sens-là qu'il faut, dans un cas...

3615 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

On n'anticipe pas de dépassements au niveau du village, ça...

LA PRÉSIDENTE :

3620

Mais lui, sa question, c'est même si vous n'en anticipez pas, si ça arrivait, c'est quoi qui arrive, c'est quoi la mesure d'information, le mécanisme d'information aux citoyens. C'est bon? Oui, Madame Lajoie?

3625

Mme LOUISE LAJOIE :

Je voulais juste rappeler que les vents dominants étaient à 14 % du temps à peu près nuls. Donc, il y a peut-être une influence aussi pour les particules qui resteraient sur place et qui ne voyageraient pas, donc à considérer. Puis les particules plus grosses qui ne pénètrent pas l'arbre bronchique peuvent quand même rester en surface du sol puis s'accumuler pendant un temps X. Donc ça aussi, c'est à considérer.

3630

LA PRÉSIDENTE :

3635

Dans le fond, dans la transition entre le comité d'accompagnement, comité de suivi, c'est peut-être une bonne occasion de discuter des différents mandats que vous voulez donner à votre groupe de citoyens. Merci.

M. GILLES CARTIER :

3640

Merci.

M. CLAUDE BOUTIN

3645

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Claude Boutin.

3650

LE COMMISSAIRE :

Excusez-moi, pendant que monsieur Boutin vient s'installer, on avait une question concernant, si jamais les mesures sont dépassées, quelles seraient les corrections possibles concernant les poussières, là? Si jamais il y a un constat que les mesures, que les normes sont dépassées, quelles seraient les mesures correctrices disponibles?

3655

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Bien, les mesures en fait ce serait d'évaluer, de faire, de mettre sur pied un plan afin de bien identifier les sources des poussières, donc les dépoussiéreurs, les camions qui roulent, par

3660

exemple, les chargements/déchargements et d'apporter les mesures correctrices au niveau des sources d'émissions qui seraient identifiées comme étant problématiques.

3665 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Donc, bonjour Monsieur Boutin.

3670 **M. CLAUDE BOUTIN :**

Bonjour, mon nom est Claude Boutin, résident de Saint-Zénon. J'avais deux questions, mais j'en mets une temporairement de côté, je vais espérer avoir la chance de me représenter. Étant donné qu'on est à 7 kilomètres, nous – bien, on dirait 11 kilomètres du village, mais nous on est à 7 kilomètres de Saint-Michel-des-Saints –, les vents souvent sont à 70 kilomètres/heure. J'ai des vidéos sur mon téléphone des tempêtes de neige, c'est... on n'est pas à Montréal, là. J'ai calculé qu'en 6 minutes, ces poussières-là sont rendues chez nous. Comment pouvez-vous nous assurer qu'on va pouvoir être protégés de ça? Ce n'est pas juste Saint-Michel, là. Puis la madame, elle dit 14 % du temps. Ça fait qu'il reste 86 % du temps que les vents à Saint-Michel puis les vents viennent toujours du nord.

3680 Alors, vous pouvez demander au monsieur de la municipalité, ceux qui sont résidents depuis 30-40 ans, 80 % des tempêtes, des accumulations de neige viennent du nord, de Saint-Michel vers Saint-Zénon, avec des températures froides. Puis quand ça vient de Montréal, c'est des températures plus chaudes et là, on peut assister à de la grêle et des fois des accumulations. On a eu 14 heures de grêles l'année passée sur le côté de la maison. On ne voit pas ça à Montréal.

3685 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, je comprends.

3690 **M. CLAUDE BOUTIN :**

Alors, si vous pouvez nous mettre dans un contexte réaliste.

3695 **LA PRÉSIDENTE :**

D'abord, un portrait plus régional, dans le fond.

3700 **M. CLAUDE BOUTIN :**

Oui.

3705 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça qu'on s'entend. Là, on a parlé très local, est-ce qu'il y a des effets de l'ensemble des opérations minières dans des contextes de grands vents pour la région? Est-ce que c'est quelque chose qui a été étudié?

3710 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Je pense que ce serait de mise, peut-être pour vulgariser et résumer, là, je pense que Robert Auger serait le meilleur pour exprimer un peu comment ces calculs-là sont faits.

3715 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, peut-être commencer par un petit résumé de ce serait quoi une modélisation de type régional puis après, exprimer les impacts.

3720 **M. ROBERT AUGER :**

3725 Oui. Alors, pour ce qui est des modélisations, le guide du Ministère nous impose de faire cinq ans de données météorologiques horaires, là, donc on couvre toutes les situations possibles et imaginables. C'est sûr que pour une heure en particulier, il peut y avoir des phénomènes particuliers, comme monsieur parle, il y a certainement des phénomènes similaires. Peut-être juste revenir sur la dynamique des vents ici à Saint-Michel-des-Saints.

3730 On va vous montrer peut-être une carte topographique qui montre en particulier ce qu'on a à Saint-Michel-des-Saints, à la station à 20 kilomètres d'ici. Donc, là où est la station de Saint-Michel-des-Saints, c'est le triangle en haut, c'est dans la vallée de la rivière du Milieu. Ça, c'est les données locales qu'on obtient, qu'on a, puis c'est à cette station-là qu'on parle des 14 % de vent calme qu'il peut y avoir et là où est-ce qu'il y a une étoile rouge en bas, ça, c'est le site du projet. On le voit que c'est sur une butte et c'est dans la vallée de la rivière Matawin. Donc, et les vents sont canalisés par les vallées et ce qu'on observe c'est que les vents vont être vers le domaine Lagrange et vers le village.

3740 Bon, on regarde les deux roses des vents qu'on obtient; à Saint-Michel-des-Saints versus... ça suit vraiment l'axe des vallées. Donc, ce qu'on a fait, on a fait modéliser une rose des vents, c'est plus qu'une rose des vents, on a fait modéliser heure après heure les vents au site du projet et c'est ce qu'on observe à droite. Donc, on voit que les vents sont beaucoup plus forts. Quand on regarde...

3745 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être expliquer la légende dans le fond. Plus c'est rouge, plus les vents sont forts, donc c'est au-delà de 25 kilomètres/heure.

M. ROBERT AUGER :

3750 Oui, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3755 Puis le bleu foncé c'est en dessous de 5 kilomètres/heure.

M. ROBERT AUGER :

3760 C'est ça. Le 14 % c'est ce qu'on observe à Saint-Michel, tandis que ce qu'on a modélisé, c'est 0,7 %. Donc, on voit que les vents sont beaucoup plus forts, et puis c'est important parce qu'au point de vue de l'érosion éolienne, c'est toutes les zones rouges et orange qu'on voit dans la rose des vents modélisée qu'on n'a pas à Saint-Michel-des-Saints, sur la station de Saint-Michel-des-Saints.

3765 Donc, il peut y avoir des vents du nord en hiver, nord-nord-ouest, sûrement, mais les vents dominants sont tous, suivant notre rose, vers le domaine Lagrange et vers Saint-Michel-des-Saints. Puis ça nous permet aussi de considérer avec plus de précautions l'érosion éolienne, qu'on ne verrait absolument pas si on utilisait les vents de l'autre station.

3770 Ça, c'est la première des choses. Quand on modélise – là, on parlait des particules fines –, ce qu'on observe au domaine Lagrange c'est qu'au maximum, on a 10 % du critère pour la contribution du projet, O.K.? Si on regarde à Saint-Michel-des-Saints, on a 10 % de cette contribution-là. Donc, je veux dire, ce qu'on observe au domaine Lagrange, c'est divisé par 10 quand on arrive à Saint-Michel.

3775 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous dites la contribution, pouvez-vous être plus précis, la contribution de la...?

M. ROBERT AUGER :

3780 Autour de 3; 3 microgrammes par mètre cube puis le critère c'est 30, d'accord?

LA PRÉSIDENTE :

3785 O.K., 10 % du critère autorisé.

M. ROBERT AUGER :

3790 Oui. Ça, c'est la contribution du projet maximale au domaine Lagrange sur 24 heures.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est très en deçà de la norme.

3795 **M. ROBERT AUGER :**

Oui, c'est ça, sur 24 heures, puis on a simulé cinq ans. Donc, on a simulé 365 jours fois cinq ans, 1 500 jours. Et au point de vue de Saint-Michel-des-Saints, on est à 0,3 microgramme par mètre cube. Donc, Saint-Michel-des-Saints, il n'arrivera jamais rien, là.

3800 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait que si, dans le fond, il y avait un grand vent vers Saint-Zénon, il n'y a déjà plus grand-chose rendu à Saint-Zénon.

3805 **M. ROBERT AUGER :**

Non. Puis ça ne veut pas dire qu'on ne l'a pas fait, parce que dans la rose des vents, si vous voyez, il y a des vents du nord-nord-ouest, ça peut arriver qu'il y ait effectivement des vents qui viennent dans cette direction-là. L'hiver, c'est moins important parce que tout est glacé, il y a beaucoup moins d'érosion, par exemple, par le camionnage sur les routes, tout est glacé. Donc, on a considéré ça également dans l'analyse, mais pas d'une façon très conservatrice.

3815 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends. Donc, ça répond à votre première question, c'est quand même assez détaillé.

3820 **M. CLAUDE BOUTIN :**

Bien, j'ai de la misère à croire avec l'hiver le phénomène d'érosion. La poussière se propage de la même façon l'hiver que l'été. Qu'il y ait de la neige ou qu'il n'y ait pas de neige, la neige est au sol. Leur site est en hauteur. À combien de mètres êtes-vous plus hauts que Saint-Michel?

3825 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste un instant.

3830 **M. CLAUDE BOUTIN :**

Excusez-moi. À quelle hauteur sont-ils plus hauts qu'à Saint-Michel?

LA PRÉSIDENTE :

3835

Là, je veux juste, premièrement, première question c'était...

M. CLAUDE BOUTIN :

3840

D'accord. C'est parce qu'on ne répond pas...

LA PRÉSIDENTE :

3845

Dans le fond, c'est le phénomène, ce que vous avez appelé...

M. CLAUDE BOUTIN :

Les retombées avec l'hiver.

3850

LA PRÉSIDENTE :

Un instant, c'est le phénomène d'érosion éolienne. Je pense qu'il faut définir.

M. ROBERT AUGER :

3855

Mais l'érosion éolienne est là, on la considère tout le temps.

LA PRÉSIDENTE :

3860

C'est juste le définir, je pense que ça n'a pas été...

M. ROBERT AUGER :

3865

Donc, la source principale, c'est la halde de stériles. On a une surface active de 250 mètres par 250 mètres, ça, c'est toujours, hiver comme été, c'est considéré. Ce que je parlais, c'est plus le camionnage.

LA PRÉSIDENTE :

3870

Dans le fond, c'est plus la poussière soulevée par les camions.

M. ROBERT AUGER :

3875

Par le trajet des camions.

LA PRÉSIDENTE :

Ça, en hiver...

3880

M. ROBERT AUGER :

Il y en a moins.

3885

LA PRÉSIDENTE :

... le phénomène est beaucoup réduit, c'est ce qui explique. Puis le phénomène d'érosion, lui, effectivement, il est quatre saisons. Mais là, ce qu'on comprend, c'est que rendu à Saint-Michel-des-Saints, il ne reste vraiment plus beaucoup d'accumulations.

3890

M. CLAUDE BOUTIN :

D'après leur modélisation et puis ils n'emploient pas, ils n'ont pas...

3895

LA PRÉSIDENTE :

Bien là, c'est sûr que si vous n'aimez pas la réponse, ça, c'est une autre chose.

3900

M. CLAUDE BOUTIN :

Non, mais ils ont confirmé qu'ils faisaient du dynamitage pas de tapis pour ne pas que ça revole. Il n'y a plus de contrôle, ils ne peuvent plus contrôler ça. O.K., je ne...

3905

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur le commissaire a une question puis après, peut-être...

3910

M. CLAUDE BOUTIN :

C'est beau. Deuxième question, je voudrais demander si c'était possible, étant donné...

3915

LA PRÉSIDENTE :

Juste un instant.

3915

M. CLAUDE BOUTIN :

Prenez votre temps, il n'y a pas de problème.

3920 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non, c'est juste que monsieur le commissaire avait une question sur le même thème, avant de passer à votre autre question.

3925 **M. CLAUDE BOUTIN :**

Ah, parfait.

LE COMMISSAIRE :

3930

En fait, si j'ai bien compris votre question, ce que vous posez, vous, vous considérez qu'une fois la fumée dans les airs, qu'il y ait de la neige au sol ou pas, ça ne change rien sur le transport de la poussière.

3935 **M. CLAUDE BOUTIN :**

Exactement.

LE COMMISSAIRE :

3940

O.K. Alors, qu'est-ce que vous en pensez?

M. ROBERT AUGER :

3945

Pour le sautage, c'est tout à fait vrai. Donc, on le considère également. Il faut dire qu'il n'y a pas beaucoup de sautages à la mine. On parle d'un à deux sautages par semaine. Donc, pour être sûr qu'on a le pire cas – les sautages vont arriver en plein milieu de journée pour être sûr qu'il n'y a pas de problème pour personne, donc d'habitude... nous autres, on l'a considéré à 13 h, ça peut être une autre heure, mais on l'a considéré à 13 h. On a regardé chaque jour de la semaine pour obtenir des résultats maximums à court terme. On s'intéresse toujours à isoler le maximum. Et au point de vue des concentrations annuelles, bien là, on l'a considéré à deux sautages par semaine, donc le mardi, vendredi. C'est ce qu'on a considéré.

3950

LA PRÉSIDENTE :

3955

Merci. Donc, votre autre question que vous vouliez garder pour plus tard ou vous en avez une nouvelle improvisée?

M. CLAUDE BOUTIN :

3960

Non, j'en ai une, mais on ne m'a pas répondu à quelle hauteur était-il plus haut que le village?

LA PRÉSIDENTE :

3965 À quelle hauteur la halde, le stérile?

M. CLAUDE BOUTIN :

3970 Le début du dynamitage. Je sais que ça va creuser avec le temps, mais le début, là, les premières explosions puis tout ça, là, c'est là que tout va se disperser plus que quand il va y avoir une fosse.

LA PRÉSIDENTE :

3975 Oui, on comprend.

M. CLAUDE BOUTIN :

3980 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, la hauteur?

3985 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Donc, par rapport, finalement le dénivelé, là, au niveau de la topographie, c'est environ 150 mètres.

3990 **LA PRÉSIDENTE :**

Au-dessus de Saint-Michel-des-Saints.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3995 Oui, c'est ça, là. De la plaine, je peux dire, où est-ce qu'on est ici.

M. CLAUDE BOUTIN :

4000 500 pieds, d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

4005 C'est ça.

M. CLAUDE BOUTIN :

Deuxième question. Vite, vite, vite. Je voulais savoir si on pouvait...

4010 **LA PRÉSIDENTE :**

Une chance qu'il n'y a pas trop de monde.

4015 **M. CLAUDE BOUTIN :**

Non, mais va être vite. Hier, j'ai sauté mon tour, pour vous dire, là, parce qu'il y avait trop eu d'informations d'un peu tout le monde puis je voulais une bonne question.

4020 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, allez-y. Allez-y avant qu'on change d'idée.

M. CLAUDE BOUTIN :

4025 Est-ce que c'est possible, là, étant donné que monsieur le maire de Saint-Michel-des-Saints dit qu'il y a un problème de trafic jusqu'à Sainte-Émélie, étant donné qu'ils ont même demandé au ministère des Transports qu'il fasse le ménage des bancs de neige puis tout ça, même si les voies ne sont pas larges, étant donné que la route est très sinueuse puis que c'est vraiment dangereux, est-ce que c'est possible – je vais oublier tout ce côté-là – je voulais savoir si c'est possible d'avoir
4030 un comptage du trafic réel dans les prochains, disons, pas six mois, là, mais dans le prochain mois. Ça ne coûte pas cher...

LA PRÉSIDENTE :

4035 Sur la 131, vous dites?

M. CLAUDE BOUTIN :

4040 Sur la 131 entre Saint-Zénon, parce que tout converge à Saint-Zénon et s'en va vers Sainte-Émélie, on ne peut pas passer ailleurs. On ne passera pas par le chemin de terre aller à Saint-Donat, entre Saint-Zénon, parce qu'à partir de Saint-Zénon, passer le chemin Champagne, c'est impossible d'avoir aucune autre voie de contournement pour aller vers Montréal. Alors, entre Saint-Zénon et Saint-Émélie, qu'il y ait une plaque de comptage pour les camions, parce qu'on sait que c'est le nombre d'essieux, et puis là, bien, on pourra plus être en mesure d'évaluer la
4045 répercussion du trafic. On parle des analyses de 2017, il n'y a rien de...

LA PRÉSIDENTE :

4050 Oui, je comprends. Donc, en réalité le monsieur du ministère des Transports du Québec n'est pas avec nous aujourd'hui, donc on peut relayer, et je pense que vous pouvez aussi le relayer à la municipalité avec le comité, là, qui sont en train de planifier la voie de contournement, parce qu'hier, dans les explications, on comprenait que c'était plus un effet cumulatif de tous les projets qui était l'enjeu.

4055 **M. CLAUDE BOUTIN :**

La route de contournement est avant. Moi, je parle Saint-Zénon – Saint-Émélie, où est-ce que tout va passer pour aller à Montréal.

4060 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, non, mais je veux dire qu'ils vont...c'est un projet régional donc ils vont faire plusieurs mesures. Mais ce que je veux dire, c'est qu'on va transmettre votre question. Pour l'instant, on n'a pas de personne-ressource qui peut y répondre.

4065

M. CLAUDE BOUTIN :

C'est un entonnoir. Moi, je voudrais avoir le résultat dans l'entonnoir.

4070 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon. Merci, c'est entendu, c'est enregistré et écrit par quelqu'un, ça devrait bien aller.

M. CLAUDE BOUTIN :

4075

D'accord. Merci beaucoup.

4080

M. DIMITRI KHARITIDI

LA PRÉSIDENTE :

4085 Merci. Donc, je prendrais monsieur Dimitri Kharitidi. On va prendre une dernière question puis après on va faire une petite pause de cinq minutes.

M. DIMITRI KHARITIDI :

4090 Bonjour, tout le monde de nouveau. Je vais essayer d'être bref pour ne pas retarder la
pause. En fait, j'ai une question par rapport au coût de restauration. Je sais que ça a été
mentionné, je pense, avant-hier, Nouveau Monde Graphite prévoit que la restauration du site va
coûter environ 25 millions de dollars et si j'ai bien compris que dans l'étude d'impact, ces chiffres
4095 ont été calculés à partir de l'analyse des projets miniers comparables. Est-ce qu'on pourrait avoir
cette analyse-là rendue publique ou au moins avoir la liste des projets qui ont été utilisés pour
arriver à ce chiffre-là, 25 millions?

LA PRÉSIDENTE :

4100 Je vais poser la question à monsieur Desaulniers.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Martine.

4105 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste dire votre nom.

Mme MARTINE PARADIS :

4110 Martine Paradis, Nouveau Monde Graphite. La garantie financière, je ne sais pas c'est à
quel endroit on a vu que c'était des projets similaires, est calculée par SNC-Lavalin. Il y a des
estimateurs, donc c'est des coûts unitaires ou forfaitaires. En fait, ce n'est pas nécessairement
basé... quand on marque « projets similaires », c'est que SNC-Lavalin dans les estimations ont
4115 une base de coûts basés sur les coûts de construction, prennent la région, la région,
l'emplacement, les coûts et les estimateurs font une estimation. Donc, ce n'est pas
nécessairement les projets d'une autre mine qui serait ailleurs, une autre mine de graphite, c'est
vraiment par rapport pour des travaux similaires localisés à l'endroit de...

4120 **LA PRÉSIDENTE :**

Et appliqués à votre projet minier.

Mme MARTINE PARADIS :

4125 Appliqués, oui, c'est ça. Donc, c'est une base de coûts donnée pour sortir les coûts
unitaires qui sont signés par une firme indépendante de la minière, d'ailleurs c'est maintenant,
c'est une obligation qu'ils ont rajoutée...

4130 **LA PRÉSIDENTE :**

Avoir une tierce partie.

4135 **Mme MARTINE PARADIS :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4140 Puis ça, c'est dans l'étude d'impact, c'est public?

Mme MARTINE PARADIS :

4145 Oui. Le plan de restauration préliminaire est dans l'étude d'impact, sinon le plan de restauration a été déposé à l'automne...

LA PRÉSIDENTE :

4150 Mais le tableau des coûts se trouve?

Mme MARTINE PARADIS :

Le tableau des coûts a été mis à jour.

4155 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais il se trouve où, en ce moment?

Mme MARTINE PARADIS :

4160 Dans le plan qui a été déposé à l'automne.

LA PRÉSIDENTE :

4165 O.K., donc sur le site du ministère de l'Environnement.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4170 Oui.

Mme MARTINE PARADIS :

Oui. Oui, parce qu'il est déposé...

4175 **M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

Oui, effectivement, il est déposé sur le site... les évaluations.

4180 **Mme MARTINE PARADIS :**

Parce que nous, on l'a déposé au MERN.

LA PRÉSIDENTE :

4185 Est-ce que vous savez où trouver ça?

M. DIMITRI KHARITIDI :

Oui, bien sûr.

4190

LA PRÉSIDENTE :

J'imagine, si vous êtes au courant de ça, vous êtes déjà allé.

4195 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

C'est là où j'ai trouvé les documents.

LA PRÉSIDENTE :

4200

C'est bon. Vous avez votre réponse. Deuxième question?

M. DIMITRI KHARITIDI :

4205

Oui, juste une petite précision. Je crois qu'il y a eu un rapport d'un expert indépendant déposé durant ce processus du BAPE qui suggérait que les coûts sont un peu sous-estimés et, en fait, ce type de restauration peut aller au-delà du double de 25 millions.

LA PRÉSIDENTE :

4210

Vous parlez des différents documents déposés par monsieur Lapointe? C'est à ça que vous faites référence?

M. DIMITRI KHARITIDI :

4215

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4220

Juste la source, ce serait...

M. DIMITRI KHARITIDI :

4225

C'est un rapport de Jim Kuipers sur la contamination des eaux. Je pourrais indiquer par la suite la section où c'est expliqué.

LA PRÉSIDENTE :

4230

Bien, ça, ça peut aller dans votre opinion aussi.

M. DIMITRI KHARITIDI :

Parfait.

4235

LA PRÉSIDENTE :

Dans le fond, en principe, l'initiateur, c'est ça, son évaluation.

M. DIMITRI KHARITIDI :

4240

Parfait. Donc, ma deuxième question c'est plus un aspect financier. Cette garantie financière là que le promoteur va investir dans la restauration sera évidemment utilisée d'ici peut-être 26-36 ans, quand le projet sera terminé. Donc, comment on va s'assurer que le 25 millions qui sera investi peut-être aujourd'hui ou dans les premières années de fonctionnement de la mine conservera sa valeur financière?

4245

LA PRÉSIDENTE :

Donc, est-ce que c'est indexé...

4250

M. DIMITRI KHARITIDI :

C'est quoi, l'instrument financier qui sera utilisé pour s'assurer que 25 millions investis aujourd'hui en valent autant d'ici un quart de siècle.

4255

LA PRÉSIDENTE :

Donc, savoir si c'est indexé au coût de la vie, en réalité.

4260 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

Bien, c'est un peu plus complexe que ça, il me semble, mais oui, commençons par là.

LA PRÉSIDENTE :

4265

C'est le concept. C'est le concept. C'est d'arriver à un coût du futur qui est le même coût d'aujourd'hui. C'est ça, la...

M. DIMITRI KHARITIDI :

4270

Il y a l'inflation, il y a toutes sortes d'événements, donc...

LA PRÉSIDENTE :

4275

Mais on va laisser... de toute façon, ce serait le ministère Énergie et Ressources naturelles qui va pouvoir répondre dans toute la complexité de la question.

Mme CRISTINE FOURNIER :

4280

Oui, j'aimerais que Sandra vienne nous expliquer, Sandra Trépanier.

Mme SANDRA TRÉPANIÉRIE :

4285

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

4290

Mme SANDRA TRÉPANIÉRIE :

Dans la réglementation, le coût de la restauration se fait en dollars courants. Donc, au moment où l'analyse du plan de restauration se fait et le coût de restauration qui y est associée, c'est en dollars courants.

4295

Comme je l'ai mentionné hier, je le redis, il y a une révision qui est faite au maximum aux cinq ans. Donc, c'est cette révision-là qui permet de réévaluer les concepts, de revoir, en fonction de la nouvelle technologie, en fonction de l'avancement de la science à plein de niveaux, donc le

4300 questionnement se refait au maximum aux cinq ans, et ça peut être plus court si on juge qu'il y a des éléments importants qui peuvent être connus. Mettons, après deux ans, on peut demander à ce que le plan de restauration, un nouveau plan de restauration soit déposé plus tôt qu'une période de cinq ans.

4305 Donc, c'est ce mécanisme-là qui permet que, rendu à la fin de la vie utile de la mine, on ait un montant d'argent qui couvre l'entièreté de la restauration du site.

LA PRÉSIDENTE :

4310 Parfait. Je pense que ça répond à la question?

M. DIMITRI KHARITIDI :

4315 Oui, plus ou moins. Juste une petite précision si vous permettez? Est-ce que c'est la responsabilité entièrement du ministère des Ressources naturelles de faire cette évaluation aux cinq ans ou bien le public et les citoyens peuvent demander au Ministère de faire cette évaluation d'une manière peut-être plus rigoureuse ou plus souvent? Comment ça marche dans ce cas-là?

LA PRÉSIDENTE :

4320 Est-ce que les citoyens peuvent se plaindre, en réalité, c'est le processus de plainte.

M. DIMITRI KHARITIDI :

4325 Ah, non, c'est pas un processus de plainte.

LA PRÉSIDENTE :

Mais j'imagine qu'il y a un mécanisme d'information, on va laisser madame s'exprimer.

4330 **Mme SANDRA TRÉPANIÉRIE :**

4335 En fait, le Ministère a – peut-être que Cristine pourrait en parler un peu plus – mais il y a un mécanisme où les gens peuvent exercer un droit s'ils ont une plainte – j'appelle une plainte, mais ça peut être un...

LA PRÉSIDENTE :

Une demande d'information.

4340 **Mme SANDRA TRÉPANIÉR :**

Une demande d'information et puis si c'est pertinent, ça peut être mis à notre... ils peuvent nous le mentionner puis nous, on va en tenir compte. C'est clair que ce genre d'information nous parvient et on juge de sa pertinence, là.

4345 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, en principe, c'est dans vos fonctions de vous assurer qu'il y a toujours assez d'argent dans la garantie?

4350 **Mme SANDRA TRÉPANIÉR :**

Oui, la révision sert à ça.

4355 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. Donc, s'il y avait des demandes de citoyens, vous pourriez initier, vous, une révision plus tôt parce que vous avez des raisons de croire...

4360 **Mme SANDRA TRÉPANIÉR :**

Si c'est un élément qui était inconnu à nous puis qui pourrait nous permettre de croire que ce serait nécessaire, oui, ça va être tenu en compte.

4365 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez un complément à ajouter ou c'est complet? Parfait, merci.

4370 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

Merci à vous.

4375 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va prendre une petite pause de cinq minutes. Merci.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

4380

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme MARTINE FOURNIER**

4385

LA PRÉSIDENTE :

4390

Veillez vous asseoir. Donc, j'inviterais madame Martine Fournier. Veuillez vous asseoir, s'il vous plaît. Bonjour!

Mme MARTINE FOURNIER :

4395

Bonjour! Il est bien documenté que les projets miniers ont des impacts sur la vie des femmes, qu'elles soient travailleuses au sein de l'industrie, résidentes de la communauté source des travailleurs, là où on embauche la main-d'oeuvre ou de la communauté de travail, là où se trouve la mine. L'étude d'impact fait très peu mention des impacts spécifiques pour les femmes. Comment la mine et les autorités compétentes comptent non seulement recruter des femmes, assurer des milieux de travail inclusifs et sécuritaires pour celles-ci que ça atteigne aussi l'équité salariale, mais aussi réduire les impacts négatifs qui désavantagent particulièrement les femmes de la communauté d'accueil en situation économique précaire, telle que l'augmentation du coût de la vie, la saturation des services de garde, etc.

4400

LA PRÉSIDENTE :

4405

Parfait. Alors, je vais demander à l'initiateur de préciser si, effectivement, il y a eu une étude...

Mme MARTINE FOURNIER :

4410

Ah, une petite phrase de plus à ajouter – et assurer des milieux de vie sans violence et sans exploitation sexuelle dans les communautés avoisinantes. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4415

C'était quand même une précision importante.

Mme MARTINE FOURNIER :

4420

Importante.

LA PRÉSIDENTE :

4425

Un autre angle. Alors, merci. Donc, ce serait à l'initiateur de préciser donc ce qui était dans l'étude d'impact, ce qui n'y était pas puis c'est quoi l'intention.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4430 Je vais donner la parole à Jean-François, il pourra commenter pour l'étude d'impact. Juste souligner qu'on est fiers de dire qu'on a déjà 13 employées féminines, on a des politiques avant-gardistes sur les politiques anti-harcèlement, c'est super important pour nous d'être un modèle dans ce sens-là.

4435 Au niveau équité salariale, Martine en a profité pour me faire un commentaire quand vous avez dit ça. Donc, effectivement, c'est important d'avoir les bonnes politiques en équité salariale. Puis sur ce, bien, Jean-François, peut-être commenter comment ça a été approché dans l'étude d'impact.

M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

4440 Madame la Présidente, donc effectivement dans l'étude d'impact, il y a une portion de l'étude qui traite des questions, entre autres, de qualité de vie, santé. C'est des éléments qui ont été abordés de façon globale au niveau de la population. Il n'y a pas eu de raffinement additionnel spécifique pour une clientèle, comme les femmes. Pourquoi? Entre autres parce que ça n'a pas été une demande qui a été reçue de la part du Ministère dans la Directive. Par contre, en termes d'intégration puis d'efforts, bien, le portrait que monsieur Desaulniers vous a donné est exact, là.

LA PRÉSIDENTE :

4450 Parfait. Par contre, les associations minières canadiennes parlent beaucoup du fait que les bénéficiaires aux femmes sont plus limités. C'est quoi, 90 % des employés à haut salaire seront des hommes, en moyenne. Donc, ce serait juste de voir pourquoi. En fait, la question que j'aurais, c'est pourquoi il n'y a pas eu d'analyse plus spécifique par rapport à ça, surtout dans un contexte... effectivement, il y a deux choses : il y a Manawan, il y a Saint-Michel-des-Saints et c'est des villes qui n'ont jamais connu de mine.

4455 Donc, c'est un peu l'essence de l'analyse. En fait, pourquoi? Pourquoi, dans le fond, ça n'a pas été analysé? Je pense que c'est la même question que madame. Vous n'avez pas besoin de me répondre maintenant, vous pouvez y réfléchir.

4460 Je vais demander à madame Lajoie, peut-être que je vous interpelle parce que j'imagine que c'est un peu votre domaine puis peut-être aussi, le ministère de l'Environnement, s'il y a des intentions d'inclure – je pense qu'il y a un nom pour ça – l'analyse différenciée des genres pour certains contextes particuliers, là, peut-être pas tous les projets. Madame Lajoie?

4465 **Mme LOUISE LAJOIE :**

On le regarde juste dans une perspective d'équité au niveau social. Donc, c'est certain que c'est à considérer, mais on n'est pas les initiateurs d'encadrement pour ça.

LA PRÉSIDENTE :

4470

Parfait.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

4475

Oui, Marie-Lou Coulombe, ministère de l'Environnement. Je pense que pour l'instant, ce n'est pas quelque chose qui est prévu dans la Directive, où ça ne l'était pas dans Directive du projet Matawinie. Peut-être que Maud Ablain aurait un complément à fournir à ce niveau-là.

Mme MAUD ABLAIN :

4480

On va faire des vérifications puis vous revenir.

LA PRÉSIDENTE :

4485

Parfait, merci.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

4490

Est-ce que je pourrais rajouter qu'en fait, l'approche par enjeu au niveau de l'étude d'impact, ce n'est pas un enjeu qui avait été soulevé lors des différentes rencontres qu'on avait tenues dans les années, les mois précédents la publication de l'étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

4495

Non, mais c'est un peu ça aussi l'exercice du BAPE.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

4500

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

4505

C'est qu'on fait une plus grande, nous avons fait une plus grande publicité de l'information, donc on vient chercher d'autres enjeux, une diversité de nouvelles préoccupations qui viennent un peu compléter le projet. Merci.

Alors, votre deuxième question?

Mme MARTINE FOURNIER :

4510

Hier, j'ai parlé des travailleurs hyper qualifiés versus les journaliers, j'aimerais savoir s'il va y avoir des programmes d'aide aux employés et quelle est la proportion des travailleurs hyper qualifiés versus les journaliers? On s'entend que les échelles salariales à ce moment-là sont différentes puis c'est certain que les personnes hyper qualifiées, ça ne sera pas nécessairement des gens originaires d'ici. Est-ce qu'il va y avoir de la prévention en santé, sécurité et si vous allez permettre qu'il y ait une vie syndicale à l'intérieur de votre entreprise.

4515

LA PRÉSIDENTE :

4520

Ah, ça c'est une autre deuxième question, mais la première, on va l'avait répondu tout à l'heure, si je me rappelle bien, donc de déposer les catégories d'emplois puis le niveau de spécialisation, ça, vous étiez...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4525

C'est déjà présent dans notre étude de faisabilité, je ne l'ai pas exactement en tête en ce moment, mais on pourrait...

LA PRÉSIDENTE :

4530

Il faudrait juste vérifier parce que moi aussi, je me rappelle avoir vu un tableau, mais je ne sais si c'est exactement qualifié, semi-qualifié, avec le nombre, là. C'est juste de vérifier. Puis pour la deuxième portion, est-ce que vous êtes ouverts à la syndicalisation? Et vous pouvez le prendre en délibéré aussi.

4535

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui, déjà? Mais oui, on va être ouverts à la syndicalisation. Quand les employés vont décider de se syndiquer, on n'a pas... l'employeur, ce n'est pas vraiment lui qui décide.

4540

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça. Je pense qu'il y a des lois quand même pour ça au Québec.

4545

Mme MARTINE FOURNIER :

Parce que dans mon secteur d'activité, on vient en aide aux travailleurs accidentés non syndiqués. Ça fait que si chez vous, les travailleurs ne sont pas syndiqués, c'est chez nous qu'ils vont venir frapper quand ils vont avoir des problèmes de CNESST.

4550

LA PRÉSIDENTE :

4555 Mais juste par curiosité, je crois quand même que le secteur minier est assez syndiqué, je ne sais pas c'est quoi les taux de syndicalisation, vous n'êtes pas au courant? Bon. Bien, de toute façon, c'est un peu hors mandat. Merci.

Oui, Madame Lajoie?

Mme LOUISE LAJOIE :

4560 J'avais quelques pistes de solution dans ma présentation pour l'idée d'avoir un employeur proactif, que je peux suggérer aussi.

4565 Donc, de l'information vraiment bien à l'avance ou au moment de l'embauche au travailleur et à leur famille, des conditions de travail, des enjeux.

4570 Au niveau des pratiques organisationnelles, de diminuer les problèmes de fatigue professionnelle, gérer la qualité des demandes puis la charge de travail au quotidien, permettre une plus grande autonomie aux gens qui sont employés; d'avoir un soutien social entre collègues. C'est merveilleux par exemple de paier ensemble un travailleur plus expérimenté avec un nouveau. Des démarches, aussi, collaboratives qui peuvent être faites basées sur les préoccupations des travailleurs. Donc, d'être en contact, les communications avec eux puis d'être un petit peu proactif.

4575 Leur participation aux décisions au niveau de l'entreprise. Aussi, la possibilité de peut-être de façonner le travail, de gérer au quotidien la quantité de travail au cours d'un cycle puis des procédures et des politiques claires de santé psychologique au travail, donc contre différentes choses, que ce soit le harcèlement psychologique, l'iniquité. Puis il y a un guide des bonnes pratiques que vous pourriez établir par rapport à toutes les autres suggestions qui ont été mises de l'avant. Ça pourrait être des suggestions.

LA PRÉSIDENTE :

4585 Merci, Madame Lajoie. On avait peut-être une question, on voulait savoir, vous projetez avoir combien d'employés de Manawan – Saint-Michel-des-Saints, avez-vous une petite idée? C'est juste de savoir un peu, dans le fond, le nombre d'employés qui pourraient venir de Manawan et le nombre d'employés qui vont venir de Saint-Michel-des-Saints puis le lien, là, avec les défis sociaux dont madame Fournier parlait?

4590 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Bien, pour se donner un ordre de grandeur, comme je dis à la communauté de Manawan, on va chercher à avoir le maximum de gens qui proviennent de la communauté de Manawan, je

4595 ne pense pas qu'il y ait une limite nécessairement. Ça va être de former les personnes et de
pouvoir les accueillir. On est en train de regarder – il y a deux choses à Manawan. C'est quand
même loin, tu sais, c'est à une heure vingt environ de route, ce n'est pas une route qui est
évidente. Ils préfèrent habiter dans la communauté que venir habiter ici, ça fait que c'est soit qu'on
4600 fait du logement ici particulier pour les Atikamekw, ça peut amener d'autres problématiques à
gérer, ou qu'est-ce qu'on est en train de travailler, c'est d'avoir un service de navette, qui va
chercher les gens, qui les ramène le soir. Au moins, ils n'ont pas à user un camion, tu sais, eux-
mêmes conduire.

Donc, la proportion, si on compare à la scierie, les propriétaires de la scierie me disent qu'ils
ont 18 employés atikamekw sur environ, je pense, une centaine d'employés totaux.

4605 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc un 20 % à peu près.

4610 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Pour répondre à votre question rapidement, à peu près 20 %. C'est ce qu'on estimait.

4615 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais on estime qu'actuellement, sans des efforts supplémentaires, on peut potentiellement
imaginer 20 %. C'est bien.

4620 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4625 Puis c'est sûr que les défis sociaux peuvent être différents ou spécifiques à la réalité,
sûrement qu'on va l'aborder dans la séance supplémentaire à Manawan, mais évidemment pour
Saint-Michel-des-Saints, ça veut dire que ça ferait... c'est 160 employés vous avez dit?

4630 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, 160.

LA PRÉSIDENTE :

4635 O.K., donc une centaine. Oui, c'est bon.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Une trentaine.

4640

Mme NANCY MÉNARD

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Je ferais venir monsieur Jean-François Champoux pour venir vous exprimer.

4645

M. ÉRIC DESAULNIERS :

C'était justement lui le propriétaire de la scierie, mais il n'est pas là.

4650

LA PRÉSIDENTE :

Ah, il n'est pas là. Il aurait pu nous préciser ça. Il n'y a personne qui est en remplacement pour la question? Madame Nancy Ménard.

4655

Mme NANCY MÉNARD :

Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Alors, j'ai deux questions. Ma première question : étant donné que le promoteur n'a jamais donné de détails sur ses futurs équipements électriques fantômes, pourrait-il déposer des fiches techniques sur chacun de ces équipements mobiles à batterie ou à rouleau de câbles, camions, bulldozers, chargeurs, en indiquant les fabricants, les technologies appliquées, les caractéristiques de poids et de capacité, le calendrier de développement et les dates espérées de disponibilité?

4660

4665

LA PRÉSIDENTE :

Madame, il faut juste être peut-être moins directe, là, on comprend l'information, mais...

4670

Mme NANCY MÉNARD :

Oui, mais c'est ça.

4675

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Je comprends.

4680 **Mme NANCY MÉNARD :**

C'est parce qu'il y a de la publicité sur son site de camions et tout, est-ce que c'est...

4685 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends, mais dans les règles de procédure, c'est de se respecter tout le monde.

Mme NANCY MÉNARD :

4690 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est juste le ton. Pour la deuxième question, la retravailler, merci.

4695 **Mme NANCY MÉNARD :**

O.K.

4700 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, est-ce que c'est quelque chose qui est possible, que vous avez...

4705 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, c'est quelque chose que j'ai exactement sous les yeux que j'ai demandé à mon équipe de me donner. Malheureusement, je ne pourrai pas révéler les marques de chacun des trucs, mais je peux aller dans le détail des 12 types d'équipements différents, si la commission le juge pertinent ou peut-être dans les quatre principaux.

4710 Les quatre principaux, par exemple c'est le camion de transport de matériel. On prévoit en utiliser des 65 tonnes dans notre faisabilité, 12 au total. Donc, on prévoit, à partir de l'année 2024, les camions de transport vont être graduellement augmentés pour se faire remplacer totalement à partir de 2025, au milieu de l'année. Ça, c'est pour les camions de transport.

4715 Les excavatrices, les excavatrices, il en existe déjà qui sont branchées à câble, on en a besoin de deux. C'est à partir de milieu, je dirais premier trimestre 2024 que les prototypes électriques, non seulement à câble, mais aussi à batterie, parce que c'est pratique de pouvoir débrancher le câble et d'être capable d'aller faire quelques manœuvres. Donc, les excavatrices, effectivement, premier trimestre 2024, selon notre manufacturier.

4720

Pour ce qui est de nos chargeuses, les roues, c'est aussi début 2024 que les prototypes rentrent, pour être complètement électrifiés à partir de milieu 2025. Ça, c'est les chargeuses, là, *wheel loader*, qu'on dit, les chargeuses sur roues.

4725

Et l'éboueur, là, qui est un *dozer*, lui c'est un petit peu avant, c'est directement au début de 2024. Donc, c'est des échéanciers qui nous sont donnés par notre manufacturier, qui est la solution qu'on privilégie, parce que c'est un très gros manufacturier qui est capable aussi de nous fournir un bon deal, une bonne entente, c'est-à-dire qu'on n'aura pas besoin d'acheter des camions au diesel qu'on va avoir à utiliser au complet, on fait une transaction qui est globale, une solution globale pour notre mine.

4730

Donc ça, c'est bien intéressant, mais il y a aussi d'autres solutions qui existent que je pourrais vous pointer. Ce n'est pas des solutions qui nous intéressaient pour différentes raisons, mais par exemple, Volvo a une solution complète pour l'opération d'une mine à ciel ouvert qu'ils ont utilisée en Finlande en démonstration, qui maintenant a débuté au début janvier. C'est des petits *buckets* de 15 tonnes que je n'aimais pas nécessairement la configuration, qui n'est pas exactement ce qu'on avait besoin. Il y a aussi le gros camion que j'ai montré. Il y a plusieurs solutions qui existent...

4735

4740

LA PRÉSIDENTE :

Mais je pense que derrière la préoccupation, en réalité c'est de sécuriser que tout ça est possible. Donc, dans le fond, vous n'avez peut-être pas fait vos choix finaux, mais est-ce qu'il y a d'autres mines qui les ont déjà, et est-ce que c'est possible? Ça, je pense que c'est un peu ça, la préoccupation.

4745

M. ÉRIC DESAULNIERS :

O.K., je pensais qu'on voulait aller dans le détail.

4750

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais elle a demandé le détail, elle le souhaite...

4755

Mme NANCY MÉNARD :

Bien, c'est-à-dire que vous faites la promotion du 100 % électrique, moi, je m'attendais à ce que ce soit déjà effectif quand la mine va commencer, mais là, vous me dites 2024, 2025. Donc, ça veut dire que pour l'instant, ça va fonctionner au diesel jusqu'à ce qu'on ait de l'équipement. Est-ce que l'équipement va arriver tout d'un coup au complet ou si c'est au fur et à mesure? On va avoir les premiers camions, après ça des chargeuses ou tout, tout à coup, boum! En 2025, tout est électrique?

4760

4765 Parce que vous faites la promesse... bien, vous faites la promotion que c'est 100 %
électrique, je n'ai pas lu comme quoi c'était dans tant d'années. Moi, je pensais que ça allait être
tout de suite dès le commencement du projet.

LA PRÉSIDENTE :

4770 Peut-être juste le confirmer, mais c'est dans cinq ans, l'engagement.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4775 Oui, exactement, l'engagement c'est ...

LA PRÉSIDENTE :

Dans l'étude d'impact, c'est dans cinq ans.

4780 **Mme NANCY MÉNARD :**

Cinq ans.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4785 L'engagement qu'on a pris, qui va être à notre décret, ce que j'ai compris puis ça ne nous
dérange pas, on est vraiment commis à aller tout électrique. À l'intérieur de cinq ans parce que si
on utilisait des solutions aujourd'hui disponibles, on ne pense pas que c'est les bonnes puis que
4790 c'est la bonne façon de développer le « tout électrique » pour la planète en entier. Parce que
nous, notre but, c'est que ça se développe pour la planète en entier parce que notre produit va
dedans le truc. Ça fait qu'on est mieux de travailler avec les plus gros manufacturiers qui vont être
capables de développer le meilleur produit possible pour pouvoir, après ça, en vendre plusieurs
copies puis que notre site soit utilisé comme site de démonstration.

4795 Bref, on est très commis dans cette direction-là.

Mme NANCY MÉNARD :

4800 Oui, on dit la planète en entier, de quoi vous parlez, la planète en entier? Vous faites
référence à quoi? Je ne suis pas sûre que j'aie bien compris. Vous dites « la planète en entier »?

LA PRÉSIDENTE :

4805 Vous faites référence à votre objectif du projet avec le graphite. C'est ça?

Mme NANCY MÉNARD :

C'est quoi, la planète?

4810 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Bien, je fais référence que notre site va être utilisé comme site de démonstration par des gros manufacturiers pour, par la suite, être capables d'être un exemple puis d'être réutilisés puis... on veut développer que non seulement va être utilisé sur notre mine, mais qui va pouvoir être exporté ailleurs parce que c'est aussi notre intérêt économique.

4815

LA PRÉSIDENTE :

Le produit, vous voulez dire les véhicules? Ou le produit, vous voulez dire le type de mine, le modèle de mine, quand vous dites produit?

4820

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Le modèle de mine, oui, exactement.

4825

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Je pense que c'est ça qui n'était pas...

4830 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Les produits que nos clients vont nous... que notre fournisseur va nous vendre pour développer d'autres modèles similaires ailleurs. On veut vraiment, c'est notre avantage économique de faire...

4835

LA PRÉSIDENTE :

C'est le rayonnement du projet minier...

4840 **Mme NANCY MÉNARD :**

O.K., puis une question, votre fournisseur, quel est votre fournisseur?

LA PRÉSIDENTE :

4845

Madame, Madame.

Mme NANCY MÉNARD :

4850

Oui, oui, excusez. Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

4855

Je comprends que vous êtes empressée, il n'y a pas de problème.

Mme NANCY MÉNARD :

4860

Oui, je l'écoutais parler. Le fournisseur, quel est le nom du fournisseur? Il mentionne le fournisseur de l'équipement, mais c'est qui?

LA PRÉSIDENTE :

4865

Oui, le fournisseur, parce que là, il y a une confusion sur votre produit puis les équipements. Donc, quand vous parlez des équipements, donc là vous avez dit que vous ne pouviez pas donner les marques ou le fournisseur?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4870

Oui, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

4875

Vous pouvez donner la liste des véhicules, mais...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4880

On est en train de terminer nos ententes puis justement finaliser combien ça va coûter ce beau truc, et on est en train de négocier avec eux, puis on a des ententes de confidentialité. Quand on aura terminé nos ententes, j'espère pouvoir l'annoncer le plus rapidement possible, mais pour l'instant on ne peut pas encore dire c'est qui le fournisseur, étant donné qu'on négocie avec à peu près l'entièreté d'eux autres en ce moment.

LA PRÉSIDENTE :

4885

O.K., c'est le fournisseur des équipements.

Mme NANCY MÉNARD :

4890 Oui, c'est ça. Ça fait que je n'ai pas de... c'est-à-dire que je dois faire confiance à votre parole de dire, en 2025, ça va devenir électrique, mais je n'ai pas de garantie en tant que telle que ça va se faire, là.

LA PRÉSIDENTE :

4895 Bien, vous étiez là hier quand le ministère de l'Environnement expliquait?

Mme NANCY MÉNARD :

4900 Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4905 Lui, son décret, il est bon pour ça, là.

Mme NANCY MÉNARD :

O.K.

4910 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, après, c'est au ministère de l'Environnement d'évaluer si... bien, disons que si c'était sept ans, huit ans, là, il y aurait des enjeux liés à son permis.

4915 **Mme NANCY MÉNARD :**

O.K., ils vont valider...

LA PRÉSIDENTE :

4920 Donc, c'est ça votre garantie gouvernementale, je dirais.

Mme NANCY MÉNARD :

4925 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

4930 C'est eux.

Mme NANCY MÉNARD :

Ma deuxième question c'est...

4935 **LA PRÉSIDENTE :**

À moins que vous vouliez me corriger, j'ai fait un résumé rapide, là.

4940 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Non, c'est bien ce qu'on a dit hier.

LA PRÉSIDENTE :

4945 Parfait. Oui, Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

4950 Une question complémentaire. Ce qui serait peut-être intéressant concernant l'équipement électrique c'est, sans divulguer le nom de la compagnie avec laquelle vous faites affaire, vous semblez dire qu'il y en a quand même plusieurs, alors si on avait une liste de compagnies qui produisent des équipements équivalents pour faire en sorte de réduire l'incertitude sur, est-ce que c'est déjà disponible, vous attendez le meilleur? Probablement, si vous avez des exemples de compagnies qui fabriquent des équipements semblables, sans dire laquelle, peut-être que ça pourrait alimenter, là, les connaissances.

4955

LA PRÉSIDENTE :

Comme celle de Volvo, mais les autres.

4960

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui, on pourrait énumérer aussi tous les équipements qui existent déjà.

4965 **LE COMMISSAIRE :**

Il me semble que les équipements, pour moi...

4970 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Comme il y a déjà une mine qui opère 100 % électrique depuis l'an dernier en Ontario, mais elle est souterraine parce que pour eux, il y a des gros avantages économiques à sauver sur la

4975 ventilation. Ce n'est pas comme, on ne construit pas une fusée pour aller sur Mars. C'est des équipements qui sont vraiment disponibles.

LE COMMISSAIRE :

4980 Mais je pense que c'est juste de rassurer, montrer qu'il existe de tels équipements, mais que vous êtes en train de choisir la valeur...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Exactement. On va faire la liste, on va pouvoir la déposer à la commission.

4985 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, comme vous suggérez, là, les équipements que vous avez besoin puis peut-être les différentes marques avec des sites Web, peut-être, là.

4990 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, on va faire un effort.

4995 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis il y avait aussi une personne qui l'avait posée par écrit, puis qu'on a reçue, qui voulait exactement la même information. Deuxième question?

5000 **Mme NANCY MÉNARD :**

Merci. Comment se fait-il que l'initiateur n'ait toujours pas signé de contrat de vente, et comment l'initiateur compte-t-il obtenir le financement de 350 millions pour construire sa mine de graphite sans contrat de vente?

5005 **LA PRÉSIDENTE :**

Cette question-là, elle a été abordée hier, on peut quand même faire un résumé de la réponse rapidement.

5010 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Comment je compte financer le projet?

LA PRÉSIDENTE :

5015

Non, c'est le fait qu'il y avait un contrat. Vous avez un contrat, je crois, qui était sécurisé?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5020

Oui, bien on a un contrat de... dans le marché du graphite, ce n'est pas vraiment des contrats de vente établis d'avance, ce n'est pas comme ça vraiment que ça fonctionne. C'est il y a plusieurs clients, puis chacun de ces clients-là, ils s'engagent à nous en acheter à long terme, mais ils n'ont pas besoin, c'est des contrats d'un an ou deux, ce n'est pas des contrats de vente cinq ans d'avance, là. Ça fait que ce n'est pas comme ça que le marché du graphite, qui est un marché opaque, fonctionne.

5025

On a un contrat avec Traxys, qu'eux représentent plusieurs clients, qui veulent faire 25 000 tonnes par année. Donc, c'est une entente qu'on a annoncée l'an dernier, un contrat d'approvisionnement de 25 000 tonnes.

5030

Comment je compte financer le projet, bon, on a annoncé publiquement quand Pallinghurst Group ont investi pour avoir 19,9 % de la compagnie, ils ont annoncé leur intérêt de vouloir financer le projet en entier. Ils sont venus même ici exprimer à la communauté qu'ils veulent financer le projet en entier avec les partenaires qui sont déjà chez nous, les institutions québécoises et nos investisseurs privés.

5035

Donc, on est en discussion actuellement pour l'obtention du financement qui attend toujours nécessairement l'aval du gouvernement du Québec au niveau des permis. Ça fait que dès que l'obtention des permis est obtenue, on va pouvoir clôturer ces financements-là pour pouvoir procéder à la construction du projet.

5040

C'est comme ça que le financement fonctionne. C'est rare que tu vas financer 300 millions avant d'avoir obtenu les permis, là.

5045

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas si vous avez, je pense que c'est avant-hier, je ne sais pas si c'était hier, dans le fond monsieur Lapointe a abordé la question plus en détail.

5050

Mme NANCY MÉNARD :

C'est ça. C'est juste que moi je me dis, il y a de belles promesses – puis à mon niveau, là, moi, je travaille pour une compagnie – mais s'il y a des belles promesses puis il n'y a pas d'entrée d'argent concrète, il n'y a pas de contrat signé rien? Comme La Granaudière, il y a des contrats déjà signés avec des entreprises à l'extérieur, mais ici, il n'y a aucun contrat officiel de signé. Moi,

5055

je me dis, il me semble que... je ne sais pas, là, mais comment on peut faire confiance à un projet quand il n'y a même pas de contrat à la base?

LA PRÉSIDENTE :

5060

Mais ça, c'est peut-être de... peut-être que vous pouvez exprimer un peu aussi comment fonctionne le minier. C'est un autre secteur quand même que manufacturier. Peut-être qu'il y a des réalités différentes, là. Parce que c'est hautement risqué, les mines.

5065

Mme NANCY MÉNARD :

Oui, c'est ça. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

5070

Peut-être mieux cadrer dans le contexte, là.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5075

Oui, aucun problème. Donc, dans le marché du graphite, c'est un produit qui est... ce n'est pas comme de l'or ou des métaux précieux ou des métaux de base. Ces marchés-là, les prix sont connus. On a juste à aller à Londres, on n'a pas besoin de faire le marketing de notre produit. Donc, on a construit une usine de démonstration ici il y a deux ans, exactement dans le but de pouvoir qualifier notre produit auprès des marchés.

5080

Donc, on a produit quelques centaines de tonnes l'an dernier, on a donné ces tonnes-là – bien, pas donné, je vous le confirme – on a vendu ces tonnes-là à plusieurs clients qui sont établis dans le domaine du graphite. En Amérique du Nord, seulement, il y en a peut-être une vingtaine de différents clients qui ont reçu notre produit, qui sont en train de le qualifier et quelques-uns ont terminé la qualification, ils sont prêts à faire des commandes au niveau commercial. Ils l'ont mis, par exemple, pour faire des briques réfractaires, qui est le plus gros marché en Amérique du Nord, c'est un marché d'environ, je dirais, 50 000 tonnes seulement en Amérique du Nord, 350 000 tonnes sur la planète.

5085

5090

On est en contact avec les plus gros clients qui s'approvisionnent actuellement à la mine à Lac-des-Îles. La mine de Lac-des-Îles, elle va fermer. Les clients sont inquiets sur la façon qu'ils vont remplacer cet approvisionnement-là qu'ils ont en Amérique du Nord. Donc, nous, on va – vous me dites quand vous voulez que j'arrête parce que je peux...

5095

LA PRÉSIDENTE :

Pas trop longtemps, on va laisser de la place...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5100

O.K., mais c'est comme ça. Ça fait que c'est un processus qui est long, on est ...

LA PRÉSIDENTE :

5105

Mais c'est très spécifique en réalité. Chaque industrie...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5110

C'est très spécifique. On vend en ce moment notre matériel à plusieurs clients, c'est juste que ces clients-là, ils ne vont pas dire : O.K., je te signe d'avance 20 000 tonnes. Il y en a juste un qui était prêt à faire ça, c'est Traxys qui, avec nous, discute avec tous les clients dans le monde réfractaire parce que c'est déjà leurs clients dans d'autres situations, pour la magnésite qu'il y a dans la brique. Donc, eux, ils étaient prêts à prendre le risque : O.K., j'en ai besoin de 25 000 tonnes parce qu'ils veulent le réserver pour tous leurs clients.

5115

Eux sont comme ça. Les autres clients, c'est des plus petits. Par exemple – ah, je ne peux pas les nommer à la pièce.

LA PRÉSIDENTE :

5120

C'est bon, O.K.

Mme NANCY MÉNARD :

5125

Mais mon dernier point, c'est juste de dire, vous n'avez pas bref, de contrat ferme. Il n'y en a pas.

LA PRÉSIDENTE :

5130

C'est ça. Dans leur contexte, ce qu'il explique, ce n'est pas étrange, c'est comme...

Mme NANCY MÉNARD :

5135

Ce n'est pas étrange, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Parce que c'est un secteur qui est comme ça.

5140 **Mme NANCY MÉNARD :**

Parce qu'on prévoit une mine de 3,5 kilomètres puis on n'a pas de contrat de base, ça fait que moi... bien, en tout cas, je sais que ce n'est pas le même contexte, mais moi, ça me fait peur.

5145 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, vous pourrez l'exprimer dans votre mémoire.

5150 **Mme NANCY MÉNARD :**

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

5155 La notion d'incertitude. Puis je vous invite à suivre aussi les travaux de la commission parce que nous, on a convoqué aussi d'autres personnes-ressources au niveau surtout de, par exemple, Investissement Québec, qui est impliqué dans le projet, parce que c'est de l'argent public.

5160 **Mme NANCY MÉNARD :**

Bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

5165 Donc, vous pouvez suivre nos travaux, voir si la commission s'intéresse à aller par-là, puis ça peut peut-être vous inspirer pour votre mémoire.

5170 **Mme NANCY MÉNARD :**

Merci beaucoup.

5175 **M. DANIEL TOKATELOFF**

LA PRÉSIDENTE :

5180 Merci, on va prendre une dernière question, il est presque 17 h, donc monsieur Daniel Tokateloff. Bonjour!

M. DANIEL TOKATELOFF :

5185 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. J'aimerais revenir alors sur un aspect important de ce projet, c'est les risques de pollution liés à l'acidité des eaux. Donc, le promoteur a choisi le processus de codisposition pour encapsuler de façon sécuritaire et à très long terme, les résidus acidogènes et ainsi empêcher le drainage minier acide.

5190 Mais on remarque, malgré cela, qu'il prévoit répandre une quantité importante de chaux chaque jour, de façon continue, dans ses bassins de collecte ainsi que dans l'usine de traitement afin de neutraliser l'acidité des eaux venant essentiellement des ruissellements des haldes de résidus, il emploie aussi une quantité importante de bicarbonate de soude et ceci de façon continue, jour après jour.

5195 Alors, le promoteur peut-il nous dire premièrement la raison de l'injection de ces neutralisants pour l'acide et la quantité qu'il va utiliser annuellement. Et je rappelle que ceci est de façon continue et pas seulement en cas de déversement accidentel. Et ce qui m'amène à la question aussi : est-ce que c'est une confirmation qu'il n'y a pas une confiance entière dans son procédé de codisposition pour empêcher le drainage acide?

5200

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour la question, je vais la relayer à l'initiateur ou à monsieur Desaulniers.

5205

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Martine?

5210

Mme MARTINE PARADIS :

5215 Il est certain qu'on a une confiance envers le concept de codisposition. La façon, pourquoi il y a des coûts reliés au traitement des eaux, ça revient un peu tantôt à ce que j'ai dit; lors de la faisabilité du NI 43-101, on doit se prendre des hypothèses pour encadrer l'économie du projet, donc on ne pouvait pas, on n'aurait pas eu d'autorisation sans usine de traitement des eaux, donc parce qu'on a un potentiel de génération d'acide dans nos résidus.

5215

5220 Donc, les ingénieurs en traitement des eaux de SNC Lavalin ont inclus dans leurs coûts un coût de traitement pour une mine conventionnelle qui pourrait gérer du drainage minier acide et les équipes qui ont fait l'ingénierie de la codisposition ont fait la conception d'un projet en limitant le drainage minier acide. Ce sont des hypothèses conservatrices au niveau économique d'un projet et environnemental d'avoir des installations sur place.

5220

LA PRÉSIDENTE :

5225

Merci.

M. DANIEL TOKATELOFF :

5230

Si je peux, je m'excuse, faire quelques commentaires?

LA PRÉSIDENTE :

5235

Pas de commentaires, non, mais une question?

M. DANIEL TOKATELOFF :

Une sous-question. Non, une relance, une clarification, mais sans commentaire.

5240

M. DANIEL TOKATELOFF :

Oui, une relance, merci, d'accord. Une relance, je reviens sur l'aspect que ces injections...

LA PRÉSIDENTE :

5245

Je crois que vous allez avoir un bon mémoire, vous, là.

M. DANIEL TOKATELOFF :

5250

Oui, absolument. Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

5255

LE COMMISSAIRE :

Les commentaires que vous ne pouvez pas exprimer aujourd'hui...

M. DANIEL TOKATELOFF :

5260

Absolument, ça va ressortir dans le mémoire. Je vais revenir sur le fait que ces injections de chaux se font jour par jour et je veux mentionner que vous n'avez pas répondu à la deuxième partie de ma question qui est : quelle est la quantité annuelle, finalement, que vous allez injecter de chaux et de bicarbonate de soude sur une année, et ceci étant fait jour par jour.

5265

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

5270 **Mme MARTINE PARADIS :**

En fait, on peut regarder pour la capacité de l'usine de traitement ou ça dépend si la question est en lien du procédé à l'intérieur même du concentrateur, là, qui n'est pas relié à l'oxydation des résidus miniers. Donc, pour confirmer les quantités...

5275 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est laquelle qui vous intéresse, Monsieur Tokatelloff?

5280 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

C'est une quantité... je m'excuse.

5285 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non, je crois qu'elle demande, je crois qu'elle a deux situations. Donc, c'est quoi votre question?

5290 **Mme MARTINE PARADIS :**

Bien, en fait, la chaux est à l'usine de traitement, mais les quantités estimées, comme je vous ai dit, qui sont présentées, sont à titre de la conception d'une ingénierie de faisabilité avec les hypothèses que l'ingénieur en traitement des eaux a faites.

5295 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais donc, ça se peut que vous ne l'utilisiez pas ou ça...

5300 **Mme MARTINE PARADIS :**

Tout à fait.

5305 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

Mme MARTINE PARADIS :

Tout à fait, mais ils sont comptabilisés dans les coûts.

5310

LA PRÉSIDENTE :

Mais à quel moment – dans le fond, c'est au niveau de l'ingénierie détaillée que vous allez décider si vous l'utilisez ou pas? Est-ce qu'il y a un moment que vous allez abandonner ça ou pas?

5315

Mme MARTINE PARADIS :

Bien non, ça fait partie de l'ingénierie, on doit avoir une usine de traitement en place et on va avoir, comme on l'a à l'usine de démonstration.

5320

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça va être prévu de faire ces injections-là au quotidien?

5325

Mme MARTINE PARADIS :

Tout à fait.

5330

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous allez les faire au quotidien.

5335

Mme MARTINE PARADIS :

On va le faire si une concentration arrivait, mais on n'attend aucune concentration reliée aux résidus...

5340

LA PRÉSIDENTE :

O.K., donc c'est à titre préventif, en réalité. Donc, ce n'est pas tous les jours, comme il dit. Donc, vous n'êtes pas capable de répondre à, le nombre de grammes.

5345

Mme MARTINE PARADIS :

L'ingénieur en traitement des eaux a mis des quantités par jour estimées sur des résidus qui allaient générer un potentiel d'acidité pour faire l'ingénierie de faisabilité.

5350 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends. Mais est-ce qu'il y a un estimé du nombre de grammes si...

5355 **Mme MARTINE PARADIS :**

L'estimé de l'ingénieur en traitement des eaux n'est pas la même que l'estimé de limiter le drainage minier acide. Il n'y a pas de corrélation entre les deux, dans le sens que lui, il a pris l'hypothèse que les résidus sont générateurs d'acide, donc il prévoit une quantité de chaux qui va être sur place, puis l'ingénierie des résidus miniers prévoit qu'il n'y aura pas de génération d'acidité.

5360

C'est une approche très prudente au niveau des traitements des eaux.

LA PRÉSIDENTE :

5365

Est-ce que vous souhaitez encore avoir la quantité de chaux, malgré le fait que ça se peut qu'ils ne l'utilisent pas tout.

M. DANIEL TOKATELOFF :

5370

Je suis très étonné de cette réponse parce qu'en toutes lettres dans l'étude d'impact...

LA PRÉSIDENTE :

5375

Pas de réaction à la réponse.

M. DANIEL TOKATELOFF :

D'accord.

5380

LA PRÉSIDENTE :

Mais sauf que là, dans le fond, vous vouliez avoir la quantité puis là, moi, ce que vous me répondez, ce n'est pas clair sur la quantité. Est-ce que vous êtes capable de la donner la quantité ou pas?

5385

Mme MARTINE PARADIS :

On peut donner les quantités qu'il y avait, oui, dans l'ingénierie de la faisabilité, oui.

5390

LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est ça. Donc, vous donnez la référence qu'il puisse se retrouver pour qu'il la trouve.

5395 **Mme MARTINE PARADIS :**

Avec les hypothèses qui viennent avec.

LA PRÉSIDENTE :

5400

C'est ça.

M. DANIEL TOKATELOFF :

5405

J'aimerais mentionner quand même le... excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

5410

Le commissaire a une question complémentaire.

LE COMMISSAIRE :

5415

J'ai une petite question, là. En fait, ça a trait un peu au niveau de l'analyse. Alors donc, dans l'étude d'impact qui était disponible, il y a à la fois des éléments qui sont dans l'étude d'impact qui correspondent à la préfaisabilité, d'autres qui ont été faits entre autres dernièrement, il y a donc une certaine... comment dire, comment est-ce que vous conciliez ces analyses-là qui sont différentes entre les gens qui font l'analyse des eaux et qui suggèrent des formes de traitement et d'autres analyses qui vont sortir du milieu et qui disent qu'il n'y aura pas grand-chose qui va sortir. Comment est-ce que vous conciliez les deux? Finalement, en bout de ligne, là, est-ce que ce que vous dites, c'est qu'il n'y aura pas d'impact?

5420

Mme MARTINE PARADIS :

5425

Oui.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5430

Bien, je disais juste, comme il a été suggéré plus tôt, qu'est-ce qu'est le *worst case*, on s'est fait demander la question plus tôt : c'est quoi le *worst case*? Bien, on l'a déjà prévu. On a déjà prévu le *worst case*, c'est-à-dire qu'il faut ajouter potentiellement de l'alcalinité à un produit qui est acide, c'est le *worst case*, il est déjà dans notre étude.

5435 Puis ce que travaille Martine, c'est que la réaction ne commence pas, puis elle a expliqué en détail pourquoi que fort probablement, on n'aura pas besoin du *worst case*. Mais c'est tout dans ce sens-là, dans cette couche de... puis on va rajouter une membrane en dessous, *worst case*, pour pouvoir le traiter. Donc, il y a beaucoup de couches de... puis ce n'est pas parce qu'on rajoute une membrane qu'on pense que ça va être acidogène, là. C'est parce que c'est tout des couches de sécurité qu'on rajoute sur le projet.

5440 **Mme MARTINE PARADIS :**

5445 Dans l'ingénierie de traitement des eaux, n'importe quelle mine avec des résidus acidogènes, peu importe la méthode de gestion qu'elle va proposer, est obligée de présenter un traitement des eaux selon les essais de lixiviation, les tests statiques qu'on fait sur nos résidus. La méthode de gestion de restauration des résidus miniers n'est pas en lien... bien, elle est en lien sur le terrain, mais n'est pas en lien avec l'ingénierie du... c'est une obligation, on n'a pas le choix, là.

5450 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Donc, c'est deux réglementations différentes, finalement, qui s'appliquent.

Mme MARTINE PARADIS :

5455 C'est la même réglementation, mais ça s'applique différemment parce qu'on ne peut pas avoir des résidus acidogènes, ils ne vont pas générer d'acide et ne pas prévoir d'usine de traitement.

LE COMMISSAIRE :

5460 O.K.

Mme CRISTINE FOURNIER :

5465 On n'aurait pas d'autorisation.

LA PRÉSIDENTE :

5470 Je vais vous demander de passer à la deuxième question, s'il vous plaît. On n'ira pas plus loin.

M. DANIEL TOKATELOFF :

5475 Oui, d'accord, oui, oui. Merci, Madame la Présidente. Ma deuxième question va avoir trait au gaz à effet de serre. Dans l'étude d'impact, donc on constate qu'il y a un consultant spécialisé

qui s'appelle Globberpro, qui a donné des tableaux de production de GES et ces valeurs sont très claires, très précises. Je veux mentionner en passant que c'est à mettre à jour parce que depuis les réponses du promoteur aux questions de l'Environnement...

5480 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce sera un commentaire. Est-ce que votre question c'est de demander une mise à jour?

5485 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

D'accord. Non, non. Je viens à l'étape suivante.

LA PRÉSIDENTE :

5490 Je vous aide, là. Vous pouvez demander une mise à jour ou bien vous avez une autre question?

M. DANIEL TOKATELOFF :

5495 Je vais mentionner que ces chiffres sont bien, mais doivent être mis à jour parce qu'il y a un convoyeur électrique qui a été supprimé et remplacé par des camions de 63 tonnes. Alors, ma question : quand on parle de tonnes de GES, ça ne veut rien dire pour personne, alors je me suis permis de faire une petite comparaison à partir des données qu'on trouve facilement dans Ressources naturelles Canada.

5500

Alors, ma question va être : comment le promoteur peut expliquer et justifier ses déclarations selon lesquelles son projet serait carboneutre, alors qu'en fait, les trois variantes qui ont été étudiées, la variante retenue actuellement avec cinq ans de diesel produira l'équivalent de 5 000 nouvelles autos sur la route – on peut dire tournant en rond à Saint-Michel – pour faire 20 000 kilomètres par an. Ça, c'est la variante proposée.

5505

Si c'était une mine tout électrique à partir de l'année 1, ça correspondrait à un équivalent de 4 600 nouvelles autos mises sur la route. Enfin, si la mine tout électrique était impossible et que les équipements mobiles étaient au diesel, sur 26 ans, c'est l'équivalent de 6 200 nouvelles autos sur la route.

5510

LA PRÉSIDENTE :

Donc, la question c'est de confirmer votre...

5515

M. DANIEL TOKATELOFF :

Alors, je complète ma question : comment peut-on déclarer que cette mine est carboneutre?

5520

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Pourquoi on dit complètement... est-ce que c'est 100 % carboneutre ou il y a des choses qui ne le sont pas?

5525

M. ÉRIC DESAULNIERS :

On a une mise à jour de Globberpro qu'on a reçue récemment, Frédéric pourrait commenter en détail pourquoi j'ai pu faire cette affirmation.

5530

LA PRÉSIDENTE :

Puis est-ce qu'elle a été déposée la mise à jour ou est-ce qu'elle est disponible?

5535

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Non, bien en fait, c'est des scénarios de compensation qu'on a évalués. Donc, avec des coûts, mais oui, on pourrait la déposer.

5540

M. ÉRIC DESAULNIERS :

On pourrait la déposer.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

5545

Oui. Donc, dans le fond, la mise à jour par rapport à ce qui était demandé par le Ministère, c'est-à-dire évaluer le transport du concentré à partir de Joliette jusqu'à Détroit en train, donc ça, on l'a fait. Donc, on a pu... donc, le calcul a été fait. Donc, juste pour dire aussi, dans ce qu'on avait mis dans l'étude d'impact, là, c'était, encore une fois c'est des calculs prudents vu qu'on n'avait plus ou moins d'idée où est-ce que le concentré pourrait être expédié. Donc, on a considéré 50 % du concentré serait livré quelque part aux États-Unis, là, au Midwest, par camion routier, d'où la précision du Ministère d'évaluer aussi le transport par train.

5550

Et ensuite de ça, l'autre 50 %, et ça, c'est juste à titre de pouvoir avoir un scénario extrêmement prudent, en fait, donc 50 % est envoyé par bateau en Chine à partir du port de Montréal, ce qui explique pourquoi que la majorité, la très grande majorité de nos gaz à effet de serre proviennent d'expéditions du concentré à partir du site de l'usine.

5555

En ce qui a trait au niveau du...

5560

LA PRÉSIDENTE :

Dans, quand vous dites que vous êtes carboneutre, c'est le site de l'usine, sans le transport.

5565

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Bien, dans le fond, ça, ça va dépendre un petit peu des exigences des clients potentiels qui peuvent exiger la carboneutralité ou pas, mais au niveau du site de l'opération, ça, c'est sûr qu'on veut être carbone neutre au niveau des opérations, de la consommation d'énergie, donc l'électricité dans notre cas, diesel pour les cinq premières années, et aussi, au niveau de la perte en termes de variation du carbone forestier, donc ce qu'on appelle SCOPE 1, SCOPE 2 et la variation du carbone forestier. Donc, et selon les discussions qu'on aura avec des clients, donc la question du transport qui rentre dans SCOPE 3 serait compensée.

5570

5575

Bref, il faut qu'on ait des discussions avec... mais notre engagement est sur SCOPE 1, SCOPE 2, variation du carbone forestier.

LA PRÉSIDENTE :

5580

Mais dans le fond, pour revenir à sa question c'est que la phrase : « Nous visons à être carboneutres à l'an 5 », c'est 100 %. tout est réglé, je veux dire, sur le site de la mine, là, sans transport.

5585

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

5590

Ou bien il reste des petites choses...

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

5595

Non, exactement, carbone neutre.

LA PRÉSIDENTE :

5600

Mais c'est sur le scénario, évidemment, choisi. Ce n'est pas les alternatives dont vous parlez. Mais je crois que les alternatives, vous devez les donner.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

5605 Bien, en fait, on aurait de la compensation à faire parce qu'il reste qu'on a quand même du carbone forestier. On utilise par exemple du diesel dans notre procédé qui émet une certaine quantité de...

LA PRÉSIDENTE :

5610 Donc, quand vous dites carboneutre, c'est vous compensez les émissions restantes.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

5615 Sur le niveau 100 % électrique, là, c'est sur le site minier. On parle de 2 000 tonnes équivalent CO2 par année, là, ce qui est quand même, pour une mine, c'est quand même très peu.

LA PRÉSIDENTE :

5620 Donc, c'est la définition de carboneutre, dans le fond. Oui?

M. DANIEL TOKATELOFF :

5625 Je veux juste mentionner que dès qu'on parle de compensation, ça confirme qu'il y a émissions de CO2.

LA PRÉSIDENTE :

5630 Oui, il y a émissions, oui. Il a dit qu'il y avait émissions.

M. DANIEL TOKATELOFF :

Donc, oui.

5635 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

5640 Est-ce que je peux préciser que lorsque, à partir du moment où va avoir aussi des fournisseurs carbone neutres, à partir desquels on va pouvoir acheter de l'équipement carbone neutre, des produits carbone neutres, je crois que c'est une roue, là. Donc, c'est juste...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça évolue.

5645 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Donc, c'est un petit peu ça aussi qu'on veut mettre de l'avant. Donc nous, on se situe à la base de la chaîne d'approvisionnement, donc si tous les fournisseurs peuvent s'y mettre, bien, voilà.

5650 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez eu votre réponse.

5655 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

Oui, juste un petit commentaire, selon ce principe...

5660 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, Monsieur, Monsieur, par équité pour les autres citoyens, là, puis on a tous envie d'aller se reposer un peu avant de revenir à 19 h, mais vous avez eu quand même votre chance, là. Vous êtes rendu à votre quatrième fois.

5665 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

Merci. Merci, Madame la Présidente.

5670 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes le premier en lice, celui qui avez posé le plus de questions de toutes les audiences publiques du BAPE ici.

5675 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

Donc, merci.

5680 **MOT DE LA FIN**

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci, c'était des bonnes questions, évidemment.

5685 Alors, nous allons prendre, donc évidemment vous allez aller souper, juste me laisser terminer.

5690

Donc, nous vous remercions. Pour ceux qui ne reviennent pas à 19 h, nous vous invitons à aviser pour votre dépôt de mémoire, sinon avant le 10 février, et donc, aussi avant de partir, si vous pouvez remplir le sondage, il y a quand même beaucoup de gens qui sont venus à plusieurs de nos séances, donc on vous invite, vous particulièrement, à remplir le sondage, ça vous donne une belle perspective des différentes journées qu'on a eues.

5695

Alors, on se voit tout à l'heure à 19 h. Merci beaucoup!

AJOURNEMENT

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JANVIER 2020 À 19 H

5700

5705

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis au moyen d'un enregistrement numérique et au meilleur de la qualité de l'enregistrement, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

5710



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.